RAPPORT annuel 2002

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

RAPPORT annuel 2001**2002**

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

TABLE des matières

PRÉSENTATION AU MINISTRE RESPONSABLE DE LA COMMISSION 4

PRÉSENTATION DU MINISTRE À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE 5

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL 7

PRÉSENTATION DE LA COMMISSION 8
- Organigramme 9
- Conseil d'administration 10
- Code de déontologie et d'éthique des administrateurs 12

Rapport d'activités 2001-2002 15
- L'aménagement de la capitale nationale 16
- La promotion de la capitale nationale 22
- La fonction-conseil de la Commission 27
- Les parcs et les autres espaces verts gérés et entretenus par la Commission 29
- L'administration de la Commission 36

Plan d'action triennal 2002-2005 39
- Introduction 40
- Paramètres d'action dans un environnement en mutation 41
- Améliorer les paysages de la capitale nationale 48
- Promouvoir la capitale nationale 59
- Conseiller le gouvernement sur la mise en valeur de la capitale nationale 64

États financiers 65

PRÉSENTATION
au ministre responsable de la Commission

MONSIEUR ROSAIRE BERTRAND
Ministre délégué responsable de la région
de la Capitale-Nationale

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de la Commission de la capitale nationale du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2002. Ce document rend compte des activités et du bilan financier de la Commission pour l'exercice 2001-2002 et présente le plan triennal de l'organisme pour la période 2002 à 2005, le tout en conformité avec la Loi sur la Commission de la capitale nationale.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président et directeur général de la Commission de la capitale nationale du Québec,

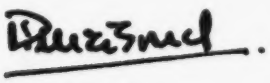

Pierre Boucher

PRÉSENTATION DU MINISTRE
à la présidente de l'Assemblée nationale

MADAME LOUISE HAREL
Présidente
Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement

Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de vous remettre le rapport annuel de la Commission de la capitale nationale du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2002.

Veuillez accepter, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre délégué responsable de la région de la Capitale-Nationale,

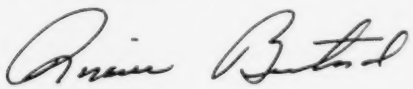

Rosaire Bertrand

103-02542/
7

MESSAGE du président et directeur général

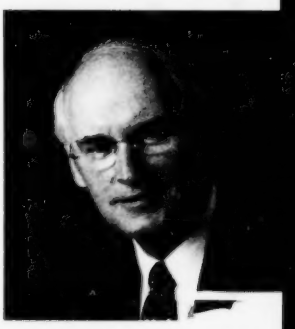

L'exercice 2001-2002, le septième depuis sa création en 1995, aura été marquant pour la Commission de la capitale nationale du Québec.

La loi créant la Commission a été modifiée pour la première fois, en tenant compte de la réorganisation des institutions municipales dont le territoire coïncide avec le sien. Le législateur a clairement délimité le territoire d'intervention de la Commission en établissant qu'elle pourra intervenir à tous égards dans les limites de la communauté métropolitaine de Québec. Au surplus, la loi a confirmé, en le renforçant, le rôle-conseil que la Commission exerce à l'endroit du gouvernement concernant l'aménagement du territoire de la capitale nationale, particulièrement en ce qui a trait au schéma d'aménagement et de développement de la nouvelle Communauté métropolitaine de Québec et de ses constituantes.

Par ailleurs, des projets d'investissement d'envergure auxquels la Commission a été associée ont entrainé une croissance substantielle de son budget. Alors qu'il se chiffrait à 7,8 millions de dollars en 1995-1996, le budget passait à 42,2 millions en 2001-2002, toutes sources de financement confondues. La contribution financière du gouvernement pour les opérations courantes est stable depuis plusieurs années. La Commission a toutefois été autorisée à emprunter et à constituer un service de dette pour financer des investissements dont le financement s'étale sur plusieurs années. Il faut également noter la contribution de plus en plus grande de partenaires de la Commission à qui est confié le mandat de conduire des projets et de diriger leur financement.

Enfin, il faut noter l'élargissement des actifs dont la Commission est responsable par l'acquisition de nouveaux espaces publics, tels le boisé des Compagnons-de-Cartier et les domaines de Maizerets et Cataraqui, sans compter les propriétés à acquérir en vue de la réalisation du vaste projet de mise en valeur du littoral du Saint-Laurent.

L'exercice 2001-2002 a non seulement permis de confirmer la présence qu'occupe dorénavant la Commission dans l'aménagement et la promotion de la capitale nationale, mais il a aussi ouvert une grande porte vers la définition d'un mandat élargi.

La Commission nourrit des espoirs et projette des interventions majeures sinon spectaculaires pour l'avenir. Elle compte sur les appuis du milieu, qui apprécie jusqu'à maintenant l'ampleur et la qualité de son travail, de même que sur l'incontournable soutien des autorités gouvernementales.

Pierre Boucher

PRÉSENTATION de la Commission

La Commission de la capitale nationale du Québec a été créée par une loi de l'Assemblée nationale le 22 juin 1995. Elle a pour mission générale de veiller à ce que la capitale soit aménagée et développée en mettant en valeur ses attributs de lieu central d'exercice du pouvoir politique et administratif et de symbole national de rassemblement de tous les citoyens du Québec. Elle en assure également la promotion. Acteur de l'aménagement, du développement et du rayonnement de la capitale nationale, la Commission s'associe à différents partenaires pour réaliser les plus grandes comme les plus petites actions permettant la mise en valeur de la capitale.

En vertu de sa loi constitutive, la Commission peut, notamment sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec :

- contribuer à l'aménagement et à l'amélioration des édifices et des équipements majeurs qui caractérisent une capitale ;
- établir des places, des parcs et des jardins, des promenades, des monuments et des œuvres d'art ;
- contribuer à l'amélioration de la qualité de l'architecture et du paysage ;
- contribuer à la conservation, à la mise en valeur et à l'accessibilité de places, de parcs et de jardins, de promenades et de voies publiques de même que de sites, d'ouvrages, de monuments et de biens historiques assurant l'embellissement ou le rayonnement de la capitale ;
- contribuer à la réalisation de travaux destinés à améliorer l'accès à la capitale.

La Commission peut exceptionnellement, avec l'autorisation du gouvernement et lorsque des circonstances particulières le justifient, aménager des sites, des monuments et des biens historiques contribuant au rayonnement de la capitale à l'extérieur du territoire de la communauté métropolitaine de Québec.

La Commission contribue à l'organisation et à la promotion d'activités et de manifestations à caractère historique, culturel et social destinées à mettre en valeur la capitale.

De plus, la Commission est chargée de conseiller le gouvernement, notamment sur :

- la localisation des bureaux et des effectifs du gouvernement, de ses ministères et de tout organisme gouvernemental ;
- la construction, la conservation, l'aménagement et le développement, sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec, des immeubles où logent le gouvernement, ses ministères et tout organisme gouvernemental ;
- l'aménagement, sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec, des infrastructures de transport et de communication qui donnent accès à la capitale, la désignation des parcours cérémoniels, la localisation des missions diplomatiques et des organisations internationales et les conditions d'une présence internationale.

ORGANIGRAMME

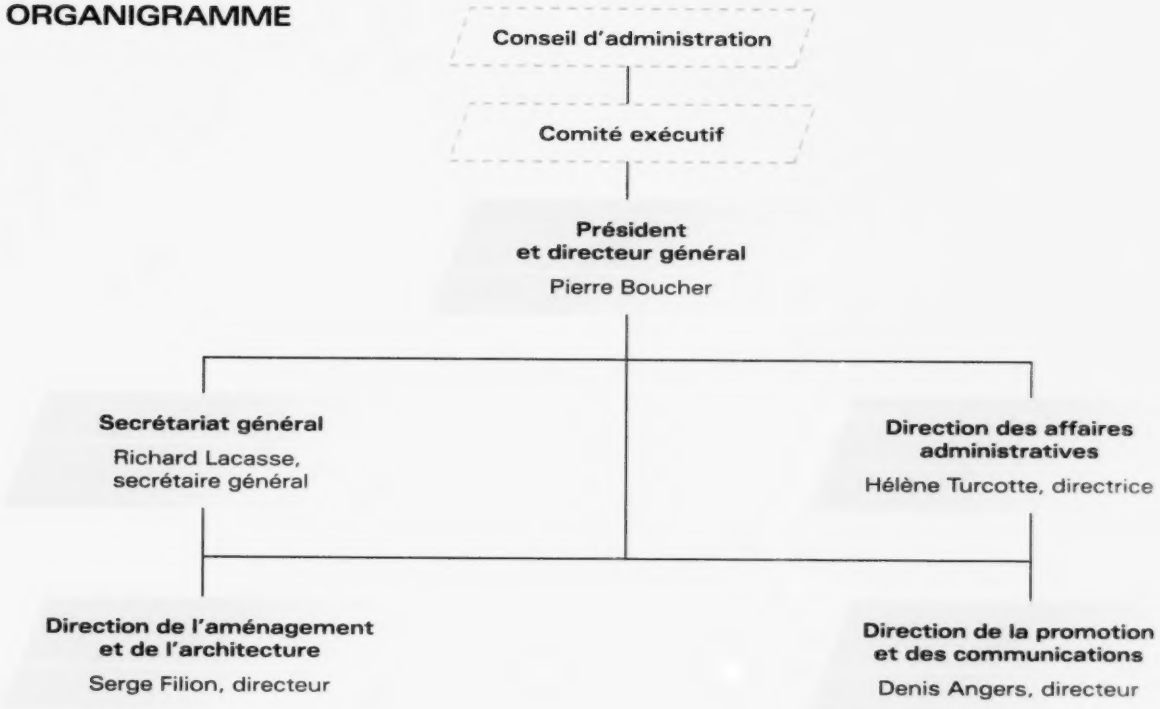

LE COMITÉ DE DIRECTION DE LA COMMISSION

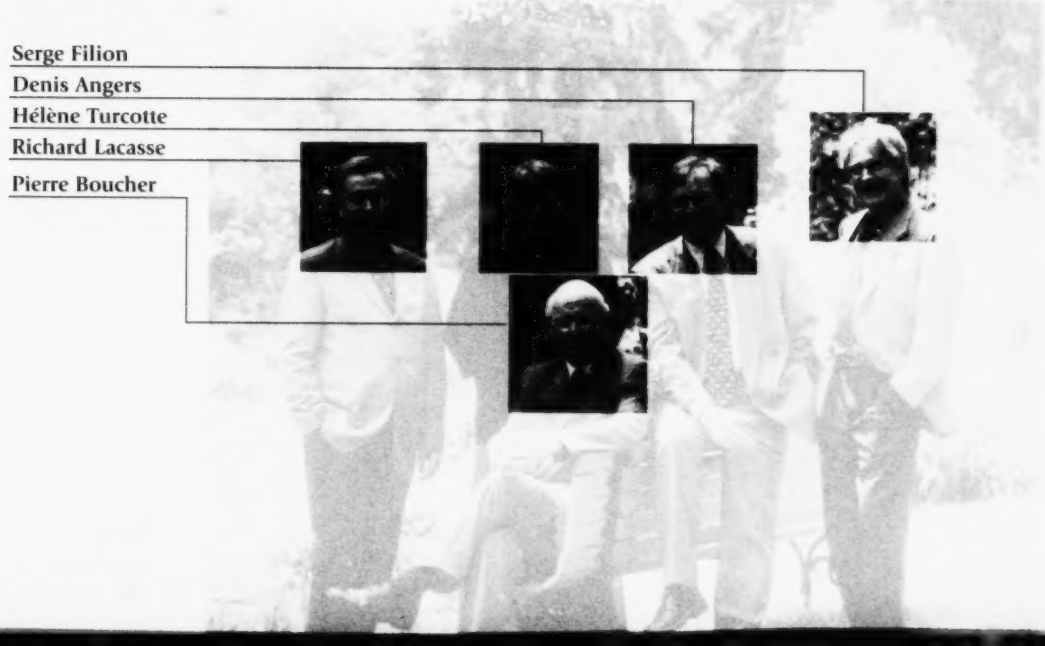

CONSEIL d'administration

Un conseil d'administration de 13 membres nommés par le gouvernement administre les affaires de la Commission. Son président est directeur général de la Commission ; il est secondé, pour la gestion des affaires courantes, par un bureau de direction qui regroupe les responsables de chacune des directions de la Commission. Le conseil d'administration est assisté d'un comité exécutif de cinq membres, dont le président.

Au 31 mars 2002, le conseil d'administration était composé des personnes suivantes, un poste étant à pourvoir :

PIERRE BOUCHER •
Président
Diplômé de l'Université Laval et de l'École nationale d'administration de Paris, Pierre Boucher fait carrière depuis 1964 dans l'appareil d'État. De l'Éducation aux Affaires culturelles, il a occupé des fonctions de responsabilité, de secrétaire exécutif à sous-ministre. Il a été professeur à l'École nationale d'administration publique du Québec puis à l'Université Laval, et associé à l'Agence de coopération culturelle et technique puis à la Délégation générale du Québec à Paris. De 1990 à 1995, il a été conseiller spécial auprès de la Ville de Québec.

SALOMON COHEN
Diplômé en sciences administratives, Salomon Cohen habite Montréal. Il est régisseur à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

DANIELLE E. CYR •
Linguiste de New Richmond, Danielle E. Cyr est professeure agrégée au Département d'études françaises de l'Université York, à Toronto. Spécialiste des langues amérindiennes du Québec, madame Cyr a publié de nombreux articles scientifiques.

JACQUES DESAUTELS
Professeur titulaire de la Faculté des lettres de l'Université Laval, Jacques Desautels, qui habite la ville de Québec, est aussi connu comme conférencier et écrivain.

• Ce membre du conseil d'administration siège au comité exécutif.

MARIO DUFOUR •
Curé de la paroisse Notre-Dame-de-Saint-Roch au cœur de Québec, Mario Dufour a mis sur pied la Corporation du tourisme et du patrimoine religieux et le Festival des musiques sacrées de Québec.

ROGER DUSSAULT
Diplômé en pédagogie, enseignant en histoire, membre de plusieurs organisations s'intéressant à la sauvegarde du patrimoine, au développement de la qualité de vie et au développement touristique, Roger Dussault a été maire de Cap-Santé pendant 20 ans et préfet de la MRC de Portneuf pendant 10 ans.

JACYNTHE GAGNON
Jacynthe Gagnon est productrice agricole dans la région de Charlevoix. Engagée dans de nombreux organismes, elle est présidente de la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Rive-Nord.

ANDRÉ GAULIN
Docteur en lettres, spécialiste de la littérature québécoise, André Gaulin a été nommé professeur émérite de l'Université Laval où il a enseigné de 1970 à 1993. Il a cofondé la revue *Québec français* ainsi que le Mouvement Québec français. Député de Taschereau à l'Assemblée nationale entre 1994 et 1998, il est auteur ou coauteur de plusieurs essais littéraires.

JACQUES LEMIEUX •
Historien et géographe de Lévis (Saint-Romuald), Jacques Lemieux a poursuivi une fructueuse carrière de professeur au collège Mérici de Québec. Il a été membre de plusieurs organisations, commissions et comités intéressés à la connaissance historique, géographique et touristique.

JEAN-CLAUDE MARSAN •
Architecte et urbaniste de Montréal, Jean-Claude Marsan est professeur titulaire à l'École d'architecture et à la Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal. Auteur et vulgarisateur, il joue un rôle actif dans la promotion de la qualité de vie en milieu urbain.

MARLÈNE OUELLET
Notaire et conseillère juridique œuvrant à Saguenay (Chicoutimi et Jonquière), Me Ouellet est aussi présidente du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec. Formatrice auprès de cadres de diverses sociétés du Saguenay, elle s'est aussi engagée dans de nombreux organismes, dont le cégep de Chicoutimi et la Fondation de ma vie.

DENIS VAUGEOIS
Né à Trois-Rivières, l'historien et éditeur Denis Vaugeois a contribué, par une quinzaine d'ouvrages, à la connaissance et à la diffusion de l'histoire québécoise. Député à l'Assemblée nationale et ministre entre 1976 et 1985, il poursuit une carrière d'éditeur, assumant depuis 1992 la direction des Éditions du Septentrion.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE des administrateurs

Conformément à la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, le conseil d'administration a adopté des règles d'éthique et de déontologie s'appliquant aux administrateurs de la Commission. En voici le texte.

Dans le cadre de la réalisation de ses missions, la Commission compte sur la contribution de ses administrateurs afin d'assurer une gestion efficace et transparente de ses biens. La Commission étant un organisme gérant des fonds publics, ses administrateurs doivent, dans l'exécution de leur mandat, agir dans le respect du droit, et ce, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs s'inspire du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics adopté par le gouvernement du Québec en vertu du décret 824-98 et constitue un résumé des règles générales de conduite que chaque administrateur doit respecter dans l'accomplissement de son mandat. Ainsi, en cas de doute, l'interprétation du présent code doit prendre appui sur ce règlement. Ce code d'éthique et de déontologie s'applique à tous les membres du conseil d'administration, dont le président, qui agit également comme directeur général de la Commission, lesquels sont désignés dans le présent texte sous le terme « administrateur ».

Les obligations liées à l'exécution des fonctions de l'administrateur sont multiples. Elles doivent respecter une échelle de valeurs où dominent notamment l'honnêteté, l'impartialité, l'absence de conflit d'intérêts et l'exclusivité de services en ce qui concerne le président et directeur général. Ces obligations sont propres à toute entreprise mais, compte tenu du statut de la Commission, les obligations de discrétion et de réserve doivent également guider l'administrateur dans l'exécution de son mandat.

OBLIGATION DE DISCRÉTION

L'administrateur est tenu à la discrétion à propos de ce qui vient à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de consulter ce dernier ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

L'obligation de discrétion signifie également que l'administrateur devrait s'abstenir de publier un texte ou d'accorder une entrevue qui concerne directement ou indirectement les affaires de la Commission sans en avoir été préalablement autorisé par le président et directeur général.

OBLIGATION DE RÉSERVE

L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations partisanes.

Le président et directeur général doit faire preuve de réserve dans la manifestation de ses opinions politiques.

OBLIGATION D'ÉVITER TOUT CONFLIT D'INTÉRÊTS

L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Il doit dénoncer par écrit au président du conseil d'administration, sous peine de révocation, tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre la Commission, en indiquant leur nature et leur valeur. Le cas échéant, il doit s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le président et directeur général ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Commission à moins qu'un tel intérêt lui échoit par succession ou donation et pourvu, dans ce cas, qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur qui n'est pas disproportionnée en regard dudit usage. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à la Commission.

OBLIGATION D'AGIR AVEC HONNÊTETÉ

L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Commission avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

L'administrateur ne peut directement ou indirectement accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

Le président et directeur général doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si le gouvernement le nomme ou le désigne à d'autres fonctions.

Il peut toutefois exercer des activités didactiques non rémunérées ou être membre d'organismes sans but lucratif. Ces activités doivent faire l'objet d'une déclaration au conseil d'administration.

OBLIGATION DE LOYAUTÉ

L'administrateur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Commission.

L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue, ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Commission, un autre organisme ou une entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Commission est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

RESPONSABILITÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AGISSANT ÉGALEMENT COMME DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la Commission.

DISPOSITIONS DIVERSES

L'administrateur est soumis aux règles concernant les activités politiques et la rémunération énoncées au chapitre III et IV du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

L'application du présent Code d'éthique et de déontologie des administrateurs est soumise au processus disciplinaire prévu au chapitre VI du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

RAPPORT d'activités 2001 2002

L'AMÉNAGEMENT de la capitale nationale

Dès sa création, la Commission de la capitale nationale du Québec a adopté, en matière d'aménagement, une politique dynamique d'action sur le terrain sans négliger de se doter d'une vision d'ensemble.

Pour les exercices 1995-1996 à 2001-2002, les investissements de la Commission dans la mise en valeur de la capitale totalisent 24 196 000 $, auxquels s'ajoutent les contributions de partenaires se chiffrant à 34 550 000 $, pour un total de 58 746 000 $.

GRAPHIQUE 1
Sommaire des investissements selon les axes d'intervention (incluant les partenaires)
EXERCICES 1995-1996 À 2001-2002

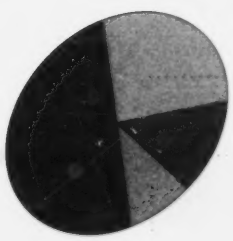

Parachèvement de la colline Parlementaire
29 423 000 $
50,09 %

Ensembles urbains, places, parcs et espaces verts
16 549 000 $
28,17 %

« Mise en lumière » des sites et bâtiments
7 732 000 $
13,16 %

Amélioration des accès à la capitale
5 042 000 $
8,58 %

GRAPHIQUE 2
Sommaire des investissements selon les sources de fonds

Commission de la capitale nationale du Québec
24 196 000 $
41,19 %

Partenaires
34 550 000 $
58,81 %

Conformément aux priorités identifiées dans le plan d'action publié en 1999, dans le cadre de la Politique relative à la capitale nationale, la Commission a réparti selon quatre axes ses interventions en aménagement au cours de l'exercice 2001-2002. Les investissements ont donc ciblé :

- LA MISE EN VALEUR DE LA COLLINE PARLEMENTAIRE ;
- LES ENSEMBLES URBAINS, LES PLACES, LES PARCS ET LES ESPACES VERTS ;
- LA « MISE EN LUMIÈRE » DE SITES ET DE BÂTIMENTS ;
- L'AMÉLIORATION DES ACCÈS À LA CAPITALE.

GRAPHIQUE 3
Sommaire des investissements selon les axes d'intervention (incluant les partenaires)

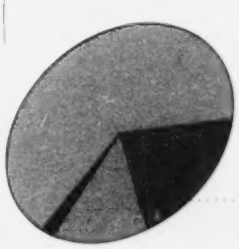

Parachèvement de la colline Parlementaire
16 514 000 $
64,89 %

Ensembles urbains, places, parcs et espaces verts
3 627 000 $
14,25 %

« Mise en lumière » des sites et bâtiments
4 909 000 $
19,29 %

Amélioration des accès à la capitale
401 000 $
1,57 %

Total : 25 451 000 $

EXERCICE 2001-2002

La plupart des projets annoncés dans le plan triennal 2001-2004 sont en voie de réalisation selon l'échéancier prévu.

LE PARACHÈVEMENT DE LA COLLINE PARLEMENTAIRE

En 1998, la Commission rendait public un concept global de parachèvement du domaine parlementaire comptant sept phases.

La troisième phase de ce plan, soit le réaménagement du déambulatoire nord de la place de l'Assemblée-Nationale, a été complétée en novembre 2001.

Une quatrième phase, visant les pelouses de la façade de l'Hôtel du Parlement, a été amorcée au cours de l'exercice 2001-2002 et sera finalisée en juin 2002. Ce traitement paysager s'harmonisera avec le caractère solennel donné par Eugène-Étienne Taché à l'architecture de la « maison de la démocratie ».

Au printemps 2002, la Commission a amorcé l'aménagement d'un boisé entre la promenade des Premiers-Ministres et le déambulatoire nord de la place de l'Assemblée-Nationale (phase 5). Ce boisé permettra de découvrir une dizaine d'essences caractéristiques de la vallée du Saint-Laurent, dont le bouleau jaune, arbre emblématique du Québec.

De plus, en mars 2002, un consortium a remis à la Commission un plan directeur en vue de la réalisation de la phase 6, qui consiste à aménager le secteur des glacis de la place de l'Assemblée-Nationale et jouxtant la rue Dauphine.

Les travaux de réaménagement de l'autoroute Dufferin-Montmorency (devenue l'avenue Honoré-Mercier), entre le boulevard René-Lévesque Est et la falaise, ont été entrepris en juin 2001 et prendront fin au cours de l'automne 2002. Conduits par la Commission, ces travaux ont été rendus possibles grâce à la contribution de la Ville de Québec, d'Infrastructures

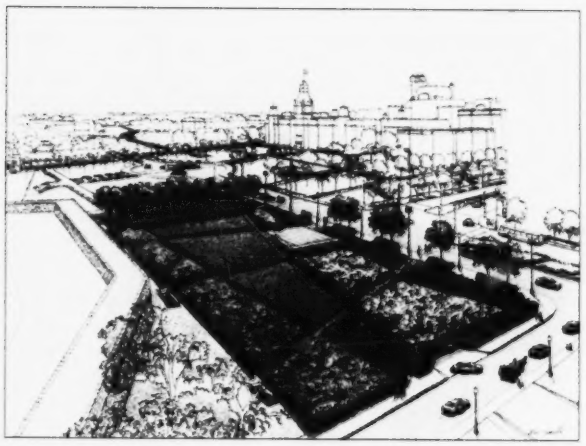

Transport et du ministère des Transports du Québec. Le réaménagement de cette artère, qui constitue une des principales portes d'entrée de la colline Parlementaire, a littéralement permis de « resouder » deux quartiers. La nouvelle artère présente un visage résolument plus urbain, avec des espaces piétonniers de qualité, un mobilier urbain adapté et un couvert végétal enrichi. Une place est également réservée à l'art public. Réalisé au coût de 17 millions de dollars, le réaménagement de l'avenue Honoré-Mercier illustre de façon remarquable la nouvelle configuration d'un boulevard urbain qui pourra servir d'exemple partout au Québec.

La Commission a amorcé, au printemps 2002, une réflexion en vue de proposer à ses partenaires des objectifs et des critères d'aménagement pour le territoire de la colline Parlementaire. Quelque 14 sites stratégiques ont déjà été identifiés et font l'objet d'une étude détaillée visant à ce que d'éventuelles interventions préservent la visibilité, l'accessibilité et le caractère institutionnel des édifices parlementaires, gouvernementaux et administratifs établis sur la colline Parlementaire.

La Commission a complété, à l'hiver 2002, une première ébauche en vue de la mise en valeur cohérente du parc de la Francophonie et de la place George-V. Cette proposition de réaménagement sera soumise pour discussion aux partenaires de la Commission dans ce dossier, notamment la Ville de Québec, la Société

immobilière du Québec, la Commission des champs de bataille nationaux, le ministère de la Défense nationale et Parcs Canada.

Par ailleurs, des problèmes juridiques rencontrés par la Ville de Québec ont retardé la construction prévue de 120 logements de qualité dans l'îlot Berthelot, délimité par les rues Jean-Jacques-Bertrand et Scott, d'une part, et le boulevard René-Lévesque Est et la rue Saint-Patrice, d'autre part. Ce projet devrait contribuer au repeuplement de la colline Parlementaire tout en réhabilitant la paroi bâtie du boulevard René-Lévesque Est.

LES ENSEMBLES URBAINS, LES PLACES ET LES ESPACES VERTS

Au chapitre de la requalification de l'espace public dans la capitale, l'exercice 2001-2002 aura été particulièrement marqué par les gestes posés par la Commission en vue de mettre en valeur des joyaux du patrimoine naturel et historique de la capitale.

En partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications et le Souvenir Français, la Commission a assuré la maîtrise d'œuvre des travaux de réaménagement du cimetière de l'Hôpital-Général de Québec. Aménagé avec sobriété, ce lieu de mémoire rend hommage aux quelque 1 050 victimes de la guerre de Sept Ans qui y sont inhumées aux côtés de leur général, le marquis de Montcalm, dont les restes ont été déposés dans un mausolée.

La Commission a acquis, en décembre 2001, le boisé des Compagnons-de-Cartier afin d'éviter qu'il ne soit amputé par des développements résidentiels. D'une superficie de 12,5 hectares, ce boisé de La Pointe-de-Sainte-Foy sera aménagé de manière sobre en vue de la pratique d'activités didactiques et récréatives. Par ailleurs, le ministère de l'Environnement a signifié à la Commission son intérêt en vue de lui confier la gestion du boisé de Marly. Ce boisé de 15,6 hectares, qui constitue une aire protégée pour la conservation de l'ail des bois, est en quelque sorte le frère jumeau du boisé des Compagnons-de-Cartier. Ces deux espaces verts gagneront à être mis en valeur de manière intégrée.

Une œuvre réalisée par la sculpteure Pascale Archambault et intitulée *Traversée sans retour* domine le mémorial où sont inscrits les noms des victimes de ce qui fut le premier conflit armé d'envergure mondiale.

À la suite des audiences tenues à l'automne 2000, la Commission a mandaté un consortium en vue d'élaborer un concept général d'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain. Ce concept de réaménagement des berges du fleuve, entre le pont de Québec et la traverse de Québec, a reçu un accueil enthousiaste de la part de la vaste majorité des groupes et personnes consultés.

En mars 2002, la Commission a soumis aux autorités gouvernementales une proposition de mise en valeur du domaine Cataraqui dans le secteur de Sillery. La proposition suggère deux vocations pour ce site reconnu comme monument historique : un jardin public à accès gratuit et un centre de réunion et de réception exploité sur une base commerciale.

À la demande du ministère de l'Environnement, la Commission a acquis quatre terrains à proximité de l'Aquarium du Québec. Ces derniers ont été rétrocédés au ministère des Transports du Québec dans le cadre du projet de parc marin de grande envergure piloté par la Société des parcs de sciences naturelles du Québec. En échange, la Commission sera associée à l'aménagement de l'espace public de cet équipement touristique majeur de la capitale nationale.

En collaboration avec la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ), la Commission s'est intéressée à la mise en valeur des terrains en contrebas de la chute Montmorency, en vue de protéger la qualité des paysages de cette porte d'entrée de la capitale. La Commission a également offert ses services à la SÉPAQ dans le cadre de la mise à jour du plan directeur de développement, d'aménagement et de « mise en lumière » du parc de la Chute-Montmorency.

La restauration de l'église de Saint-Roch et de son parvis a été complétée à l'automne 2001 avec l'appui de la Commission. Ce projet constitue un élément important de la réhabilitation du quartier de Saint-Roch par la Ville de Québec. La requalification de la rue Saint-Joseph Est, comprenant la démolition d'une partie du Mail Centre-Ville, le réaménagement du parvis de l'église et la restauration des façades commerciales, a nécessité des investissements totalisant 12 millions de dollars.

En 2001, la Commission et la Ville de Québec se sont associées pour réaliser le réaménagement du parvis de l'église de Saint-Jean-Baptiste, construite en 1886 par Joseph-Ferdinand Peachy et classée monument historique en 1991. Cette intervention a permis de requalifier un espace public stratégique dans ce quartier du centre-ville de Québec.

Le plan-concept définitif pour le réaménagement de la cour intérieure du Séminaire de Québec a également été complété à l'hiver 2002. La confection des plans et devis d'exécution est amorcée et la réalisation du projet débutera en août 2002. Également « mise en lumière » au cours de l'exercice 2002-2003, la cour deviendra le lieu de présentation du volet classique du Festival d'été de Québec et de la saison estivale de l'Orchestre symphonique de Québec.

Au cours de l'exercice 2001-2002, on a assisté à la construction du stationnement souterrain au-dessus duquel sera aménagée la « place du 400e », nom provisoire donné à l'espace public situé au nord du jardin de Saint-Roch et compris entre le boulevard Charest Est, la rue de la Couronne, la rue Sainte-Hélène et la rue de l'Église.

Quant au raccordement des avenues Wilfrid-Laurier et George-V, une entente est intervenue entre les partenaires au sujet du concept d'aménagement. Le tout sera réalisé en 2002-2003.

LA « MISE EN LUMIÈRE » DE SITES ET DE BÂTIMENTS

L'initiative des « mises en lumière » qui marquent désormais le paysage de Québec revient à la Commission qui a publié *Un plan lumière pour la capitale* en 1998. Ce plan identifiait 63 sites dans l'agglomération de la capitale nationale.

Depuis cette date et grâce au partenariat public et privé suscité par la Commission, les « mises en lumière » se sont succédées. Après l'hôtel Fairmont Le Château Frontenac, les églises de Notre-Dame-de-Foy et de Notre-Dame-de-la-Garde, de même que l'Hôtel du Parlement et ses annexes, l'exercice 2001-2002 a permis de redécouvrir sous la lumière nocturne les tours Martello, le pont de Québec, le cap Diamant et le Musée du Québec. Des clichés de ces « mises en lumière » servent désormais à promouvoir notre destination touristique. La Commission a réalisé la « mise en lumière » du Musée du Québec et a contribué au montage financier des projets du pont et de la falaise. La « mise en lumière » des tours Martello a pour sa part été assumée par la Commission des champs de bataille nationaux.

Des concepts ont également été élaborés pour la « mise en lumière » des bâtiments et des sites suivants : le Grand Théâtre de Québec, Place-Royale et le quartier du Petit-Champlain, la place de l'Hôtel-de-Ville, la cour du Séminaire de Québec, les fortifications entre les portes Saint-Louis et Kent ainsi que le Trait-Carré de Charlesbourg.

Par ailleurs, en collaboration avec la Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels de l'Université Laval, la Commission prépare un schéma directeur d'aménagement lumière. Ce schéma comportera un inventaire photographique des 63 sites répertoriés et une proposition de balises conceptuelles de « mise en lumière ». Les donneurs d'ouvrage et les concepteurs disposeront donc d'outils qui, pour chaque catégorie de sites – réseau viaire, places, parcs publics, sites naturels, ouvrages de génie civil et édifices – permettront d'assurer plus de cohésion à l'ensemble des interventions.

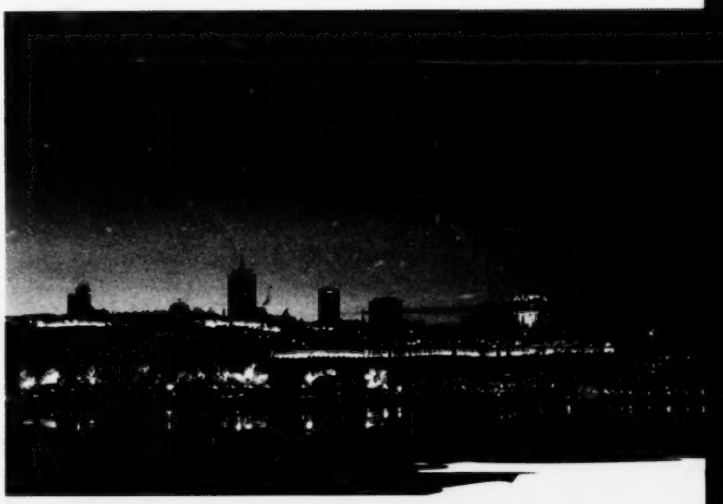

L'AMÉLIORATION DES ACCÈS À LA CAPITALE

Dès sa création, la Commission s'est intéressée à l'aménagement des portes d'entrée et des voies d'accès qui conduisent au cœur de la capitale nationale. Elle s'est associée au ministère des Transports du Québec pour élaborer des projets de réaménagement auxquels sont étroitement associées les autorités locales. Ces projets tiennent compte de la sécurité et de la fluidité du réseau routier, comme de l'aspect esthétique et emblématique caractéristique des paysages des capitales.

Au cours de l'exercice 2001-2002, la Commission, en partenariat avec l'ex-Ville de Sainte-Foy et le ministère des Transports, a complété l'étude d'un concept de requalification de l'emprise de l'autoroute Duplessis comprise entre l'autoroute Félix-Leclerc et les ponts. Il s'agit de la deuxième phase des travaux de réfection de l'autoroute Duplessis, ce qui inclut la reconstruction de tous les ouvrages d'art susceptibles de retisser des liens urbains entre les quartiers du plateau de Sainte-Foy séparés par cette autoroute. La Commission a également contribué à l'élaboration du concept de réaménagement de l'échangeur reliant les autoroutes Duplessis et Charest dont les travaux estimés à 16 millions de dollars débuteront à l'été 2002.

Le parc routier de Saint-Nicolas, en bordure de l'autoroute Jean-Lesage, est l'un des plus fréquentés au Québec, car il constitue la porte d'entrée de l'agglomération de la capitale nationale et de tout l'est du Canada. La Commission a collaboré avec le ministère des Transports et l'Association touristique de Chaudière-Appalaches en vue de définir le concept de réaménagement de ce parc dont la réalisation doit être terminée en décembre 2002. Cette collaboration avec le ministère a permis de développer un concept à géométrie variable qui pourra être décliné pour tous les parcs routiers du Québec, lesquels feront l'objet d'importants travaux au cours des prochaines années.

En complémentarité des importants travaux de réaménagement du segment de l'autoroute Dufferin-Montmorency, devenue l'avenue Honoré-Mercier, la Commission s'est associée à la Ville de Québec dans la poursuite de la requalification de l'axe Grande Allée – chemin Saint-Louis, à l'extérieur du périmètre de la colline Parlementaire. La première phase des travaux, entre les avenues Brown et des Érables, a été réalisée à l'automne 2001.

Sur le territoire de la colline Parlementaire, la Commission et la Ville ont préparé un concept pour la réfection d'un troisième tronçon de la Grande Allée Est, entre la rue des Parlementaires et le cours du Général-De Montcalm.

LA PROMOTION de la capitale nationale

Au chapitre de la promotion de la capitale nationale, l'exercice 2001-2002 de la Commission a été notamment marqué par : le succès du grand événement que fut la translation des restes du marquis de Montcalm, l'achalandage sans précédent enregistré à l'Observatoire de la Capitale, la poursuite du programme de publications de la Commission et le renouvellement du programme Découvrir la capitale nationale.

La présentation du présent bilan reprend par ailleurs la nouvelle structure en six mandats – découvrir, connaître, rayonner, éditer, publiciser et accueillir – que s'est donnée la Direction de la promotion et des communications, née le 1er juillet 2001 de la fusion de la Direction de la promotion et de la Direction des communications et des relations publiques.

LE MANDAT DÉCOUVRIR

DÉCOUVRIR LA CAPITALE NATIONALE

Des milliers de jeunes des niveaux primaire et secondaire, de personnes en formation professionnelle et en alphabétisation, de même que des milliers d'adultes immigrants en apprentissage du français ont pu découvrir tant la beauté de la capitale que l'histoire de ses institutions démocratiques grâce à l'un ou l'autre des 13 circuits guidés proposés dans le cadre de Découvrir la capitale nationale.

Depuis sa création en février 1997, pas moins de 52 000 personnes se sont prévalues du programme Découvrir la capitale nationale. Comme l'illustre le graphique *Évolution des clientèles du programme Découvrir la capitale nationale*, ce programme pédagogique a une nouvelle fois connu un grand succès en 2001-2002, en accueillant une clientèle de 13 306 personnes. La consigne de boycottage de syndicats d'enseignants n'a toutefois pas permis d'égaler la fréquentation de l'exercice précédent, soit 13 890 personnes.

GRAPHIQUE 4
Évolution des clientèles du programme Découvrir la capitale nationale

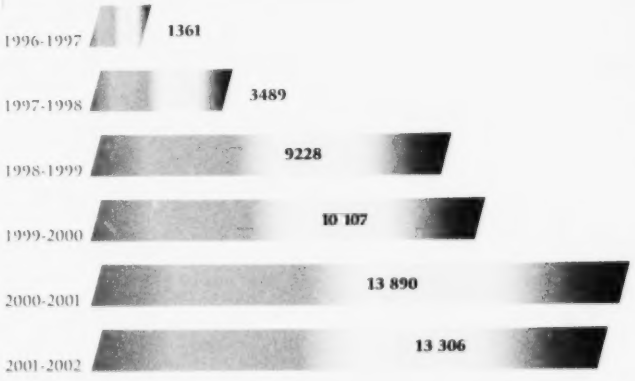

L'OBSERVATOIRE DE LA CAPITALE

Au cours de l'exercice 2001-2002, l'Observatoire de la Capitale a connu un achalandage record de 72 678 visiteurs, comparativement à 65 000 l'année précédente. Ces résultats ne sont certes pas étrangers à la campagne publicitaire dynamique mise en œuvre auprès des clientèles au cours de l'été 2001, notamment par le recours à la télévision dans la région de Québec.

LE MANDAT **CONNAÎTRE**

AU TRIBUNAL DE L'HISTOIRE

Prenant le relais des conférences *Les Lundis de la capitale nationale*, la série *Au tribunal de l'Histoire* a permis de joindre plus de 2 000 spectateurs fascinés. Cette série originale, présentée en collaboration avec le Musée de la civilisation, en a mis plein la vue et les oreilles aux participantes et aux participants devenus jurés lors de sept soirées-spectacles alliant musique, théâtre et chronique historique. Sept personnages illustres de notre histoire ont été évoqués dans le cadre de cette série : le marquis de Montcalm, le comte de Frontenac, l'historien François-Xavier Garneau, la controversée Marie-Josephte Corriveau, lord Dorchester, l'intendant Jean Talon et le tribun Louis-Joseph Papineau. Les débats ont fait l'objet d'une diffusion à la radio de CKRL-MF. Ils pourraient constituer la trame de fond d'une prochaine série télévisée.

TRANSLATION DES RESTES DE MONTCALM

Profitant des importants travaux de réaménagement effectués au cimetière de l'Hôpital-Général de Québec, la Commission a organisé, en partenariat avec le Souvenir Français, un événement populaire couru à l'occasion de la translation des restes du marquis de Montcalm. Conservés depuis 1759 par les Ursulines, les restes du défenseur de la Nouvelle-France ont été solennellement transférés dans un mausolée en présence du premier ministre du Québec, monsieur Bernard Landry.

PANNEAUX D'INTERPRÉTATION

La Commission a produit deux panneaux d'interprétation portant sur l'histoire du cimetière de l'Hôpital-Général de Québec et de la guerre de Sept Ans. Ces outils de diffusion de la connaissance historique confèrent une valeur ajoutée à ce cimetière, qui est le seul à Québec remontant à la guerre de Sept Ans. Unique cimetière de guerre au Canada, il renferme la plus importante concentration connue de chevaliers de Saint-Louis, la plus haute distinction militaire française de l'Ancien Régime. Dix-huit chevaliers y reposent, dont Louis-Joseph, marquis de Montcalm.

NOS HONNEURS, MONSIEUR LE MARQUIS

La Commission a produit un court métrage intitulé *Nos honneurs, Monsieur le Marquis*. Réalisé par Alain d'Eer, animé et scénarisé par l'historien Jean Provencher, ce film rend hommage au marquis de Montcalm, dernier général de la Nouvelle-France, ainsi qu'à toutes les victimes de la guerre de Sept Ans. Cette fiction documentaire exploite une toute nouvelle technologie vidéo et constitue le premier tournage en format haute définition effectué dans la région de Québec. L'œuvre a été présentée lors du festival de cinéma panaméricain Images du Nouveau Monde.

POURSUITE DES FRESQUES

La Commission a poursuivi son travail de mécène de l'art public dans la capitale en commanditant, avec d'autres partenaires, la réalisation de quatre fresques en 2001-2002. C'est ainsi que sont apparues *La Fresque du Petit-Champlain*, dans le quartier du même nom, ainsi que trois nouvelles fresques sur les piliers de l'autoroute Dufferin-Montmorency dans le quartier de Saint-Roch. Ces fresques ont pour titres *Le Conte*, *La Porte du paradis* et *L'Horloge*.

À l'occasion des Floralies internationales de Québec, la Commission a par ailleurs présenté un arrangement floral ayant comme fond de scène une fresque dépeignant le nouvel environnement de la maison du gardien au parc du Bois-de-Coulonge.

DÉPLIANT SUR LA CARRIÈRE DE RENÉ LÉVESQUE

Lors du remplacement du monument René-Lévesque sur la colline Parlementaire, la Commission a enrichi sa collection de dépliants portant sur les premiers ministres. Jusqu'à ce jour, des dépliants, distribués par l'Assemblée nationale, ont été réalisés pour rappeler la carrière de Daniel Johnson, de Jean Lesage, d'Adélard Godbout et de René Lévesque.

LES COSTUMES EN NOUVELLE-FRANCE

À l'occasion de l'édition 2001 des Fêtes de la Nouvelle-France, la Commission a publié en 25 000 exemplaires un dépliant intitulé *Les beaux atours 1675-1715*. Ce document didactique permet de découvrir les costumes caractéristiques du peuple, de la bourgeoisie et de la noblesse de l'époque.

PROGRAMME DE COMMÉMORATION DE LA VILLE DE QUÉBEC

La Commission a maintenu son appui à la Ville de Québec pour l'ajout de trois nouveaux bustes commémoratifs dans le paysage de la capitale : ceux des peintres Joseph Légaré et Cornelius Kreighoff, de même que celui du héros national vietnamien, Nguyen Trai.

PLAQUE COMMÉMORATIVE À BOUCHERVILLE

En partenariat avec la Société d'histoire de Boucherville, la Commission a apposé en août 2001 une plaque commémorative sur l'église de Sainte-Famille de Boucherville, lieu de sépulture de Charles-Eugène Boucher de Boucherville, troisième premier ministre du Québec.

BROCHURE *UNE VISITE CAPITALE*

En 2001-2002, la Commission a réédité la brochure *Une visite capitale*, qui propose des circuits de visite à pied de la colline Parlementaire. Tirée à 17 000 exemplaires en français et à 10 000 exemplaires en anglais, la brochure est distribuée dans les centres d'information touristique et à divers endroits sur la colline Parlementaire.

LE MANDAT **ÉDITER**

QUÉBEC, LES IMAGES TÉMOIGNENT

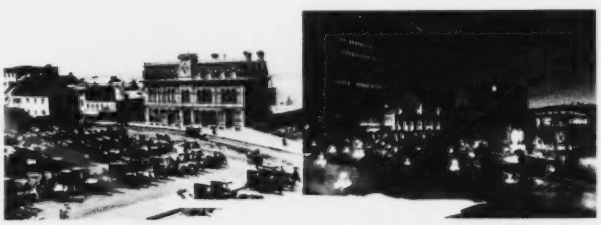

Tiré à 4 000 exemplaires, l'ouvrage *Québec, les images témoignent*, cinquième titre de la collection *La bibliothèque de la capitale nationale*, a été lancé à l'automne 2001. Coédité avec les Éditions Sylvain Harvey, ce volume de 140 pages permet de découvrir l'évolution de Québec au cours des 140 dernières années grâce à des clichés anciens recueillis par Jocelyn Paquet, photographe de métier et collectionneur d'exception. Sur la base de dizaines de photos anciennes et contemporaines, l'historien Jean Provencher propose quatre itinéraires captivants au sujet de la vie quotidienne, de la Haute-Ville institutionnelle, de la vie politique et des belles de banlieue.

LE PARLEMENT EN LUMIÈRE

La Commission et Les Publications du Québec ont lancé en juin 2001 *Le Parlement en lumière*, cinquième ouvrage publié dans la collection *Fleurdelisé* mise en œuvre par la Commission. Une quarantaine d'images saisissantes de la « mise en lumière » de l'Hôtel du Parlement, capturées sur pellicule par le grand photographe de Québec, Eugen Kedl, sont commentées par la poète Julie Stanton. Au fil des pages, *Le Parlement en lumière* reflète la magnificence de la lumière appliquée sur la dentelle de pierre des immeubles, sur le bronze musclé de la statuaire et à travers les prismes des lanternes dessinées il y a plus d'un siècle par Eugène-Étienne Taché, l'architecte de l'Hôtel du Parlement.

LA CAPITALE NATIONALE EN CHIFFRES 2001

La Commission a publié en novembre 2001 la cinquième édition du profil économique annuel de la région métropolitaine de recensement de Québec. Paru dans la collection *Documents*, cet ouvrage de compilations statistiques de 80 pages est également disponible dans le site Internet de la Commission.

LE MANDAT **RAYONNER**

LE PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE

Cette année encore, la Commission a recommandé au ministre délégué responsable de la région de la Capitale-Nationale d'allouer diverses contributions totalisant près d'un million de dollars à des institutions et à des événements qui contribuent au rayonnement de la capitale nationale. Ces contributions ont généré une visibilité très positive pour la Commission.

C'est ainsi que fut notamment maintenu l'appui aux grandes institutions nationales que sont le Musée du Québec, le Musée de la civilisation, l'Orchestre symphonique de Québec, l'Opéra de Québec, Les Violons du Roy ainsi que Le Théâtre du Trident. En vertu d'une entente avec la Commission, l'Opéra de Québec et Le Trident intègrent désormais dans leur promotion leur statut d'opéra et de théâtre de la capitale nationale.

Quant aux grands événements comme le Carnaval de Québec, le Festival d'été de Québec, les Fêtes de la Nouvelle-France, la Dictée des Amériques, le Salon international du livre de Québec, le Festival des musiques sacrées de Québec et le Festival international de Musiques militaires de Québec, la Commission est devenue pour eux un partenaire majeur. En plus de bonifier un volet de la programmation de ces événements, l'apport de la Commission contribue au rayonnement de la capitale nationale.

LES REMISES DE BOURSES

En collaboration avec l'Association internationale des études québécoises, la Commission a une fois de plus été associée à la remise d'une bourse de 5 000 $ pour récompenser une étude méritoire sur une capitale. Parmi les candidatures, celle de monsieur Lahcen Darhouani, étudiant de l'Université du Québec à Chicoutimi, a été retenue par le jury pour un projet d'étude intitulé *Québec et Rabat : comparaison de leurs rôles de capitales*.

Par ailleurs, en collaboration avec la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, quatre bourses ont été attribuées à des stagiaires de l'Assemblée nationale. Les bourses ont permis à ces derniers de faire un voyage d'étude portant sur les institutions parlementaires. De plus, la Commission a maintenu son appui à la réalisation de quatre simulations parlementaires dans l'enceinte de l'Hôtel du Parlement.

LE MANDAT **PUBLICISER**

REDONNER LE FLEUVE AUX QUÉBÉCOIS POUR 2008

La Commission a installé quelque 200 oriflammes le long du boulevard Champlain dans le but de promouvoir son projet de mise en valeur des berges.

BIENVENUE À LA NOUVELLE CAPITALE

La Commission a souligné la décision gouvernementale de redessiner les frontières municipales de l'agglomération en réalisant une offensive publicitaire sous le thème suivant : « Bienvenue à la nouvelle capitale ». Ainsi, 5 000 affiches et 480 000 napperons ont été distribués dans la région. Cette offensive a été suivie de la campagne « Une capitale nationale à découvrir » qui faisait la promotion de lieux et d'édifices « mis en lumière » par la Commission et ses partenaires.

CAMPAGNES TÉLÉ

Deux campagnes télé ont été mises en ondes par la Commission au cours de l'exercice 2001-2002. L'une faisait la promotion de l'Observatoire de la Capitale et l'autre saluait le nouveau visage nocturne de Québec grâce aux « mises en lumière ». La Commission a également contribué à la campagne télévisuelle conviant les Québécois aux Journées de la culture, en septembre 2001.

CHRONIQUES SUR L'HISTOIRE DE QUÉBEC ET DE LÉVIS

En collaboration avec le quotidien *Le Soleil*, la Commission a amorcé en mars 2002 la publication d'une série de 34 chroniques portant sur l'histoire des nouvelles villes de Québec et de Lévis.

LE MANDAT ACCUEILLIR

Diverses délégations ont été accueillies par la Commission au cours de l'exercice 2001-2002. Mentionnons notamment les responsables des visites des parlements provinciaux du Canada, une mission du Nouveau-Brunswick venue s'enquérir du fonctionnement de la Commission et les participants du Forum Québec-Xi'an-Changchun.

LA FONCTION-CONSEIL de la Commission

En plus de poser des gestes visibles en matière d'aménagement et de promotion de la capitale nationale, la Commission exerce une fonction-conseil auprès du gouvernement, et ce, à deux chapitres :

- LA LOCALISATION DES BUREAUX ET DE L'EFFECTIF DU GOUVERNEMENT, DE SES MINISTÈRES ET DE SES ORGANISMES ;
- L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC (CMQ).

Cette fonction-conseil s'appuie sur des études récurrentes concernant, d'une part, le profil socioéconomique de l'agglomération et, d'autre part, la localisation de l'effectif, des dirigeants et des bureaux centraux des ministères et des sièges sociaux des organismes gouvernementaux. Elle s'appuie également sur une veille à l'égard des retombées économiques de la présence des institutions de l'État dans la capitale.

GRAPHIQUE 5
La part de l'emploi de l'administration publique (%)

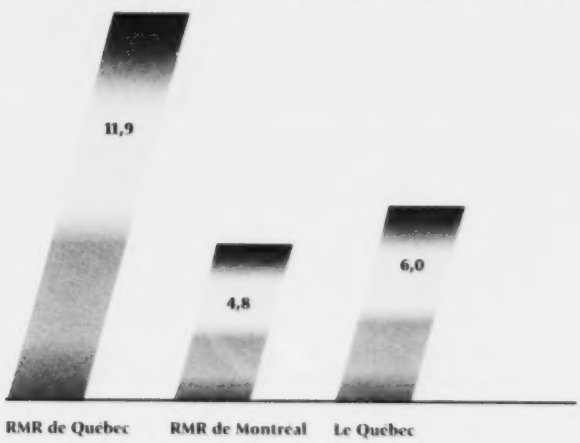

Source : Statistique Canada, enquête sur la population active, moyennes annuelles. Compilation : Commission de la capitale nationale du Québec, 2001.

PROFIL SOCIOÉCONOMIQUE DE L'AGGLOMÉRATION DE LA CAPITALE NATIONALE

Comme elle le fait à chaque année, la Commission a réalisé et publié l'étude *La capitale nationale en chiffres 2001*. Ce profil socioéconomique fait le point sur l'environnement socioéconomique et institutionnel de l'agglomération de la capitale nationale, c'est-à-dire la région métropolitaine de recensement (RMR) de Québec.

L'étude a notamment permis de constater que la population de l'agglomération croît de plus en plus lentement et qu'elle affiche un niveau de scolarité et des revenus supérieurs comparativement à la moyenne québécoise. Grâce à ses coûts d'implantation d'entreprise parmi les plus bas en Amérique et à son environnement idéal pour élever une famille, l'agglomération poursuit sa diversification économique axée sur les entreprises à haute valeur ajoutée dans les domaines suivants : centres de recherche et de transfert technologique, optique, photonique, neutraceutique et aliments fonctionnels, biomédical, géomatique et technologies de l'information. Tel que l'illustre le graphique *Niveau moyen annuel d'emploi dans la RMR de Québec*, l'agglomération a affiché en 2001 une hausse de son niveau d'emploi pour la deuxième année consécutive, ce qui lui a permis de bien se positionner à l'échelle du Québec.

Le document, publié par la Commission, inclut également des cartes thématiques inédites, qui reflètent le nouveau découpage des villes et des arrondissements de la CMQ et qui présentent la répartition des infrastructures publiques sur ce territoire.

GRAPHIQUE 6
Niveau moyen annuel d'emploi dans la RMR de Québec

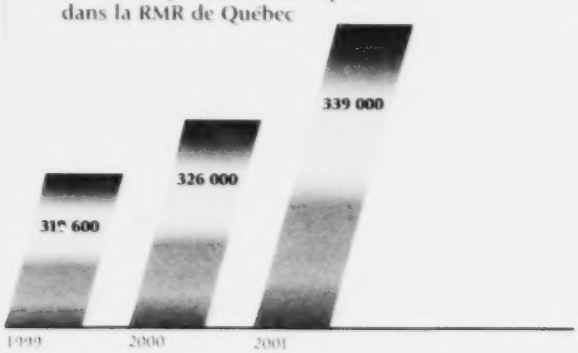

Source : Statistique Canada, enquête sur la population active, moyennes annuelles, 2001.

TROIS AVIS EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DE L'AGGLOMÉRATION

Conformément au rôle-conseil énoncé à l'article 15.1 de sa loi constitutive, la Commission a transmis trois avis au ministère des Affaires municipales et de la Métropole au cours de l'exercice 2001-2002.

Le premier avis concernait une demande d'agrandissement d'une zone commerciale contiguë à l'autoroute Duplessis, près du boulevard Wilfrid-Hamel. Dans son avis, dont le texte fut déposé en commission parlementaire lors de l'étude du projet de loi nº 56, la Commission ne s'est pas objectée aux modifications nécessaires à l'implantation d'un magasin à grande surface. À l'instar du ministère des Transports du Québec, elle a cependant invité le ministère des Affaires municipales et de la Métropole à zoner récréatif le terrain situé entre l'autoroute Duplessis et la base de plein air de Sainte-Foy.

Le deuxième avis formulait des commentaires généraux sur le projet de schéma révisé de la Communauté urbaine de Québec. Le troisième avis émettait quant à lui des commentaires concernant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Desjardins. L'essentiel des commentaires portaient sur la protection de deux espaces naturels, soit le boisé Davida et la Grande plée Bleue, de même que sur le traitement particulier à accorder aux paysages du couloir de l'autoroute Jean-Lesage à titre de porte d'entrée de la capitale.

LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC

Dans le cadre de sa participation au sein du Comité interministériel sur le cadre gouvernemental d'aménagement pour la CMQ, la Commission conseille le ministre des Affaires municipales et de la Métropole à l'égard des orientations gouvernementales devant être adoptées et transmises à la CMQ d'ici le 15 novembre 2002, avant que ne débute l'exercice de planification à l'échelle métropolitaine.

LE STATUT DE LA CAPITALE NATIONALE

Dans le cadre de sa mission, découlant de l'article 15 de sa loi constitutive, de « conseiller le gouvernement sur la localisation des bureaux et des effectifs du gouvernement, de ses ministères et de tout organisme gouvernemental », la Commission a entamé son enquête bisannuelle auprès des ministères et de quelque 160 organismes gouvernementaux. Cette recension permet d'évaluer si la capitale maintient et développe ses caractéristiques de siège des institutions de l'État. Les résultats de cette enquête seront publiés à l'automne 2002.

Enfin, un événement à portée symbolique importante est survenu au cours de l'exercice 2001-2002 : l'édifice Price a en effet accueilli l'appartement de fonction du premier ministre du Québec et le siège social de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

LES PARCS ET LES AUTRES ESPACES VERTS gérés et entretenus par la Commission

LE PARC DU BOIS-DE-COULONGE

Situé dans l'arrondissement historique de Sillery, le parc du Bois-de-Coulonge, d'une superficie de près de 24 hectares, constitue sans contredit le joyau des parcs gérés par la Commission de la capitale nationale du Québec. Trois grandes époques ont façonné le parc : le Régime français, le début du Régime anglais, avec ses riches propriétaires privés, et l'époque faste de la résidence vice-royale.

LA CHÂTELLENIE DE COULONGE

En 1637, la Compagnie des Cent-Associés concède à Jean Nicolet, sieur de Belleborne, et à Olivier le Tardif une terre sur le plateau de Sillery. En 1653, la terre de Belleborne passe aux mains du gouverneur Louis d'Ailleboust, sieur de Coulonge et d'Argentenay. Elle formera le cœur d'un immense domaine forestier qui sera érigé en fief et châtellenie. La façade sur le fleuve, le tracé des allées principales et la partie boisée témoignent de cette époque.

L'ÉPOQUE DES GRANDS PROPRIÉTAIRES

Après le traité de Paris, le domaine alors appelé « Spencer Wood » devient un des hauts lieux de l'horticulture en Amérique du Nord. Son propriétaire de l'époque, Henry Atkinson, s'emploie à l'embellir. Dans les années 1840-1850, Spencer Wood est aménagé de façon à subvenir aux besoins de ses occupants. C'est à cette époque que M. Atkinson s'adonne à des expériences horticoles qui feront la renommée de Spencer Wood en Amérique du Nord et même en Angleterre. L'empreinte de ce passionné d'horticulture est encore perceptible aujourd'hui, notamment dans le jardin floral, le boulingrin, l'emplacement de la villa incendiée, l'allée d'Ombre et le belvédère.

LA RÉSIDENCE VICE-ROYALE

De 1854 à 1966, le grand domaine est le lieu de résidence des gouverneurs généraux, puis des lieutenants-gouverneurs. Le domaine est alors le plus prestigieux du Québec. En 1966, avant l'incendie de la résidence où périt l'honorable Paul Comtois, alors lieutenant-gouverneur, une trentaine de personnes veillent au fonctionnement de la maison et à l'entretien du parc : régisseur, maître d'hôtel, chef cuisinier et employés de cuisine, jardinier, fermier, chauffeur, fleuriste, femmes de chambre ainsi qu'une douzaine d'horticulteurs. Plusieurs membres du personnel logent dans les différents bâtiments du domaine avec leur famille. Seuls le lieutenant-gouverneur, ses invités et le personnel avaient alors accès au parc. Celui-ci conserve maintes traces de cette époque, dont les bâtiments actuels, le parterre central avec ses pelouses, ses allées et sa fontaine.

En 1950, à la faveur d'une campagne de francisation, Spencer Wood renoue avec ses origines et devient le bois de Coulonge.

UN PARC PUBLIC

Accessible au public depuis les années 1970, le parc du Bois-de-Coulonge est l'héritage des Québécoises et des Québécois, qui ont désormais la responsabilité de le conserver dans son intégrité. Depuis 1983, sa vocation est celle d'un parc public d'intérêt régional voué à des activités non intensives. En plus d'un lieu de mémoire, il constitue un grand domaine naturel où les promeneurs ont l'agréable surprise de découvrir, en pleine ville, de magnifiques espaces boisés entrecoupés d'aires gazonnées et d'importants aménagements horticoles ainsi que plusieurs bâtiments anciens témoignant d'un riche passé. Le parc est occupé à 50% par un boisé où dominent l'érable à sucre, le chêne rouge, l'orme d'Amérique, le hêtre à grandes feuilles et l'épinette blanche. On y dénombre plusieurs spécimens remarquables, dont un orme pleureur plus que centenaire et un majestueux tilleul européen.

Sous la gouverne de la Commission de la capitale nationale du Québec qui en assume la gestion depuis 1996, le parc du Bois-de-Coulonge perpétue aujourd'hui, à titre de membre de l'Association des jardins du Québec, la grande tradition horticole léguée par Henry Atkinson et ses successeurs.

LA NATURE POUR LE PLAISIR DES SENS

Le parc du Bois-de-Coulonge ne respire pas seulement l'histoire. La nature s'y fait sentir et admirer. Au détour des allées sinueuses, le promeneur découvre ici des vivaces puis des annuelles, là des roses anciennes, des couvre-sol et des campanules. Au détour d'un sentier, il débouche sur une prairie où besognaient autrefois ceux qui assuraient la subsistance aux maîtres vice-royaux. Voisinant d'anciens bâtiments de ferme, des massifs de lilas, d'arbustes fruitiers et de vignes rehaussent le caractère champêtre des lieux. À l'abri des vents dominants, un arboretum de près d'un hectare permet de découvrir quelque 50 espèces et cultivars offrant une explosion florale au printemps et une ombrelle pour les jours chauds. Avec son pont voûté, un jardin d'eau aménagé à proximité de la maison du gardien invite les visiteurs à perdre leur regard dans l'étang où se cachent des achigans à petite bouche.

Les plates-bandes du parc permettent notamment d'admirer une trentaine d'espèces et d'hybrides de rhododendrons, dont la floraison spectaculaire se déploie dans une vaste gamme de couleurs, de la fin mai à la fin juin. Au printemps, les arbres de l'arboretum s'habillent d'un camaïeu de vert rehaussé par les couleurs vives des fleurs qui y poussent en abondance tout au long de la belle saison.

La couleur des muscaris suivie, plus tard, de celle des campanules évoque les eaux du Saint-Laurent lorsqu'elles se marient au bleu du ciel. Les muscaris sont parmi les premières fleurs vivaces à colorer le printemps. Elles s'épanouissent à l'ombre comme au soleil, tout au long du mois de mai.

UN LIEU DE RÉUNION

Dans les anciennes écuries construites entre 1884 et 1889, des locaux de réunion sont offerts en location par la Commission.

LE PARC DE LA FRANCOPHONIE

D'une superficie de 5 000 mètres carrés, le parc de la Francophonie constitue un vestige du remembrement immobilier entrepris entre 1961 et 1974 en vue de construire des édifices gouvernementaux sur la colline Parlementaire.

Le parc de la Francophonie est ainsi nommé depuis le 21 mars 1995, pour rappeler le 25e anniversaire de fondation de l'ex-Agence de coopération culturelle et technique des pays ayant le français en partage, aujourd'hui l'Organisation internationale de la Francophonie. À l'entrée du parc, un panneau présente le drapeau respectif des 49 pays et gouvernements rassemblés sous la bannière de la Francophonie.

Le pigeonnier, qui a longtemps donné son nom à l'espace, est le point central du parc. On y trouve également un bassin agrémenté d'une fontaine produisant un fond sonore qui fait oublier les bruits de la rue. La topographie du site est celle d'un amphithéâtre naturel mettant en valeur le bassin et la fontaine.

Bien que ce parc ait avant tout été conçu pour la détente, il est le théâtre, pendant l'été, de plusieurs manifestations culturelles.

Des jaseurs de Bohême apprivoisent l'hiver sur les branches d'un pommetier décoratif au parc de l'Amérique-Française.

LE PARC DE L'AMÉRIQUE-FRANÇAISE

D'une superficie de 8 000 mètres carrés, le parc de l'Amérique-Française a été aménagé en 1979 à l'emplacement d'un terrain de stationnement.

Ce parc public, qui s'appelait à l'origine « parc Claire-Fontaine », fut rebaptisé « parc de l'Amérique-Française » le 13 août 1985 lors de son inauguration par le premier ministre du Québec, monsieur René Lévesque. L'espace vert est en effet dédié aux communautés francophones d'Amérique du Nord. Il rappelle que des hommes et des femmes du Québec et de l'Acadie ont peuplé ce continent d'une nombreuse descendance. Un panneau d'interprétation présente le drapeau de ces communautés.

La Commission a entrepris un travail de réflexion visant à restructurer l'espace occupé par le parc et les terrains adjacents du Grand Théâtre de Québec pour en faire le pôle culturel de la capitale. En 1997 et 1998, elle a de plus procédé à la plantation d'arbres d'alignement visant à délimiter davantage cet espace public. À l'été 2002, l'espace vert situé en face du parc, de l'autre côté du boulevard René-Lévesque Est, recevra un monument commémoratif dédié aux Acadiens dont on retrouve plus d'un million de descendants au Québec.

LE PARC DU CAVALIER-DU-MOULIN

Tout petit espace public d'à peine 1 500 mètres carrés, le parc du Cavalier-du-Moulin est un vestige de la fortification française du XVII[e] siècle.

À l'origine, cet ouvrage défensif, appelé « cavalier », prenait appui sur un petit monticule, le mont Carmel.

En 1663, se trouvait à cet emplacement un moulin à vent qui a été englobé dans la première fortification de Québec. Le cavalier du Moulin perdit sa fonction militaire lorsque la deuxième enceinte fut construite à partir de 1700.

Dans l'ouvrage *Le regard infini, places, parcs et jardins publics de Québec*, Pierre Morency décrit ainsi cet écrin de verdure du Vieux-Québec qu'il considère comme l'un des lieux les plus poétiques de la capitale :

> « Je ne saurais vous dire ce qui me charme le plus dans ce jardin de ville. Est-ce le ramage incessant du viréo aux yeux rouges déboulant de la cime des grands ormes ou de la tête du peuplier deltoïde ? Est-ce la présence de l'amélanchier, l'arbre aimé pour la couleur de ses fruits, pour son hâtive floraison, pour cette généreuse offrande de fines étoiles que le moindre souffle commue en neige de pétales ? Est-ce la vue si reposante d'une liseuse sur son banc vert avec en arrière-fond, de plain-pied, la bibliothèque visible du Conservatoire ? Est-ce la vue admirable que l'on a, au bord de l'ancienne fortification, sur les glacis de la Citadelle, l'avenue Sainte-Geneviève, l'église Chalmers-Wesley, les tours du Parlement, les maisons de la rue Saint-Louis et là-bas, par-delà bien d'autres flèches, le bleu moutonnement des Laurentides sur l'horizon ? Est-ce l'étrange pressentiment de l'apparition imminente d'un visage, d'un glissement de sabots entre l'arbre et la pierre, d'un dos courbé sur une crinière ? Tout cela à la fois sans doute. »

LE PARC DE L'AMÉRIQUE-LATINE

Encore en aménagement, le parc de l'Amérique-Latine a été inauguré le 26 septembre 1995 par le vice-premier ministre du Québec d'alors, monsieur Bernard Landry. Il occupe un vaste espace de quelque 1,2 hectare entre le palais de justice de Québec et la rivière Saint-Charles.

Le parc intègre une magnifique statue équestre du *Libertador* Simón Bolívar, don de la République du Venezuela. Un buste de l'écrivain et patriote cubain José Martí, réalisé par l'artiste Lescaye et offert au Québec par la République de Cuba, viendra bientôt s'ajouter au décor de ce lieu célébrant les liens qui unissent le Québec aux peuples latino-américains.

Selon le concept d'aménagement arrêté par la Commission, le parc offrira un véritable lieu de convergence et de rencontres fraternelles, conçu pour accueillir des activités sociales destinées notamment aux ressortissants des pays de l'Amérique latine vivant dans l'agglomération de la capitale nationale. À la périphérie de l'espace central occupé par le monument honorant Bolívar, la Commission souhaite disposer des statues représentant des héros nationaux de l'Amérique latine.

En avril 2001, à l'occasion de la Rencontre extraordinaire des maires des villes du patrimoine mondial des Amériques, la Commission a présenté son plan de mise en valeur du parc de l'Amérique-Latine. Elle espère concrétiser ce projet avec la précieuse collaboration de la Ville de Québec et en association avec les pays de l'Amérique latine.

LA PLACE DE L'ASSEMBLÉE-NATIONALE

Depuis 1996, la Commission gère la partie est de la place de l'Assemblée-Nationale comprise entre les fortifications, la rue Saint-Louis, l'avenue Honoré-Mercier et la rue Dauphine. D'une superficie de 1,9 hectare, cet hiatus dans la trame bâtie est le seul vestige de l'ancienne coulée verte qui longeait la partie ouest des fortifications de Québec, et qui descendait des hauteurs de la Citadelle vers la Basse-Ville.

Le lieu a été aménagé de 1970 à 1972, lors de la construction du stationnement D'Youville. Au fil des ans, à la suite d'une utilisation abusive et en l'absence d'une fonction bien définie, il était devenu un non-lieu urbain. En 1998, la Commission a entrepris d'importants travaux de réaménagement visant à faire de cet espace une grande place urbaine conçue pour accueillir convenablement des manifestations festives et politiques.

LE BOISÉ DES COMPAGNONS-DE-CARTIER

Acquis par la Commission en 2001, le boisé des Compagnons-de-Cartier est le vestige d'une forêt beaucoup plus vaste qui a graduellement disparu au profit de l'agriculture et de l'urbanisation. Le boisé couvre aujourd'hui une superficie de 14 hectares au centre de La Pointe-de-Sainte-Foy. Cette forêt urbaine présente une grande diversité d'essences, dont les plus représentatives sont l'érable rouge, l'érable à sucre, le chêne rouge, l'épinette rouge, le hêtre à grandes feuilles, le frêne d'Amérique, le bouleau jaune, le bouleau blanc et la pruche de l'est.

Un sentier long de 1,5 km permet l'observation de la nature, la marche, la course à pied, le ski de fond et la raquette. Parmi les qualités du boisé des Compagnons-de-Cartier, il faut mentionner ses dimensions appréciables et sa fermeture sur les constructions environnantes, ce qui permet à l'utilisateur de jouir d'un sentiment d'immersion en pleine nature. La rupture visuelle avec le milieu urbain confère au boisé des qualités d'oasis hors du temps et de l'espace.

Sur le plan du paysage urbain, ce boisé constitue, avec le boisé de Marly, la composante majeure de La Pointe-de-Sainte-Foy. En effet, la présence de sa masse végétale marque fortement l'image de ce quartier résidentiel développé dans un contexte naturel.

La Commission compte aménager le boisé des Compagnons-de-Cartier à des fins de conservation et de récréation. Le choix de cette vocation s'inscrit parfaitement dans l'utilisation actuelle de cet espace, tant par les clientèles scolaires que par les résidants et les visiteurs. De plus, la vocation du lieu a le mérite d'être complémentaire à celle du boisé de Marly, davantage axée sur la conservation et l'interprétation de la nature.

LE DOMAINE DE MAIZERETS : UNE OASIS EXCEPTIONNELLE

En décembre 2001, le ministre délégué responsable de la région de la Capitale-Nationale, monsieur Rosaire Bertrand, annonçait qu'une entente était intervenue avec le maire de l'ex-Ville de Québec, monsieur Jean-Paul L'Allier, concernant la cession à la Commission du domaine de Maizerets et de son arboretum. En vertu de cette entente, la Ville continue d'assumer la gestion de ce site, véritable poumon vert du secteur de Limoilou.

L'histoire du domaine de Maizerets remonte à 1705 alors que le Séminaire de Québec s'en porte acquéreur. La vocation agricole du site est maintenue jusqu'en 1932, date à partir de laquelle le domaine sera utilisé comme colonie de vacances jusqu'en 1970. La Ville de Québec l'acquiert en 1979. Elle y adjoint, sur le site d'un ancien dépotoir à neige localisé à l'est du ruisseau du Moulin, un arboretum de sept hectares comptant plus de 1 000 arbres.

D'une superficie totale de 27 hectares, l'ensemble se caractérise par la présence de la maison Ango-Des Maizerets, construite au début du XVIII[e] siècle aux abords des battures du fleuve et à proximité du chemin du Roy (devenu le chemin de la Canardière). Classé monument historique en 1974, cet immeuble, qualifié souvent de « château » en raison de sa dimension, a notamment été le siège, en 1991, des travaux de la Commission Bélanger-Campeau sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. En période estivale, on y tient des concerts et des expositions.

Depuis les années 1980, la vocation du domaine est axée principalement sur l'éducation par l'interprétation de la nature. Que ce soit en empruntant les sentiers qui surplombent les marécages et qui parcourent deux ormaies naturelles, en humant le parfum des roseraies ou en découvrant les multiples essences présentes dans l'arboretum, le domaine de Maizerets a acquis ses lettres de noblesse comme composante majeure du réseau de l'Association des Jardins du Québec. Fréquenté par les cyclistes qui empruntent la piste reliant le parc de la Chute-Montmorency aux berges de la rivière Saint-Charles, le site

est également très prisé par les familles, qui apprécient ses espaces de jeux et sa piscine extérieure l'été et ses pistes de ski de fond, l'hiver venu.

LE CIMETIÈRE DE L'HÔPITAL-GÉNÉRAL DE QUÉBEC

Depuis l'automne 2001, la Commission s'est vue confier par les Augustines de l'Hôpital Général le mandat d'entretenir le cimetière de l'Hôpital-Général de Québec.

LE PLUS VIEUX CIMETIÈRE DE QUÉBEC

Ouvert en 1710, le cimetière a reçu sa dernière sépulture en 1993. Il s'agit du seul lieu d'inhumation datant du Régime français encore visible à Québec. Sur les 4 017 inhumations enregistrées, les trois quarts sont celles des pensionnaires et du personnel de l'hôpital.

Fait singulier, le cimetière contient les dépouilles de 1 058 militaires catholiques décédés de maladie ou des suites des combats entre 1755 et 1760. Grâce aux registres minutieusement tenus et conservés par les Augustines,

La barque vide intégrée à l'œuvre *Traversée sans retour*.

presque tous leurs noms sont connus. Le cimetière contient également les dépouilles non enregistrées de nombreux soldats britanniques morts au cours de la guerre de Sept Ans.

LE SEUL CIMETIÈRE TÉMOIN DE LA GUERRE DE SEPT ANS

À l'échelle planétaire, le cimetière de l'Hôpital-Général de Québec est l'unique témoin de la guerre de Sept Ans. Tous les régiments français ayant participé à la défense de Québec y sont représentés. Séparés dans la vie, unis dans la mort, aristocrates et gens du peuple, officiers et simples soldats y dorment côte à côte. Ce cimetière renferme également la plus importante concentration connue de chevaliers de Saint-Louis, la plus haute distinction militaire française de l'Ancien Régime. Dix-huit chevaliers y reposent. Parmi eux se trouve Louis-Joseph, marquis de Montcalm, dont les restes ont été transférés en octobre 2001, de la chapelle des Ursulines à un mausolée situé au centre du cimetière.

Reconnaissant l'importance patrimoniale de ce lieu de mémoire exceptionnel, le ministère de la Culture et des Communications a assuré aux Augustines les ressources nécessaires pour la mise en valeur du site. En 2001, celles-ci ont mandaté la Commission de la capitale nationale du Québec pour aménager le cimetière et le préserver pour les générations à venir. Cette mise en valeur a pris la forme d'un mémorial où sont inscrits les noms des soldats enterrés dans le cimetière.

L'ADMINISTRATION de la Commission

Une quarantaine de personnes composent le personnel de la Commission.

En 2001-2002, la Commission a poursuivi la consolidation de ses pratiques de gestion. À ce chapitre, les plus importantes réalisations sont l'implantation et l'évaluation d'un système intégré de gestion financière et comptable, la révision du processus d'adjudication de contrats, la centralisation des procédures contractuelles ainsi que la révision du règlement sur les conditions de travail du personnel.

LES RESSOURCES HUMAINES

Au 31 mars 2002, le personnel de la Commission comptait 19 employés réguliers et 20 employés occasionnels, pour un total de 39 personnes. Parmi ces employés, six travaillaient de façon saisonnière dans les parcs gérés par la Commission. Les ressources humaines se répartissaient ainsi : quatre cadres, 14 professionnels, 15 techniciens et employés de bureau ainsi que six ouvriers horticoles.

Au 31 mars 2002, le traitement applicable aux cadres de la Commission était le suivant :

TABLEAU 1

Classe	Minimum de la classe	Maximum de la classe
I	82 113 $	99 969 $
II	73 439 $	89 404 $
III	66 019 $	80 374 $

En matière de prévention en santé et sécurité au travail, la Direction des affaires administratives a poursuivi, conjointement avec l'Association paritaire en santé et sécurité au travail, le suivi des ajustements nécessaires aux postes de travail de son personnel. Elle a également assuré avec les ouvriers horticoles le suivi et l'évaluation du plan d'action en matière de prévention.

GRAPHIQUE 7
Évolution de la subvention versée par le gouvernement du Québec de 1995-1996 à 2001-2002

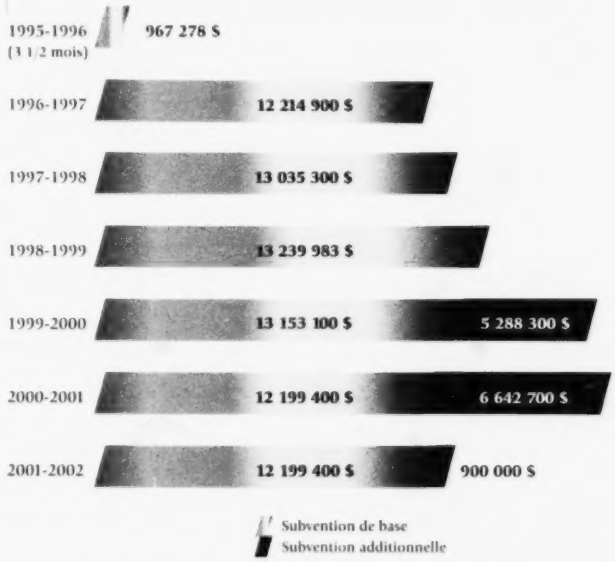

La subvention octroyée par le gouvernement à la Commission a atteint 13,1 millions de dollars pour l'exercice 2001-2002.

LES RESSOURCES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES ET INFORMATIONNELLES

Durant la dernière année, la Direction des affaires administratives a continué d'assurer un contrôle budgétaire rigoureux. Elle a également encadré la mise en place de règles de gestion structurantes, notamment pour les engagements financiers, les budgets consacrés aux ententes avec les partenaires et le coût des projets.

L'acquisition du boisé des Compagnons-de-Cartier, au coût de 5 millions de dollars, et des terrains limitrophes à l'Aquarium du Québec, pour un montant de 2,8 millions de dollars, a permis d'augmenter les actifs de la Commission au cours de l'exercice 2001-2002. Les démarches ont été entreprises durant l'année pour acquérir certaines propriétés le long des berges du Saint-Laurent et les domaines de Maizerets et Cataraqui ; les négociations afin de finaliser ces transactions se poursuivront en 2002-2003. De manière à supporter la Commission dans ses transactions immobilières et à l'égard d'autres questions légales, la Commission a conclu une entente avec le ministère de la Justice pour l'obtention de services juridiques.

En matière d'adjudication des contrats, la Direction des affaires administratives a continué de soutenir et de conseiller les différentes directions dans l'élaboration des documents d'appels d'offres et des contrats. Elle a effectué, à ce sujet, une révision en profondeur de ses pratiques en poursuivant les objectifs suivants : assurer la transparence, centraliser le processus et uniformiser les documents d'appels d'offres et les contrats. Comme les activités de la Commission sont très diversifiées et qu'elles nécessitent le recours à divers types de ressources externes, la Direction des affaires administratives continuera, au cours de la prochaine année, à effectuer un suivi et évaluera les processus mis en place afin d'en assurer une saine gestion.

Au 31 mars 2002, la Direction des affaires administratives avait terminé la planification triennale du renouvellement de son parc informatique et avait réalisé la deuxième phase de ce renouvellement.

LA GESTION DES PARCS ET DES AUTRES ESPACES VERTS

La Commission a poursuivi ses activités de gestion des espaces verts que lui a confiés le gouvernement. Le budget annuel de 1,7 million de dollars consenti à cette fin a été utilisé principalement pour l'entretien des aménagements extérieurs, pour le maintien de l'actif au parc du Bois-de-Coulonge ainsi que pour le paiement des taxes foncières et scolaires qui se sont chiffrées à 700 000 $. La Direction des affaires administratives a également pris en charge la gestion du boisé des Compagnons-de-Cartier et l'entretien du cimetière de l'Hôpital-Général de Québec. Une entente de gestion du domaine de Maizerets a également été négociée avec la Ville de Québec.

LA GESTION DES DOCUMENTS ET DES DROITS D'AUTEUR

Sous la responsabilité du Secrétariat général, la Commission, avec le concours précieux de son personnel de secrétariat, veille à la gestion de ses documents afin d'accroître son efficacité opérationnelle et de préserver sa mémoire organisationnelle. Après six années de fonctionnement, la Commission a adopté un nouveau plan de classement de ses documents, de même qu'un nouveau calendrier de conservation qui a reçu l'assentiment des Archives nationales du Québec. La Commission s'est aussi dotée d'un plan de classement des cartes et des plans qu'elle détient dans le but d'en faciliter le repérage.

Au cours de l'exercice 2001-2002, plusieurs opérations d'indexation, de numérisation, de déclassement et de transfert de documents ont été effectuées. Un nouveau logiciel de gestion documentaire a été implanté, facilitant ainsi le travail du personnel responsable de l'application de la Loi sur les archives. Tout en répondant aux demandes externes, le centre de documentation a poursuivi ses activités de support auprès du personnel de la Commission à l'égard de la recherche documentaire et iconographique.

Trois demandes d'accès à des documents ont été traitées par la Commission au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2002. Enfin, la Commission a maintenu un haut niveau de vigilance à l'égard du respect des droits d'auteur. Elle a notamment précisé les modalités d'engagement des artistes en collaboration avec l'Union des artistes.

PLAN d'action triennal 2002 2005

INTRODUCTION

En vertu de la Loi sur la Commission de la capitale nationale (L.R.Q., c. C-33.1), le rapport annuel d'activités de la Commission doit être accompagné d'un plan de développement divisé en phases annuelles et présentant les projets qu'elle entend réaliser sur un horizon de trois ans.

Le Plan d'action triennal est articulé en fonction des trois missions dont est investie la Commission :

- EMBELLIR LA CAPITALE NATIONALE ;
- PROMOUVOIR LA CAPITALE NATIONALE ;
- CONSEILLER LE GOUVERNEMENT SUR LA MISE EN VALEUR DE LA CAPITALE NATIONALE.

Comme la subvention gouvernementale accordée à la Commission n'est connue que pour l'exercice en cours, le Plan d'action triennal, on le comprendra, se limite à donner une indication des intentions de la Commission. Si la direction envisagée s'en trouve ainsi mieux connue, la mise en œuvre du Plan d'action triennal est toutefois assujettie au budget dont disposera la Commission au cours des deux prochaines années.

PARAMÈTRES D'ACTION dans un environnement en mutation

Dans le double contexte de la réorganisation municipale et des modifications apportées en décembre 2001 à la Loi sur la Commission de la capitale nationale par le projet de loi nº 56, le conseil d'administration a adopté, en mars 2001, des balises quant à l'action de la Commission. Le texte qui suit fait état des modifications apportées à l'environnement de travail de la Commission. Il énonce également 19 paramètres entérinés par le conseil d'administration en vue de faire face aux enjeux soulevés.

LES MODIFICATIONS À L'ENVIRONNEMENT

LA RÉORGANISATION MUNICIPALE

Le gouvernement du Québec a engagé une vaste opération de regroupements municipaux à l'échelle du Québec par l'adoption du projet de loi nº 170 (L.Q., 2000, c. 56), complété par les projets de loi nº 29 (L.Q., 2001, c. 25) et nº 60 (L.Q., 2001, c. 68).

À l'échelle de l'agglomération de la capitale nationale, deux regroupements sont entrés en vigueur le 1er janvier 2002. Sur la Rive-Nord, les 13 villes faisant auparavant partie de la Communauté urbaine de Québec (CUQ) forment désormais la nouvelle Ville de Québec, laquelle compte 505 000 habitants. Sur la Rive-Sud, dix municipalités qui faisaient anciennement partie des municipalités régionales de comté (MRC) Desjardins et des Chutes-de-la-Chaudière sont réunies pour constituer la nouvelle Ville de Lévis, qui compte 120 000 habitants.

Le projet de loi nº 170 introduit par ailleurs un nouveau palier décisionnel dans le fonctionnement des villes regroupées : le conseil d'arrondissement. Au nombre de huit à Québec et de trois à Lévis, ces conseils d'arrondissement exercent leurs compétences à l'égard de la délivrance de services de proximité tels les loisirs, les dérogations mineures au zonage, le déneigement, l'enlèvement des ordures, etc.

Le projet de loi nº 170 institue également une structure supramunicipale, la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ). Présidée d'office par le maire de Québec, la CMQ regroupe les villes de Québec et de Lévis, de même que les MRC de la ceinture verte de la Rive-Nord, soit celles de L'Île-d'Orléans, de La Côte-de-Beaupré et de La Jacques-Cartier.

La CMQ doit adopter un schéma métropolitain d'aménagement et de développement avant le 31 décembre 2006. D'ici là, la Ville de Québec devra réviser le schéma d'aménagement de l'ex-CUQ et les règles d'urbanisme des villes regroupées. De la même manière, la Ville de Lévis devra revoir et fondre les schémas d'aménagement des MRC de Desjardins et des Chutes-de-la-Chaudière.

Cette réorganisation municipale place Québec au 9e rang des villes canadiennes pour sa population, immédiatement après Vancouver. Du même coup, la ville de Québec est passée du 148e au 38e rang pour l'ensemble des villes du Canada et des États-Unis. Quant à la CMQ qui compte quelque 678 000 habitants, elle se classe au 7e rang des agglomérations au Canada et au 71e rang des agglomérations du Canada et des États-Unis réunis.

LES MODIFICATIONS APPORTÉES À LA LOI SUR LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Après plus de six ans d'existence, la Commission a obtenu de l'Assemblée nationale qu'elle modifie sa loi constitutive pour en revoir quelques dispositions. Le projet de loi nº 56 (L.Q., 2001, c. 67), Loi modifiant la Loi sur la Commission de la capitale nationale, a été sanctionné le 20 décembre 2001. Les dispositions importantes de ce projet de loi :

- confirment et renforcent le rôle-conseil de la Commission en matière d'aménagement et de développement du territoire de la CMQ ;
- identifient la CMQ comme territoire de référence pour ce qui est de ses interventions d'aménagement.

Le rôle-conseil de la Commission en matière d'aménagement

Les dispositions de 1995 de la Loi sur la Commission de la capitale nationale prévoyaient que la Commission pouvait émettre des avis relatifs aux schémas d'aménagement des trois MRC ceinturant la CUQ et des deux MRC de la Rive-Sud faisant partie de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Québec. Paradoxalement, la Commission n'était pas habilitée à donner des avis au sujet du schéma d'aménagement de la CUQ, ni même en ce qui concernait les règles d'urbanisme de la ville de Québec qui, pourtant, est la capitale nationale.

Le nouveau libellé de l'article 15 de la Loi sur la Commission de la capitale nationale vient combler cette lacune en renforçant le rôle-conseil de la Commission. Cet article stipule :

« **15.** La Commission conseille le gouvernement sur :

1º la localisation des bureaux et des effectifs du gouvernement, de ses ministères et de tout organisme gouvernemental ;

2º la construction, la conservation, l'aménagement et le développement, sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec, des immeubles où logent le gouvernement, ses ministères et tout organisme gouvernemental ;

3º l'aménagement, sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec, des infrastructures de transport et de communication qui donnent accès à la capitale, la désignation des parcours cérémoniels, la localisation des missions diplomatiques et des organisations internationales et les conditions d'une présence internationale.

La Commission conseille également l'Assemblée nationale sur la construction, la conservation et l'aménagement de ses immeubles. [...] »

L'article 15.1 ajoute :

« **15.1.** La Commission conseille le gouvernement sur l'aménagement et le développement du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec ainsi que de celui des municipalités locales et des municipalités régionales de comté qui en font partie. »

En vertu de cette dernière disposition, la Commission a donc non seulement le pouvoir d'intervenir dans le cadre de l'élaboration ou de la modification des schémas de la CMQ et de ses constituantes, mais elle peut également conseiller le gouvernement sur tout enjeu lié à l'aménagement ou au développement de l'agglomération de la capitale nationale.

Ce rôle-conseil s'exercera dans la transparence conformément aux dispositions du troisième alinéa de l'article 26 de la Loi sur la Commission de la capitale nationale, qui ont elles aussi été modifiées par le projet de loi nº 56 :

[...]

« **26.** [...] Les avis donnés par la Commission en vertu des articles 15 et 15.1 sont publiés dans le rapport d'activités ou par tout autre moyen permettant un accès aux avis de la Commission. »

Corollairement à ces modifications à la Loi sur la Commission de la capitale nationale, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) a été modifiée pour faire obligation au ministre des Affaires municipales et de la Métropole de consulter la Commission :

« **267.3.** Le ministre doit, avant de donner un avis en vertu de l'un des articles 51, 53.7, 56.14 et 65 à la Ville de Québec, à la Ville de Lévis ou à une municipalité régionale de comté dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans celui de la Communauté métropolitaine de Québec, demander à la Commission de la capitale nationale de lui donner un avis sur le document qui lui est soumis. La première phrase du deuxième alinéa de l'article 267.2 s'applique, compte tenu des adaptations nécessaires.

Une fois le schéma métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec en vigueur, le premier alinéa s'applique aux avis donnés, en vertu des articles qui y sont visés, à la Communauté. »

Les dispositions législatives instituant la CMQ, contenues dans l'annexe VI du projet de loi n° 170, ont également été modifiées dans le même sens :

« **133.1** Le ministre doit, avant de donner un avis en vertu de l'article 130 ou de l'article 133, demander l'avis de la Commission de la capitale nationale.

Toute objection ou désapprobation exprimée par le ministre peut avoir pour base, outre les motifs relatifs aux orientations gouvernementales visées aux articles 130 et 133, des motifs basés sur l'avis de la Commission de la capitale nationale. »

Par ailleurs, dans le cadre de sa participation au Comité interministériel sur le cadre gouvernemental d'aménagement pour la CMQ, la Commission conseillera le ministre des Affaires municipales et de la Métropole à l'égard des orientations gouvernementales devant être adoptées et transmises à la CMQ d'ici le 15 novembre 2002, avant que ne débute l'exercice de planification à l'échelle métropolitaine.

En somme, en matière d'adoption ou de modifications des schémas d'aménagement et de développement de la CMQ et de ses constituantes, la Commission conseillera le ministre des Affaires municipales et de la Métropole, tant au début du processus qu'à son terme, avant que le ministre n'achemine ses recommandations au gouvernement.

La CMQ comme territoire de référence en matière de travaux d'aménagement

Prenant appui sur les nouveaux territoires définis par la réorganisation municipale, le projet de loi n° 56 définit pour la Commission un territoire de référence en matière de travaux d'aménagement, soit celui de la CMQ. Ce territoire clairement délimité remplace le concept vague de « la capitale et ses environs » énoncé dans la loi adoptée en 1995.

Le nouveau libellé de l'article 14 de la Loi sur la Commission de la capitale nationale se lit comme suit :

« **14.** La Commission veille à ce que la capitale soit aménagée et développée en mettant en valeur ses attributs de lieu central d'exercice du pouvoir politique et administratif et de symbole national de rassemblement de tous les citoyens du Québec. Elle en assure également la promotion.

À cette fin, la Commission peut, notamment, sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec :

1° contribuer à l'aménagement et à l'amélioration des édifices et équipements majeurs qui caractérisent une capitale ;

2° établir des places, des parcs et jardins, des promenades, des monuments et œuvres d'art ;

3° contribuer à l'amélioration de la qualité de l'architecture et du paysage ;

4° contribuer à la conservation, à la mise en valeur et à l'accessibilité de places, de parcs et jardins, de promenades et voies publiques de même que de sites, ouvrages, monuments et biens historiques assurant l'embellissement ou le rayonnement de la capitale ;

5° contribuer à la réalisation de travaux destinés à améliorer l'accès à la capitale. [...] »

Exceptionnellement, le dernier alinéa de cet article permet à la Commission d'intervenir à l'extérieur des limites de la CMQ, avec l'autorisation du gouvernement :

« 14. […] La Commission peut exceptionnellement, avec l'autorisation du gouvernement et lorsque des circonstances particulières le justifient, aménager des sites, monuments et biens historiques contribuant au rayonnement de la capitale à l'extérieur du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec. »

DIX-NEUF BALISES POUR FAIRE FACE AUX ENJEUX DICTÉS PAR LE NOUVEL ENVIRONNEMENT

Dans le contexte décrit précédemment, la Commission doit se donner de nouvelles balises à l'égard de :

- SON MODE DE RELATIONS AVEC LA CMQ ET SES CONSTITUANTES ;
- LA PROMOTION DE LA CAPITALE NATIONALE ;
- L'AMÉNAGEMENT DE LA CAPITALE NATIONALE.

LES RELATIONS AVEC LA CMQ ET SES CONSTITUANTES

En dépit de la consécration de la CMQ comme territoire de référence de la Commission en matière de travaux d'aménagement, les liens avec la Ville de Québec sont appelés à conserver une place prépondérante dans la liste des partenaires de la Commission. Eu égard aux relations avec la nouvelle Ville de Québec, deux facteurs affecteront le travail de la Commission : d'une part, le poids politique des arrondissements Laurentien, de Sainte-Foy–Sillery, de La Haute-Saint-Charles, de Charlesbourg et de Beauport au sein du conseil municipal et, d'autre part, la mise en place de la récente structure que constituent les conseils d'arrondissement.

Les deux tiers de la population de Québec habitent les arrondissements Laurentien, de Sainte-Foy–Sillery, de La Haute-Saint-Charles, de Charlesbourg et de Beauport. Cette situation générera une dynamique différente quant à la détermination des priorités d'investissement de la Ville. La pression exercée par les conseillers municipaux de ces arrondissements favorisera, et c'est là chose normale, la couronne périphérique plutôt que les quartiers centraux où s'est légitimement concentrée l'action de la Commission depuis 1996.

Dans ce contexte, il apparaît avisé pour la Commission, et cela vaut tant pour les relations avec Québec que pour celles avec Lévis :

1. DE PRÉCISER, AVEC L'ADMINISTRATION CENTRALE DE CHACUNE DES DEUX VILLES, LA NATURE DES INTERVENTIONS SOUHAITÉES DANS LES ARRONDISSEMENTS ET CONVENIR AVEC ELLE, LE CAS ÉCHÉANT, DES MODALITÉS DE COMMUNICATION ENTRE LA COMMISSION ET LES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.

Par ailleurs, dans le nouveau contexte de collaboration entre la Rive-Nord et la Rive-Sud instauré par la mise en place de la CMQ, la Commission entend :

2. INTENSIFIER SES INTERVENTIONS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LÉVIS À TITRE DE COMPOSANTE À PART ENTIÈRE DE L'AGGLOMÉRATION DE LA CAPITALE NATIONALE.

LA PROMOTION DE LA CAPITALE NATIONALE

Si le territoire de référence de la Commission en matière d'aménagement est maintenant élargi à la CMQ, les clientèles à rejoindre, au chapitre de la promotion, demeurent l'ensemble des Québécoises et des Québécois et, accessoirement, les touristes.

La mission de promotion de la Commission est ainsi définie dans le nouvel article 14.1 de la Loi sur la Commission de la capitale nationale :

« 14.1. La Commission contribue à l'organisation et à la promotion d'activités et de manifestations à caractère historique, culturel et social destinées à mettre en valeur la capitale. »

Par ailleurs, le libellé du paragraphe 6° de l'article 16, modifié par le projet de loi n° 56, clarifie les pouvoirs de la Commission en matière de contribution financière :

« 16. La Commission peut, notamment, pour la réalisation de sa mission :

[...]

6° verser une contribution financière à une municipalité ou à un organisme à but non lucratif voué à l'une des fins mentionnées au deuxième alinéa de l'article 14 ou, lorsque le gouvernement a accordé son autorisation, à l'une des fins visées au troisième alinéa de cet article ainsi que pour favoriser un programme d'information sur la capitale. »

Au cours des années qui viennent, les champs d'intérêt de la Commission à l'égard de la promotion demeureront la mise en valeur des événements, des personnages, des dates et des sites marquants de la capitale. Dans cet esprit, la Commission continuera de se préoccuper de promouvoir la capitale dans les régions du Québec et de donner une visibilité aux régions dans la capitale. Elle le fera notamment par ses programmes de découverte, de connaissance, de rayonnement, de publicité, d'édition et d'accueil.

Cela dit, la réorganisation municipale soulève deux nouveaux enjeux : l'harmonisation de la signalisation aux nouvelles limites territoriales et la révision des odonymes.

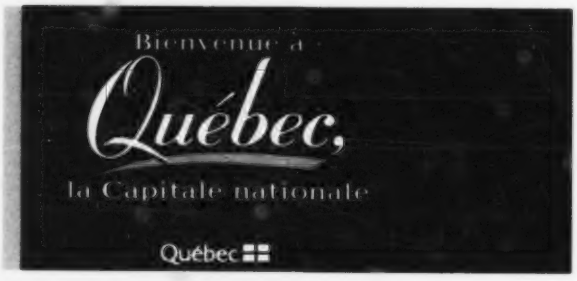

L'apparition en 1999 d'une nouvelle appellation pour la région administrative 03 et la délimitation nouvelle du territoire de l'agglomération de la capitale nationale obligent la Commission à revoir la localisation et le contenu des panneaux « Bienvenue dans la capitale nationale » installés en collaboration avec la Ville de Québec et le ministère des Transports du Québec. En conséquence, la Commission entend :

3. PROPOSER À SES PARTENAIRES UNE RÉVISION DU PLAN DE SIGNALISATION DE LA CAPITALE NATIONALE, AFIN QUE CETTE SIGNALISATION SOIT À LA FOIS RESPECTUEUSE DES NOUVELLES LIMITES DE LA VILLE DE QUÉBEC ET DE CELLES DE LA CMQ ;

4. PROPOSER AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS L'INSTALLATION DE PANNEAUX « BIENVENUE DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE » AUX LIMITES EST (CHARLEVOIX) ET OUEST (PORTNEUF) DE LA RÉGION ADMINISTRATIVE 03.

Par ailleurs, la réorganisation municipale a généré un nombre important d'homonymes dans l'odonymie. Pour la seule ville de Québec, pas moins de 800 changements de noms de rues devront être faits d'ici juillet 2004. Ce chantier représente une occasion rare de réaliser un certain rattrapage à l'égard de quatre lacunes : la représentation des régions du Québec et le rôle de Québec comme berceau de la francophonie nord-américaine, de même que la commémoration des femmes et de la présence autochtone. En conséquence, la Commission entend :

5. PROPOSER AUX VILLES DE QUÉBEC ET DE LÉVIS D'ASSOCIER LA COMMISSION À LA DÉMARCHE DE RÉVISION ODONYMIQUE QU'ELLES INSTAURERONT AFIN DE FAIRE VALOIR DES VALEURS, DES SYMBOLES, DES ÉVÉNEMENTS ET DES PERSONNAGES LIÉS À LA CAPITALE NATIONALE QU'IL Y AURAIT INTÉRÊT À INSCRIRE DANS LES ODONYMES DES VILLES DE L'AGGLOMÉRATION.

L'AMÉNAGEMENT DE LA CAPITALE NATIONALE

Trois dimensions du travail de la Commission en matière d'aménagement soulèvent des enjeux dans le contexte posé par le nouvel environnement juridique évoqué précédemment : les avis de la Commission à l'égard de l'aménagement et du développement de l'agglomération de la capitale nationale, l'établissement de la CMQ comme territoire de référence et l'aménagement de la colline Parlementaire.

Les avis de la Commission à l'égard de l'aménagement et du développement sur le territoire de la CMQ

La Commission sera un partenaire obligé des élus municipaux et du gouvernement dans la confection des schémas d'aménagement et de développement, ainsi qu'à l'occasion de leurs modifications. Elle pourra également exprimer des avis sur tout enjeu ad hoc d'aménagement et de développement dans l'agglomération.

Ce rôle-conseil, la Commission entend l'exercer en vue d'atteindre les objectifs suivants :

6. PRÉSERVER LA VISIBILITÉ, L'ACCESSIBILITÉ ET LE CARACTÈRE INSTITUTIONNEL DES ÉDIFICES PARLEMENTAIRES, GOUVERNEMENTAUX ET ADMINISTRATIFS ÉTABLIS SUR LA COLLINE PARLEMENTAIRE ;

7. PROTÉGER LES ESPACES NATURELS MAJEURS DE L'AGGLOMÉRATION EN VUE DE CONSTITUER UNE VÉRITABLE COURONNE VERTE ;

8. ASSURER LA MISE EN VALEUR ET L'ACCESSIBILITÉ PUBLIQUE DES BERGES DU FLEUVE, DE MÊME QUE DES AUTRES GRANDS COURS ET NAPPES D'EAU DE L'AGGLOMÉRATION ;

9. CIVILISER L'USAGE DU SOL LE LONG DES VOIES D'ACCÈS À LA CAPITALE ;

10. ARRÊTER UNE VISION D'AGGLOMÉRATION SUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA LOCALISATION DES INFRASTRUCTURES ÉCONOMIQUES MAJEURES, DONT LE PORT DE QUÉBEC, QUI SOIT COMPATIBLE AVEC UNE UTILISATION SENSÉE DES SITES 31 DES PAYSAGES RARES DE L'AGGLOMÉRATION ;

11. CONTRIBUER À LA MISE EN ŒUVRE DE GESTES CONCRETS VISANT LE RECYCLAGE DU PATRIMOINE RELIGIEUX ET DES AUTRES GRANDES PROPRIÉTÉS PUBLIQUES ET PRIVÉES, LESQUELLES FONT PARTIE INTÉGRANTE DU PATRIMOINE DE LA CAPITALE.

Afin de renforcer la crédibilité des avis que la Commission communiquera au gouvernement dans le cadre de l'adoption ou de la modification des schémas d'aménagement et de développement de la CMQ et de ses constituantes, il est prévu :

12. DE SOUMETTRE À L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION LE TEXTE DES AVIS PRODUITS PAR LA COMMISSION EN APPLICATION DES ARTICLES 15 ET 15.1 DE LA LOI SUR LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE.

La CMQ comme territoire de référence

La consécration de la CMQ comme territoire de référence de la Commission en matière de travaux d'aménagement forcera celle-ci à bien encadrer ses interventions en dehors de la colline Parlementaire. C'est pourquoi la Commission entend :

13. PROPOSER AUX ADMINISTRATIONS CENTRALES DES VILLES DE QUÉBEC ET DE LÉVIS DES INTERVENTIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROMOTION METTANT EN VALEUR, D'UNE PART, LES ÉQUIPEMENTS LIÉS À LA FONCTION DE CAPITALE ET, D'AUTRE PART, DES SITES IDENTITAIRES DANS LES ARRONDISSEMENTS.

La mise en place de la CMQ permettra de mieux percevoir que le fleuve constitue un trait d'union entre les deux rives d'une même agglomération ayant pour destin d'être le siège de la capitale nationale. La Commission proposera donc à la CMQ et aux villes de Québec et de Lévis :

14. QUE LE PROJET DE LA PROMENADE SAMUEL-DE CHAMPLAIN SOIT CONSIDÉRÉ COMME L'UN DES ÉLÉMENTS STRUCTURANTS INCONTOURNABLES DE L'AMÉNAGEMENT DE L'AGGLOMÉRATION ET QU'EN CONSÉQUENCE, ON SOUMETTE À DES AUDIENCES PUBLIQUES TOUT PROJET D'EXPANSION DU PORT OU D'ÉVENTUEL LIEN SOUS-FLUVIAL ;

15. QUE SOIT COMPLÉTÉ LE LIEN CYCLABLE ENTRE LES DEUX RIVES ;

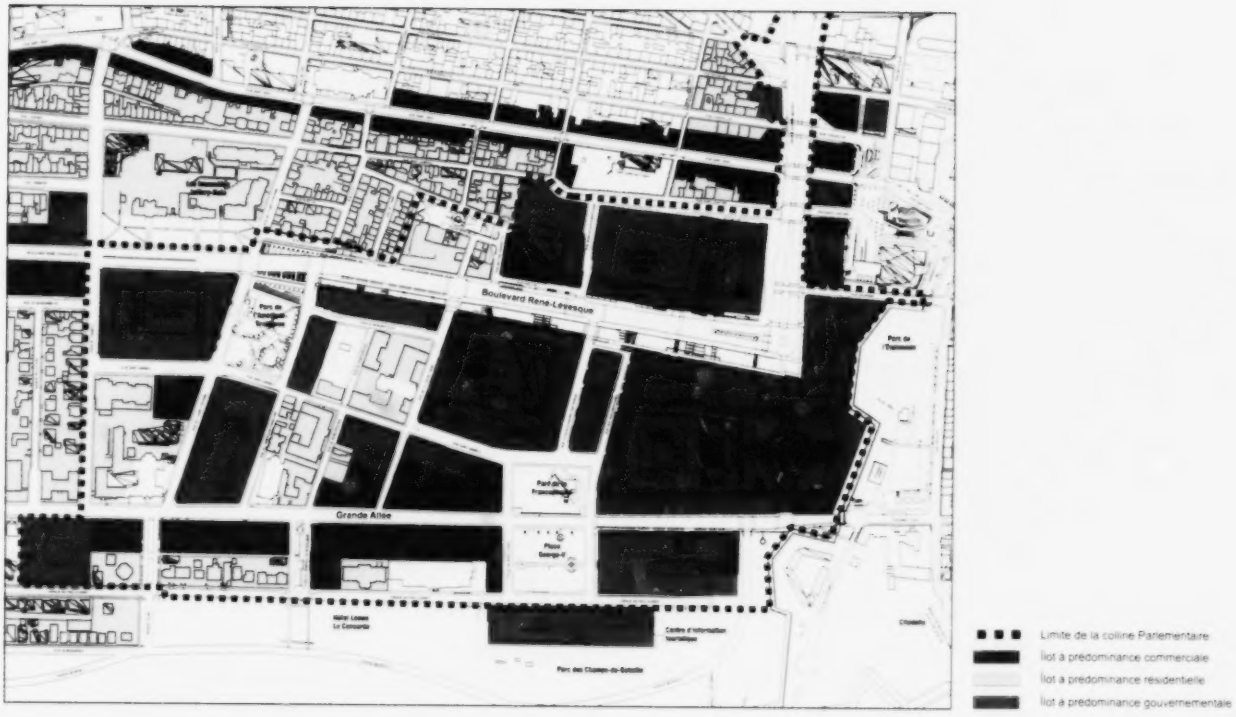

16. QUE LE TRANSPORT EN COMMUN INTERRIVES SOIT ORGANISÉ POUR FAVORISER LA RÉDUCTION DE L'USAGE DE L'AUTOMOBILE POUR SE RENDRE AU TRAVAIL, PARTICULIÈREMENT DANS LES ZONES OÙ SONT CONCENTRÉS LES EMPLOIS.

Par ailleurs, en vue d'encadrer les interventions de la Commission en dehors des limites de la CMQ, il y a lieu :

17. QUE LA COMMISSION PRÉPARE, À L'INTENTION DU GOUVERNEMENT, UN MÉMOIRE BALISANT L'EXERCICE DES POUVOIRS ÉNONCÉS PAR LE DERNIER ALINÉA DE L'ARTICLE 14 DE LA LOI SUR LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE, LEQUEL LUI PERMET, EXCEPTIONNELLEMENT ET AVEC L'AUTORISATION DU GOUVERNEMENT, D'AMÉNAGER DES SITES, DES MONUMENTS ET DES BIENS HISTORIQUES CONTRIBUANT AU RAYONNEMENT DE LA CAPITALE À L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE DE LA CMQ.

L'aménagement de la colline Parlementaire

Dès la création de la Commission, la qualité de l'aménagement de la colline Parlementaire a constitué un chantier prioritaire. En vue de mieux contrôler l'aménagement de « l'îlot sacré » de la capitale, la Commission entend :

18. TRADUIRE LES OBJECTIFS D'AMÉNAGEMENT DE LA COLLINE PARLEMENTAIRE DANS UNE PROPOSITION S'APPARENTANT À UN PLAN D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE ;

19. ASSOCIER DES EXPERTS EXTERNES À LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DES OBJECTIFS D'AMÉNAGEMENT ET DES CRITÈRES DE DESIGN DE LA COLLINE PARLEMENTAIRE.

AMÉLIORER LES PAYSAGES de la capitale nationale

LES AXES D'INTERVENTION

L'action de la Commission en matière d'aménagement gravite autour de quatre axes :

- le parachèvement de la colline Parlementaire ;
- l'aménagement d'ensembles urbains, de places, de parcs et d'espaces verts ;
- la « mise en lumière » de lieux et d'édifices caractéristiques du paysage de la capitale nationale ;
- l'amélioration des grandes voies d'accès à la capitale nationale.

LE PARACHÈVEMENT DE LA COLLINE PARLEMENTAIRE

La Commission s'est engagée dans une importante opération de planification et de mise en œuvre de projets d'aménagement destinés à embellir la colline Parlementaire et à faire de celle-ci un témoin de l'excellence et de l'exemplarité attendues d'une ville ayant le statut de capitale. Entreprise dès 1995, cette opération est réalisée en partenariat avec la Ville de Québec, l'Assemblée nationale, la Société immobilière du Québec et des organismes qui, par leurs actions respectives, contribuent à façonner le paysage de la capitale nationale.

Au cours des trois prochaines années, la Commission entend diriger ou s'associer à la réalisation des projets qui suivent.

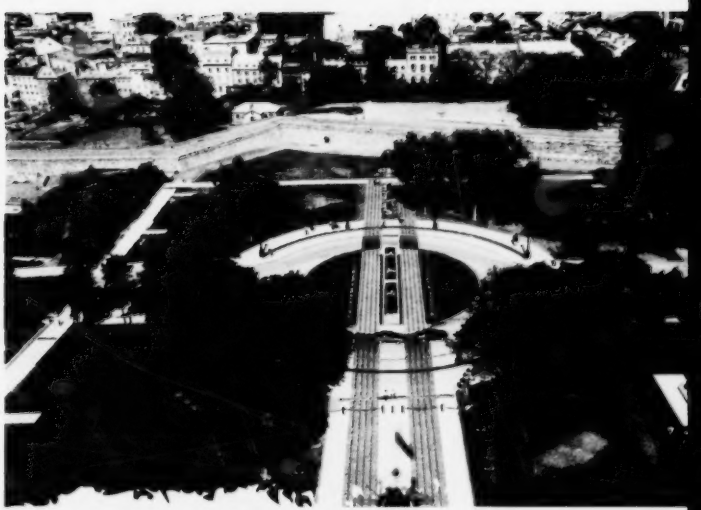

LA PLACE DE L'ASSEMBLÉE-NATIONALE

Le vaste projet de réaménagement de la place de l'Assemblée-Nationale comprend sept phases. Au cours de l'exercice 2002-2003, l'aménagement du parterre central de l'Hôtel du Parlement (phase 4) et celui du boisé-jardin (phase 5) seront complétés. Le terrain localisé au-dessus du stationnement D'Youville (phase 6) a fait l'objet d'un concept en 2001-2002 ; les travaux seront entrepris à l'automne 2002 pour être complétés au printemps 2003. La Commission réalisera en 2003-2004 les travaux de la dernière phase (phase 7) visant les terrains localisés à l'ouest de l'Hôtel du Parlement.

LES ÉDIFICES ANDRÉ-LAURENDEAU ET JEAN-ANTOINE-PANET

La Commission préparera en 2003-2004 le concept ainsi que les plans et devis pour le réaménagement des terrains entourant les édifices André-Laurendeau et Jean-Antoine-Panet. Localisés sur la rue des Parlementaires, ces immeubles font partie du domaine parlementaire. Avec la réalisation de ces travaux en 2004-2005, le réaménagement du domaine parlementaire sera complété.

L'AVENUE HONORÉ-MERCIER

Les travaux de réaménagement du tronçon de l'ancienne autoroute Dufferin-Montmorency (devenue l'avenue Honoré-Mercier), entre le boulevard René-Lévesque Est et la falaise, seront achevés à la fin de l'été 2002. Ces travaux ont été réalisés grâce aux contributions de la Ville de Québec, d'Infrastructures Transport, du ministère des Transports du Québec et de la Commission. Le réaménagement de cette artère, qui constitue une des principales portes d'entrée de la colline Parlementaire, permettra de « resouder » deux quartiers et de lui conférer un caractère de boulevard urbain, avec des espaces piétonniers de qualité, un mobilier urbain adapté et un couvert végétal enrichi. En somme, un événement paysage qui, au surplus, est coiffé des sculptures de l'artiste québécois Paul Béliveau.

LE PARC DE LA FRANCOPHONIE ET LA PLACE GEORGE-V

Ces deux espaces publics, séparés par la Grande Allée Est, sont bordés d'imposants immeubles institutionnels tels l'Hôtel du Parlement, l'édifice H, le Manège militaire et l'édifice Marie-Guyart. En partenariat avec l'Assemblée nationale, la Société immobilière du Québec, la Ville de Québec, Parcs Canada, la Commission des champs de bataille nationaux et le ministère de la Défense nationale du Canada, la Commission poursuivra la réflexion en vue d'une meilleure intégration de ces deux espaces et d'un aménagement portant la marque de la colline Parlementaire. Les travaux pourraient débuter en 2004-2005.

L'AVENUE WILFRID-LAURIER ET LES ÉDIFICES H ET J

Dans la foulée des travaux de réaménagement de la Grande Allée Est, les édifices H et J doivent être retouchés en vue d'en améliorer l'esthétique, la fonctionnalité et l'intégration au tissu urbain. L'intervention entrainera le raccordement de l'avenue Wilfrid-Laurier à l'avenue George-VI, assurant ainsi une plus grande sécurité et une meilleure fluidité autour du centre d'accueil touristique de la région de Québec qui lui est adjacent. Les réaménagements visant les édifices sont conduits par la Société immobilière du Québec. Les travaux visant l'avenue Wilfrid-Laurier seront pour leur part conduits par la Ville de Québec, au printemps 2003, avec le concours de la Commission.

LE MONUMENT LOUIS-JOSEPH-PAPINEAU

En décembre 2002, un monument sera érigé sur les pelouses de l'Hôtel du Parlement en hommage à Louis-Joseph Papineau. Ce geste de commémoration marquera le 150e anniversaire du retour d'exil de Papineau et de sa rentrée parlementaire.

LA PROMENADE ET LE MONUMENT AUX ACADIENS

La Commission créera, en bordure du boulevard René-Lévesque Est, à la hauteur du parc de l'Amérique-Française, une promenade destinée à reconnaître la présence acadienne au Québec. L'inauguration de la promenade et du monument devrait avoir lieu le 15 août 2002, à l'occasion de la fête nationale des Acadiens.

L'ÎLOT BERTHELOT

Cet ilot urbain complète l'espace bâti du boulevard René-Lévesque Est, entre les rues Jean-Jacques-Bertrand et Scott. Le projet de construction, dirigé par la Ville de Québec, bénéficiera d'une participation financière de la Commission en vue de contribuer à la qualité de l'architecture et de soigner son intégration à la colline Parlementaire, pour peu que le projet respecte les critères de design arrêtés par la Commission. Au cours de l'exercice, la Ville de Québec sollicitera les propositions des promoteurs immobiliers. La Commission sera étroitement associée à la sélection du projet.

L'OBSERVATOIRE DE LA CAPITALE

Inauguré en 1998, l'Observatoire de la Capitale, localisé au 31e étage de l'édifice Marie-Guyart, subira une cure de rajeunissement. Les travaux devraient être amorcés en 2002 pour être complétés en 2003.

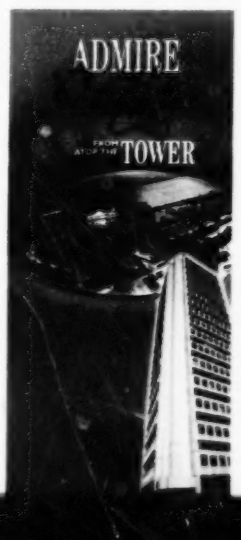

L'AXE GRANDE ALLÉE – CHEMIN SAINT-LOUIS

Au cours des exercices précédents, la Commission et la Ville de Québec ont réaménagé deux tronçons de l'axe Grande Allée – chemin Saint-Louis: l'un compris entre la porte Saint-Louis et la rue des Parlementaires, l'autre entre l'avenue Brown et l'avenue des Érables. Au cours de l'exercice 2002-2003, les deux partenaires compléteront la mise au point du concept de réaménagement de l'ensemble de l'artère et prépareront les plans et devis en vue de la réalisation, en 2003-2004, d'une nouvelle tranche de travaux compris entre la rue des Parlementaires et le cours du Général-De Montcalm. En 2003-2004, les plans et devis seront préparés pour le tronçon compris entre le cours du Général-De Montcalm et l'avenue des Érables en vue de travaux à réaliser durant les exercices 2004-2005 et 2005-2006. En 2004-2005, les travaux de réaménagement seront réalisés entre le cours du Général-De Montcalm et l'avenue Cartier.

PLAN PARTICULIER D'URBANISME

En 2002-2003, la Commission proposera à la Ville de Québec ainsi qu'à la Société immobilière du Québec une stratégie d'intervention destinée à assurer un traitement particulier à de nombreux sites de la colline Parlementaire qui sont considérés « à risque », et ce, dans la mesure où ils sont sujets à des démolitions, des réhabilitations ou des changements de fonction. Cette stratégie donnera lieu à l'adoption par la Ville de Québec d'un plan particulier d'urbanisme tenant compte de prescriptions gouvernementales. Ce plan deviendra la charte d'aménagement de la colline Parlementaire pour son parachèvement.

LE SECTEUR DU PARC DE L'AMÉRIQUE-FRANÇAISE

Au cours de l'exercice 2003-2004, la Commission entreprendra une réflexion en vue de requalifier l'espace urbain compris entre le boulevard René-Lévesque Est, la rue de l'Amérique-Française, la rue Saint-Amable et la rue Turnbull. Cette réflexion, conduite en partenariat avec la Ville de Québec, le Réseau de transport de la Capitale et le Grand Théâtre de Québec, permettra de mettre en valeur le Grand Théâtre de Québec et le parc de l'Amérique-Française, qui constituent le cœur du pôle culturel de la colline Parlementaire. Une première tranche de travaux pourrait être réalisée en 2004-2005.

LE MONUMENT SAMUEL-DE CHAMPLAIN

Au cours de l'exercice 2003-2004, la Commission s'associera à la Ville de Québec en vue de restaurer le monument Samuel-De Champlain. Situé à proximité de l'hôtel Fairmont Le Château Frontenac, ce monument réalisé sous les auspices de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec a été inauguré par Lord Aberdeen, gouverneur général du Canada, le 21 septembre 1898.

L'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLES URBAINS, DE PLACES, DE PARCS ET D'ESPACES VERTS

Certains ensembles urbains du cœur de Québec accusent une dégradation qui cadre mal avec la vocation de la capitale nationale. Par conséquent, la Commission encouragera les réaménagements des principales places constituant des lieux de mémoire et des attraits touristiques importants. Elle s'associera également à la création de nouveaux espaces publics en vue d'améliorer le paysage de la capitale nationale. Enfin, elle terminera l'aménagement des parcs dont elle assume la responsabilité.

Au cours des trois prochaines années, la Commission entend réaliser les projets énumérés ci-après.

Le 26 juin 2002, le premier ministre du Québec, M. Bernard Landry, a dévoilé le concept d'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain. On le voit ici, accompagné du ministre délégué responsable de la région de la Capitale-Nationale, M. Rosaire Bertrand.

LA PROMENADE SAMUEL-DE CHAMPLAIN

Visant la mise en valeur de la rive nord du fleuve Saint-Laurent, entre les ponts de Québec et Pierre-Laporte à l'ouest puis la Place-Royale à l'est, ce projet permettra de redonner à la population un large accès au fleuve. Au cours de l'exercice 2002-2003, la Commission poursuivra son programme d'acquisition foncière et finalisera le concept d'aménagement en vue de sa publication en juin 2002. La Commission complétera son étude d'impact environnemental dans l'espoir d'obtenir les autorisations gouvernementales à temps pour entreprendre la réalisation d'une première tranche de travaux à l'anse au Foulon, à compter de l'exercice 2003-2004. D'ici là, la Commission se sera soumise à une audience publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement conformément à la législation.

LE PARC DE L'AMÉRIQUE-LATINE

Le parc de l'Amérique-Latine est situé dans le quartier de Saint-Roch, entre le palais de justice et la rivière Saint-Charles. Il fait partie du réseau des parcs gérés par la Commission. Celle-ci complétera le concept d'aménagement en vue de travaux en 2003-2004 et en 2004-2005. Ces travaux seront réalisés de concert avec la Ville de Québec, qui est responsable du réaménagement des berges de la rivière Saint-Charles.

LA COUR DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC

La cour du Séminaire de Québec est un lieu hautement historique au cœur de la ville du patrimoine mondial. Depuis l'été 2002, elle est devenue le principal centre de production de musique classique dans la capitale nationale pendant la saison estivale. En effet, le Festival d'été de Québec ainsi que l'Orchestre symphonique de Québec y présentent leurs concerts. Au cours de l'exercice 2002-2003, la Commission conduira d'importants travaux d'aménagement de la cour, en partenariat avec les autorités du Séminaire de Québec et les principaux utilisateurs. Amorcés à l'automne 2002, les travaux seront complétés au printemps 2003.

LE PASSAGE DU CORPS-DE-GARDE

Un espace public, contigu au parc du Cavalier-du-Moulin, sera aménagé par la Ville de Québec, à la suite de l'acquisition des terrains appartenant au gouvernement du Canada. Ces travaux permettront de mettre en valeur le parc du Cavalier-du-Moulin, propriété de la Commission, et d'aménager un nouvel espace public reliant la rue Saint-Louis à l'avenue Sainte-Geneviève, dans l'axe de la rue du Corps-de-Garde. Le concept devrait être mis au point au cours de l'exercice 2002-2003 en vue de la réalisation de travaux au cours des deux années suivantes.

L'ÎLOT DES PALAIS

La Commission s'associera à la Ville de Québec en 2002-2003 en vue de définir les termes de référence d'un concours public de mise en valeur de cet ancien lieu d'exercice du pouvoir colonial sous le Régime français. Cette réflexion se fera en concertation avec Parcs Canada, gestionnaire des fortifications, et le ministère de la Culture et des Communications. Advenant l'adhésion du milieu à une vision commune de réhabilitation de ce dernier îlot délabré du Vieux-Québec, la Commission pourrait participer à la mise en œuvre d'un projet urbain remarquable adapté au site et au passé glorieux de ce quartier.

LA « PLACE DU 400e »

La « place du 400e » est le nom provisoire donné à l'espace public situé au nord du jardin de Saint-Roch et compris entre le boulevard Charest Est, la rue de la Couronne, la rue Sainte-Hélène et la rue de l'Église. Après y avoir fait aménager un stationnement souterrain, nécessaire en raison de la relance économique du quartier de Saint-Roch, la Ville de Québec et la Commission organiseront l'espace en complément des aménagements du jardin inauguré en 1993. Les travaux devraient être achevés au printemps 2003.

LE DOMAINE CATARAQUI

S'étant vu confier la gestion du domaine Cataraqui, la Commission soumettra au gouvernement en 2002-2003 un projet de vocation sur la base duquel sera préparé un concept de mise en valeur du site et des bâtiments. Au cours de l'exercice 2003-2004, la Commission complétera la préparation des plans et devis. Les travaux devraient être amorcés à l'automne 2003 en vue de l'inauguration du site au printemps 2005.

LE SECTEUR DE LA TRAVERSE À LÉVIS

Le secteur de la traverse est dominé par l'ancienne gare du Canadien National partiellement occupée par le terminus maritime de la Société des traversiers du Québec. Il comprend de nombreux terrains vacants ou actuellement occupés par des entreprises industrielles, de même que des parcs de stationnement. La Commission entend s'associer à la Ville de Lévis ainsi qu'à la Société des traversiers du Québec pour mettre le site en valeur. Une réflexion sera amorcée au cours de l'exercice 2002-2003 en vue de la préparation des plans et devis et des opérations foncières requises en 2003-2004 et de l'amorce des travaux en 2004-2005.

L'USINE L'HOIR ET LA MAISON LOUIS-FRÉCHETTE

Le site de l'usine L'Hoir, à proximité de la marina de Lévis, présente un caractère historique en même temps qu'il offre un potentiel remarquable de récréation et d'accès au fleuve Saint-Laurent. En 2002-2003, la Commission s'associera à la Ville de Lévis afin d'analyser le potentiel et les contraintes de développement de ce site. Un concept d'aménagement sera mis au point en 2003-2004 en même temps que seront complétées les opérations foncières et

environnementales requises. Sous réserve de considérations foncières et environnementales, une première tranche de travaux pourrait être mise en chantier en 2004-2005.

LES TERRAINS À L'EMBOUCHURE DE LA RIVIÈRE MONTMORENCY

En 2002-2003, la Commission conduira une étude en vue, d'une part, de consolider la propriété publique des terrains localisés à l'est et à l'ouest de l'embouchure de la rivière Montmorency et, d'autre part, de multiplier les accès au fleuve. Ces terrains sont stratégiques dans la mesure où ils forment un paysage d'ensemble remarquable dominé par la chute Montmorency et le pont de l'Île-d'Orléans. Un concept d'aménagement intégré sera élaboré en 2003-2004 en partenariat avec la Ville de Québec ainsi que le ministère des Transports du Québec et la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ). Une première tranche de travaux pourrait être amorcée de concert avec les partenaires du projet en 2004-2005.

LES BOISÉS DES COMPAGNONS-DE-CARTIER ET DE MARLY

Localisés à l'ouest de la nouvelle ville de Québec, les boisés des Compagnons-de-Cartier et de Marly ont été placés sous la responsabilité de la Commission en 2001-2002. Ils font partie du patrimoine forestier de l'agglomération de la capitale nationale. En 2002-2003, la Commission entend consulter la population sur les orientations d'aménagement à privilégier. Au terme de cette consultation, la Commission préparera un concept intégré d'aménagement dont la mise en œuvre sera amorcée en 2004-2005.

LE PARC DU CAPITAINE-BERNIER À LÉVIS

La Commission s'associera à la Ville de Lévis dans la mise en valeur du parc urbain dominé par la galerie d'art Louise-Carrier et par L'Anglicane, église désacralisée en voie de restauration, qui deviendra le principal centre de diffusion culturelle de la Rive-Sud. Au cours de cet exercice, un concept d'aménagement sera mis au point en vue de travaux qui pourraient être réalisés en 2003-2004 et en 2004-2005.

LA CEINTURE VERTE DE LA CAPITALE NATIONALE

La Commission s'est donnée pour mission la préservation et la mise en valeur des boisés intra-urbains ainsi que des forêts péri-urbaines remarquables qui forment la ceinture verte de la capitale. Elle s'emploiera à ce que les espaces forestiers, identifiés dans la carte présentée en annexe aux pages 78 et 79, jouissent d'une protection légale et réglementaire adéquate. Si le recours aux lois et aux règlements en vigueur s'avérait inefficace, la Commission verrait à ce que des mesures soient prises pour les faire entrer dans le domaine public.

LE LITTORAL DE BEAUPORT

Sur le territoire de la ville de Québec, les berges nord-est du fleuve s'étendent de l'estuaire de la rivière Saint-Charles à l'estuaire de la rivière Montmorency. En complémentarité avec le projet de la promenade Samuel-De Champlain, la Commission s'associera, en 2003-2004, à la Ville de Québec ainsi qu'au ministère des Transports du Québec dans le but de définir les grands paramètres d'un projet de requalification de cette portion du littoral. En 2004-2005, la Commission et ses partenaires tiendront des audiences publiques sur les orientations et les enjeux majeurs liés à ce projet. Les terrains en contrebas de la chute Montmorency pourraient être intégrés à ce projet de mise en valeur.

LA PLACE D'YOUVILLE

Dans la foulée des travaux qu'elle entreprendra en 2003-2004 dans le secteur des glacis, la Commission s'associera à la Ville de Québec, à la Société immobilière du Québec et au Réseau de transport de la Capitale afin de revoir l'organisation spatiale de la partie ouest de la place D'Youville. Le réaménagement envisagé pour 2004-2005 devrait permettre une liaison piétonne entre la place de l'Assemblée-Nationale et la place D'Youville, une meilleure intégration des portes d'accès au stationnement D'Youville ainsi qu'une meilleure circulation. Le cadre bâti sera complété le long du nouveau tracé de la rue Dauphine.

LE SECTEUR DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE QUÉBEC

En 2003-2004, la Commission s'associera à la Ville de Québec en vue de réaménager la zone urbaine entourant l'Hôpital Général de Québec. L'étude devrait permettre de développer notamment un axe piétonnier, à travers le site de l'Hôpital Général, pour relier le boulevard Langelier au parc Victoria. Les travaux seraient effectués au cours des deux années subséquentes.

LE PARC DU BOIS-DE-COULONGE

En 2003-2004, la Commission réalisera un projet de mise en valeur de l'emplacement de la villa, résidence du lieutenant-gouverneur détruite lors d'un incendie en 1966. Elle conduira également des travaux d'aménagement paysager dans la zone des écuries, tout en y réaménageant les aires de circulation et de stationnement.

LE BOISÉ IRVING

Dès que la Commission en aura fait l'acquisition, ce boisé exceptionnel, localisé sur la falaise à la hauteur du secteur de Sainte-Foy, sera mis en valeur conformément à un concept d'aménagement préparé au cours de l'exercice 2003-2004.

LA « MISE EN LUMIÈRE » DE LIEUX ET D'ÉDIFICES CARACTÉRISTIQUES DU PAYSAGE DE LA CAPITALE NATIONALE

La Commission a rendu public, en juin 1998, le document *Un plan lumière pour la capitale* dans lequel elle propose la réalisation d'une soixantaine de projets d'ici 2008. Au cours de 2003, elle rendra public un schéma directeur d'aménagement lumière. Ce schéma contiendra l'ensemble des lignes directrices qui devront régir ce plan, à savoir la hiérarchisation des lieux, l'attribution pour chacun de la qualité et de la quantité de lumière, la définition des ambiances et, le cas échéant, le choix du mobilier urbain.

Dans cette foulée, la Commission favorisera, dans ses interventions et dans le cadre des ententes qu'elle aura avec ses différents partenaires, la mise à contribution des professionnels et des industriels du Québec afin de développer une

expertise québécoise. La Commission souhaite également s'associer à Hydro-Québec pour favoriser l'exportation de ce savoir-faire.

Au cours des trois prochaines années, la Commission se propose d'effectuer, à titre de promoteur ou de partenaire, les projets de « mise en lumière » qui suivent.

L'HÔTEL DU PARLEMENT

La Commission poursuivra les travaux de « mise en lumière » de l'Hôtel du Parlement et de ses annexes. Ces travaux viseront, au cours de l'année 2002, l'édifice Honoré-Mercier où sont maintenant logés le ministère du Conseil exécutif, le cabinet du premier ministre et la salle du Conseil des ministres.

LA COUR DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC

Le concept de « mise en lumière » de la cour du Séminaire de Québec, nouveau lieu de production des concerts de musique classique de la capitale nationale pendant la saison estivale, sera arrêté au cours de l'exercice 2002-2003. La mise en œuvre devrait s'amorcer à l'automne 2002 pour être complétée au printemps 2003.

LE GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

Un concept de « mise en lumière » a été proposé par la Commission aux autorités du Grand Théâtre de Québec. Le montage financier sera réalisé au cours de l'exercice 2002-2003 en vue d'une mise en œuvre au printemps 2003.

LES QUARTIERS DE PLACE-ROYALE ET DU PETIT-CHAMPLAIN

La Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) et la Coopérative des artisans et commerçants du Quartier Petit Champlain se sont associées à la Commission pour la réalisation d'un concept global de « mise en lumière » des quartiers de Place-Royale et du Petit-Champlain. Le concept sera arrêté au cours de l'exercice 2002-2003 en vue d'une mise en œuvre dont les deux premières tranches sont prévues pour 2003-2004 et 2004-2005.

LA PLACE DE L'HÔTEL-DE-VILLE

La Caisse de dépôt et placement du Québec ainsi que la Ville de Québec se sont associées à la Commission en vue de la réalisation d'un concept de « mise en lumière » du secteur central de la ville fortifiée, comprenant l'hôtel de ville, la basilique-cathédrale de Notre-Dame-de-Québec ainsi que l'édifice Price. Le concept devrait être arrêté au cours de l'exercice 2002-2003 en vue de la réalisation d'une première tranche de travaux en 2003-2004, à l'édifice Price, et d'une seconde tranche l'année suivante à l'hôtel de ville.

L'ÉGLISE DE SAINT-ROCH

La Commission prendra à sa charge la « mise en lumière » de l'église de Saint-Roch à la suite des travaux de requalification de la rue Saint-Joseph Est et de l'aménagement du parvis de l'église. Le concept sera préparé en régie et les travaux devraient être réalisés au printemps 2003, sous réserve d'un montage financier adéquat.

LA FALAISE DE LÉVIS

La Commission s'associera à la Ville de Lévis en 2002-2003 en vue de la préparation d'un concept de « mise en lumière » de la falaise dans le secteur de la traverse en 2003-2004.

LES FORTIFICATIONS DE QUÉBEC

La Commission s'associera à Parcs Canada pour la mise en œuvre d'un vaste programme de « mise en lumière » des fortifications de Québec, y compris les portes Saint-Louis, Kent et Saint-Jean. Les travaux visant la portion des fortifications comprises entre la porte Saint-Louis et la porte Kent, à la limite du domaine parlementaire, pris en charge par la Commission, seront réalisés au cours de l'exercice 2002-2003. La « mise en lumière » des fortifications se poursuivra à compter de 2003-2004 avec le concours de la Commission pour peu que Parcs Canada, qui en est le propriétaire, mette de l'avant un programme de mise en œuvre.

LES ÉDIFICES H ET J

La Société immobilière du Québec a mandaté la Commission pour la préparation d'un concept de « mise en lumière » des édifices H et J sur la Grande Allée Est. Le concept devrait être arrêté au cours de l'exercice 2002-2003 en vue de sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2003-2004.

L'ÉGLISE DE SAINT-JEAN-BAPTISTE

La Commission prendra à sa charge la réalisation d'un concept de « mise en lumière » de l'église de Saint-Jean-Baptiste à la suite des travaux d'aménagement du parvis de l'église et de la reconstruction du mur nord. Ce projet sera réalisé en 2004-2005, sous réserve d'un montage financier adéquat.

L'ÉGLISE DE SAINT-MICHEL DE SILLERY

La Commission mettra au point un concept de « mise en lumière » de l'église de Saint-Michel de Sillery qui se dresse comme un phare sur le littoral nord du Saint-Laurent. Ce projet sera également réalisé en 2004-2005, sous réserve d'un montage financier adéquat.

LA PLACE D'YOUVILLE

La Commission s'associera en 2003-2004 à la Ville de Québec en vue de la préparation d'un concept d'ensemble de la place D'Youville. Ce concept prendra en compte celui que Parcs Canada aura arrêté pour les fortifications et visera

tous les bâtiments qui ferment la place de même que l'espace public. La mise en œuvre pourrait commencer en 2004-2005 par le Palais Montcalm et s'étaler sur plusieurs années selon les disponibilités budgétaires.

L'ÉDIFICE GUY-FRÉGAULT

À la demande de la Société immobilière du Québec (SIQ), la Commission préparera en 2003-2004 un concept de « mise en lumière » du siège du ministère de la Culture et des Communications dans la capitale nationale. Ce projet sera réalisé en 2004-2005 par la SIQ.

LES ÉDIFICES ANDRÉ-LAURENDEAU ET JEAN-ANTOINE-PANET

De concert avec l'Assemblée nationale qui en est la propriétaire, la Commission élaborera un concept pour les édifices André-Laurendeau et Jean-Antoine-Panet localisés à l'ouest de l'Hôtel du Parlement. Le concept, élaboré en 2003-2004 et mis en œuvre l'année suivante, s'harmonisera avec celui retenu pour les autres édifices parlementaires.

L'ÉDIFICE GÉRARD-D.-LÉVESQUE ET LA PLACE D'ARMES

La place d'Armes est un des espaces publics les plus fréquentés de la capitale. La « mise en lumière » de ses parois bâties a été entreprise en 1999 avec l'hôtel Fairmont Le Château Frontenac. Elle se poursuivra avec l'édifice public le plus prestigieux qui borde la place, l'édifice Gérard-D.-Lévesque, siège du ministère des Finances. À la demande de la SIQ et de concert avec la Ville de Québec, la Commission verra en 2003-2004 à l'élaboration du concept d'ensemble retenu l'année suivante, sous réserve d'un montage financier approprié.

LA CATHÉDRALE HOLY TRINITY

La Commission offrira son concours aux autorités de la cathédrale anglicane Holy Trinity, pièce majeure du patrimoine religieux de la capitale, en vue de la préparation d'un concept qui pourrait être exécuté en 2004-2005, sous réserve d'un montage financier approprié.

LE TRAIT-CARRÉ DE CHARLESBOURG

La Commission s'est associée à l'ex-Ville de Charlesbourg pour la réalisation d'un concept pour le Trait-Carré de Charlesbourg, un arrondissement historique qui comprend des parcs et des édifices publics. Sous réserve d'un montage financier approprié, les travaux devraient s'étaler sur trois ans. La première phase, viserait l'église de Saint-Charles-Borromée, et commencerait au cours de l'exercice 2003-2004. La deuxième phase des travaux se ferait en 2004-2005, en association avec la Ville de Québec et le conseil de l'arrondissement de Charlesbourg.

LE VIEUX-BEAUPORT

Au cours de l'exercice 2004-2005, la Commission s'associera à la Ville de Québec en vue de la réalisation d'un concept de « mise en lumière » des éléments les plus caractéristiques du Vieux-Beauport.

L'AMÉLIORATION DES GRANDES VOIES D'ACCÈS À LA CAPITALE NATIONALE

Le caractère de capitale s'exprime notamment par la qualité des voies d'accès. Les portes d'entrée de la capitale nationale réclament donc un aménagement digne du lieu de pouvoir qu'est la ville de Québec. La Commission s'associe au ministère des Transports du Québec, maître d'ouvrage du réseau routier national, et à la Ville de Québec en vue de l'amélioration du paysage environnant les grandes voies d'accès à la capitale nationale.

L'AUTOROUTE DUPLESSIS

Le plan directeur de réaménagement de l'autoroute Duplessis sur le plateau de Sainte-Foy, élaboré avec le concours de nombreux partenaires, est maintenant terminé. Une deuxième phase de travaux pourra donc être mise en chantier dès 2002. Le secteur de l'échangeur raccordant les autoroutes Félix-Leclerc et Duplessis sera reconstruit par le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour le rendre plus fonctionnel et plus approprié à la vocation de porte d'entrée principale de cette artère faisant partie du parcours cérémoniel entre l'aéroport international Jean-Lesage et la

colline Parlementaire. Les travaux de requalification du tronçon du plateau de Sainte-Foy commenceront quant à eux en 2003-2004. La Commission accompagnera le MTQ, se chargeant principalement des questions liées à l'aménagement paysager et à la conception des ouvrages d'art, c'est-à-dire des viaducs dans ce cas-ci. Un comité de suivi, incluant la Ville de Québec, assurera les consultations et les arrimages nécessaires.

L'AXE GRANDE ALLÉE – CHEMIN SAINT-LOUIS

La Ville de Québec et la Commission ont adopté un concept de réaménagement de l'axe Grande Allée – chemin Saint-Louis, entre la rue des Parlementaires à l'est et l'avenue Belvédère à l'ouest. La première phase des travaux entre les avenues Brown et des Érables a été réalisée à l'automne 2001. Le tronçon compris entre la rue des Parlementaires et le cours du Général-De Montcalm sera réalisé au printemps 2003. En 2003-2004, les travaux entre le cours du Général-De Montcalm et l'avenue Cartier seront amorcés. La dernière phase sera réalisée l'année suivante sur le tronçon compris entre les avenues Cartier et des Érables.

LE BOULEVARD LAURIER

La Commission, le MTQ et l'ex-Ville de Sainte-Foy se sont associés dans la conduite d'une étude de requalification du boulevard Laurier, dans l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery. Le concept de réaménagement fera l'objet d'analyses poussées ainsi que de consultations auprès des riverains et de la population en général au cours du printemps 2003. Les plans et devis de réaménagement du boulevard Laurier, entre les avenues Lavigerie et des Gouverneurs, seront élaborés en 2003-2004 en vue d'une première phase de travaux prévus au cours de l'exercice 2004-2005.

LA SIGNALISATION TOURISTIQUE

À la suite de la redéfinition des limites de la ville de Québec, les panneaux d'accueil et de bienvenue installés aux limites de la ville ainsi que sur les voies d'accès à la capitale nationale seront modifiés en 2002-2003 en vue d'y inscrire le message approprié.

LE PARC ROUTIER DE SAINT-NICOLAS

Le ministère des Transports du Québec, l'Association touristique Chaudière-Appalaches et la Commission se sont associés en vue de définir les paramètres de construction d'un nouveau parc routier. À proximité des chutes de la Chaudière, sur l'autoroute Jean-Lesage, ce parc fera office à la fois de halte routière et de centre d'information touristique. Les travaux de construction devraient être amorcés par le ministère au cours de l'année 2002.

LES PARCS ROUTIERS DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

Le ministère des Transports du Québec et la Commission se sont associés pour la réalisation d'un projet de réaménagement des parcs routiers localisés de part et d'autre de l'autoroute Félix-Leclerc, dans l'arrondissement Laurentien. Un premier parc localisé en bordure de la voie en direction est devrait être réalisé par le ministère au cours de l'année 2003 en vue d'une mise en service au plus tard au printemps 2004.

L'AXE BOULEVARD SAINTE-ANNE – CHEMIN DE LA CANARDIÈRE

La Commission s'associera à la Ville de Québec en 2002-2003 afin de réaliser une étude conceptuelle visant la requalification de l'axe boulevard Sainte-Anne – chemin de la Canardière entre le pont de l'Île-d'Orléans et le boulevard

Henri-Bourassa. Cette artère, parallèle à l'autoroute Dufferin-Montmorency, devrait être transformée en un nouveau boulevard urbain, compatible avec sa vocation de porte d'entrée est de la capitale pour les visiteurs en provenance de la Côte-de-Beaupré. Une première phase de travaux aura lieu en 2004-2005.

L'AUTOROUTE DUFFERIN-MONTMORENCY

En 2002-2003, la Commission s'associera à la Ville de Québec et au ministère des Transports du Québec pour élaborer le concept d'un projet de remplacement, dans le quartier de Saint-Roch, des deux bretelles inutilisées par un grand escalier reliant la rue Saint-Vallier Est à l'avenue Honoré-Mercier. La Commission s'impliquera également dans l'élaboration d'un concept de réaménagement de l'autoroute Dufferin-Montmorency à la hauteur de la rue D'Estimauville afin de mieux relier la ville et le fleuve dans ce secteur.

LE BOULEVARD CHAREST OUEST

La requalification du boulevard Charest Ouest, compris entre l'avenue Saint-Sacrement et le boulevard Langelier, constitue un des plus grands défis d'aménagement urbain qu'ait à relever la capitale. À compter de 2003-2004, la Commission s'associera à la Ville de Québec en vue de la réalisation d'un concept de réaménagement de haute qualité, et ce, en faisant appel aux meilleurs concepteurs québécois.

L'ESCALIER SAINT-DENIS

Au cours de l'exercice 2004-2005, la Commission s'associera à la Ville de Québec, à la Commission des champs de bataille nationaux et à Parcs Canada afin de relier la terrasse Dufferin à l'avenue Saint-Denis par un escalier.

PROMOUVOIR la capitale nationale

LE CONTEXTE

En vertu de la loi qui l'a instituée, la Commission a pour mission de promouvoir la capitale nationale afin de la faire mieux connaître et apprécier par l'ensemble des citoyennes et des citoyens du Québec.

En ce qui regarde la promotion de la capitale nationale, les actions de la Commission s'articulent autour de trois grands axes :

- LA DÉCOUVERTE DE LA CAPITALE NATIONALE ;
- LA CONNAISSANCE DE LA CAPITALE NATIONALE ;
- LE RAYONNEMENT DE LA CAPITALE NATIONALE.

LA DÉCOUVERTE DE LA CAPITALE NATIONALE

Depuis sa création en 1995, la Commission a multiplié les activités de découverte de la capitale : circuits du programme Découvrir la capitale nationale destinés aux clientèles scolaires et immigrantes, aménagement et exploitation de l'Observatoire de la Capitale, conférences publiques et entretiens divers, publications groupées dans trois grandes collections, capsules et concours radiophoniques, etc.

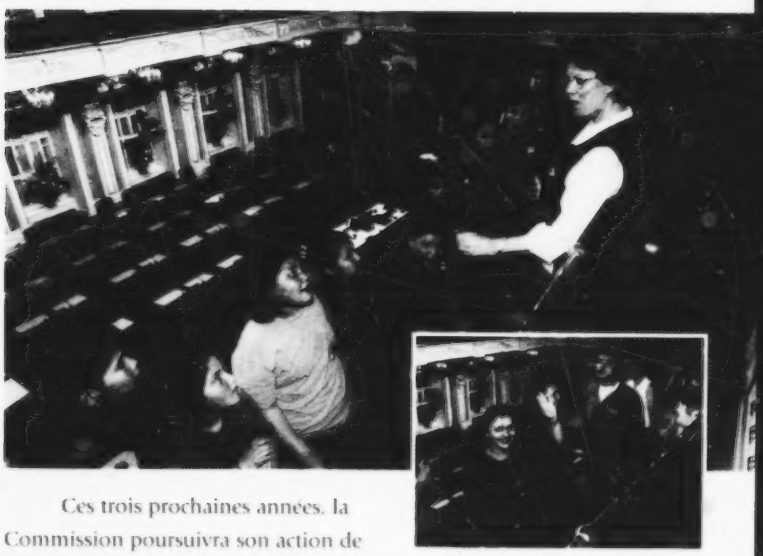

Ces trois prochaines années, la Commission poursuivra son action de découverte et s'emploiera à la mise en œuvre des projets qui suivent.

Développer le programme Découvrir la capitale nationale qui constitue le fer de lance de la promotion destinée aux clientèles scolaires et immigrantes. C'est ainsi que la Commission modifiera et modernisera la signature du programme, regroupera les circuits offerts et s'efforcera de mieux rejoindre de nouvelles clientèles, notamment parmi celles-ci, les communautés culturelles, le réseau scolaire anglophone ainsi que les visiteurs autonomes de la capitale. La Commission entend également nouer des partenariats avec divers ministères offrant des services aux communautés culturelles.

Améliorer la qualité de l'offre à l'Observatoire de la Capitale par la réalisation de travaux de modernisation qui miseront davantage sur l'interprétation de la vue, en accroissant la qualité de l'équipement et en conférant à l'expérience de découverte un caractère plus ludique. Ces travaux seront faits en collaboration avec des partenaires du milieu et comprendront notamment un volet didactique prenant appui sur le développement de l'industrie de l'optique dans la capitale.

Poursuivre son programme d'interprétation de l'espace public de la capitale, en collaboration avec ses partenaires. Elle complétera le plan d'interprétation des parcs qu'elle gère, particulièrement au parc du Bois-de-Coulonge ainsi que dans les domaines de Maizerets et Cataraqui. La Commission s'intéressera également à des sites de valeur historique et naturelle tels les lieux fondateurs de la capitale nationale (parc Montmorency, îlot des Palais et Nouvelles-Casernes), les rives du fleuve Saint-Laurent et les grands boisés de l'agglomération.

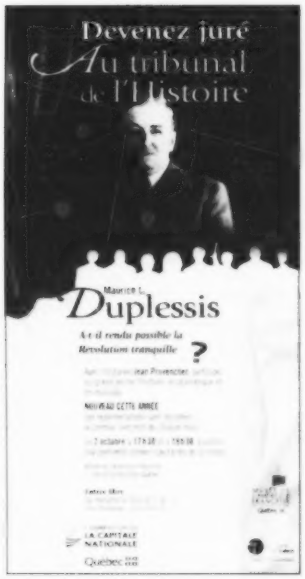

Multiplier les conférences scientifiques et les activités de diffusion de la connaissance visant à assurer une meilleure compréhension de l'importance de la capitale. La Commission développera encore davantage la série *Au tribunal de l'Histoire*. Celle-ci permet de démythifier les personnages les plus importants de l'histoire du Québec dans le cadre d'un spectacle-conférence faisant appel au théâtre, à la musique, au commentaire historique et à l'interaction avec l'assistance.

Compléter la série des dépliants portant sur les premiers ministres et les personnages politiques importants ayant fait l'objet d'un geste de commémoration sur la colline Parlementaire (Duplessis, Mercier, Papineau, La Fontaine, etc.).

Appuyer de manière dynamique les programmes de simulation parlementaire mis en œuvre par l'Assemblée nationale à l'Hôtel du Parlement au profit de différentes clientèles scolaires et de personnes aînées.

Identifier des moyens de diffuser auprès des clientèles adultes les archives photographiques de la Commission, de même que les connaissances présentes dans les études, les publications et les dépliants produits par la Commission.

Produire au rythme d'un titre par année des ouvrages et des opuscules dans les collections *La bibliothèque de la capitale nationale* et *Fleurdelisé* en y traitant de sujets liés à la capitale.

Parfaire les programmes de formation en éducation à la citoyenneté pour les élèves du primaire et du secondaire afin d'assurer un contenu de formation et d'information traitant du rôle de la capitale et de son histoire, dans la perspective des célébrations du 400e anniversaire de la fondation de Québec en 2008.

Mettre à jour le site Internet de la Commission afin d'en faire un instrument plus efficace de diffusion de l'information sur la Commission et ses actions et pour favoriser un échange accru entre la population du Québec et l'institution.

Poursuivre la collaboration de la Commission avec les guides touristiques dans le cadre d'activités de formation et de perfectionnement, et ce, de manière à transmettre une information à jour qui tienne compte du statut de capitale de la destination touristique qu'est Québec.

LA CONNAISSANCE DE LA CAPITALE NATIONALE

Pour la capitale nationale d'un peuple dont la devise est « Je me souviens », la commémoration revêt une importance singulière afin de nourrir la mémoire collective concernant des personnages, des événements et des lieux qui ont marqué notre histoire.

Deux énoncés guident la Commission en matière de commémoration : la Politique de la commémoration dans la capitale adoptée en 1998 et la Politique relative à la capitale nationale, laquelle stipule notamment que « la capitale est un haut lieu de la mémoire collective » et « un lieu de convergence, de rassemblement et de manifestation de l'héritage culturel des Québécois de toute souche ».

En conséquence, et avec l'éclairage fourni par son Comité consultatif de la commémoration, la Commission s'emploiera, ces trois prochaines années, à développer les programmes commémoratifs qui suivent.

Le monument Louis-Hippolyte-La Fontaine, au parc De La Broquerie à Longueuil.

Mettre à jour et diffuser un inventaire des plaques, des statues et des monuments. Ce programme est destiné à constituer et à tenir à jour un inventaire des instruments commémoratifs dans la capitale, à le rendre accessible dans le site Internet de la Commission et à produire des études sur le corpus commémoratif de la capitale.

Utiliser la colline Parlementaire comme lieu de mémoire national. La colline Parlementaire constitue le lieu le plus prestigieux pour poser des gestes commémoratifs. En s'inspirant des recommandations du Comité consultatif de la commémoration pour la promenade des Premiers-Ministres et la zone culturelle de la colline Parlementaire, la Commission recherchera des partenaires désireux d'inscrire dans le paysage urbain les points de repère majeurs pour notre mémoire collective. Parmi les gestes de mémoire retenus pour les prochaines années, soulignons notamment l'aménagement d'un inuksuk rappelant l'apport des communautés inuites ainsi que l'édification des monuments Louis-Joseph-Papineau et Louis-Hippolyte-La Fontaine.

Mettre en relief certains aspects de notre histoire nationale peu célébrés dans la capitale, à l'occasion des fêtes entourant le 400e anniversaire de la fondation de Québec en 2008. La constitution de la nouvelle Ville de Québec offrira également des occasions de rendre hommage aux fondateurs de la capitale, puisqu'il y aura quelque 800 homonymes à éliminer dans l'odonymie.

Mettre en valeur, dans la capitale et en régions, le patrimoine des premiers ministres et des autres personnes associées à l'exercice du pouvoir. Cela se traduira notamment par la poursuite du programme d'apposition de plaques commémoratives sur leurs lieux de résidence et d'inhumation.

Poursuivre l'accueil, au parc de l'Amérique-Latine, de monuments honorant la mémoire de héros latino-américains, en collaboration avec les autorités de ces pays et le ministère des Relations internationales.

LE RAYONNEMENT DE LA CAPITALE NATIONALE

LE RAYONNEMENT TOURISTIQUE

La qualité de l'offre touristique de Québec, ville unique en Amérique, est indéniable. Il arrive cependant que la notion de capitale soit un peu négligée, bien que la Commission contribue déjà à combler cette lacune par le biais de l'Observatoire de la Capitale et de sa collaboration à la formation des guides touristiques. En vue de doter l'agglomération d'une offre touristique prenant mieux en compte son statut de capitale, la Commission mènera également les actions qui suivent.

- Poursuivre la publication de la brochure *Une visite capitale*. Également disponible en anglais, cette brochure propose un circuit de découverte à pied de la colline Parlementaire.

- Collaborer avec l'Assemblée nationale à la tenue de visites libres de l'Hôtel du Parlement. Ces visites ont lieu lors des congés de la fête nationale du Québec et de la fête du Travail.

- Développer, de concert avec l'Office du tourisme et des congrès de Québec, la notion de capitale dans le matériel de promotion de l'agglomération. Puisque la clientèle touristique de Québec provient très largement du Québec, il serait justifié que les organismes responsables de la promotion de la destination utilisent davantage le statut de capitale de la cité de Champlain.

LE RAYONNEMENT CULTUREL

En 1998, la Commission a adopté une politique de rayonnement culturel de la capitale. Les grands axes de cette politique ont été définis en tenant compte de la Politique relative à la capitale nationale du gouvernement, où le développement culturel prend une place importante. À cet égard, au cours des trois prochaines années, la Commission privilégiera différents axes.

L'appui aux institutions et aux événements

Au cours des dernières années, la diffusion des grandes réalisations culturelles émanant de la capitale a été au cœur des actions de la Commission. Les premières bénéficiaires en ont été les grandes institutions qui contribuent à la notoriété de la capitale : le Musée de la civilisation, le Musée du Québec, le Festival d'été de Québec, le Carnaval de Québec, les Fêtes de la Nouvelle-France, l'Orchestre symphonique de Québec, le Club musical de Québec, l'Opéra de Québec, Les Violons du Roy, le Théâtre du Trident, le Carrefour international de théâtre et le Salon international du livre de Québec. Compte tenu de la décision ministérielle de ne plus associer la Commission à la gestion du Programme de soutien aux activités de la région de la Capitale-Nationale, la Commission identifiera d'autres moyens d'assurer le rayonnement de la capitale en prenant appui sur les grandes institutions culturelles.

La Commission soutiendra la tenue, dans la capitale, de rencontres, de conférences et de colloques susceptibles d'assurer un rayonnement particulier à la capitale, de contribuer à la réflexion sur des enjeux propres à l'agglomération. Elle appuiera également la tenue de rencontres traitant de thèmes rattachés au statut de capitale de Québec, tels la promotion, l'aménagement et l'exercice du pouvoir politique.

L'art public au service de la qualité de la ville

La Commission contribuera par ailleurs au rayonnement des artistes québécois en parrainant des interventions en art public destinées à donner un lustre nouveau à l'espace public, notamment par la réalisation de fresques et de monuments.

La Fresque du Petit-Champlain dans le quartier du même nom.

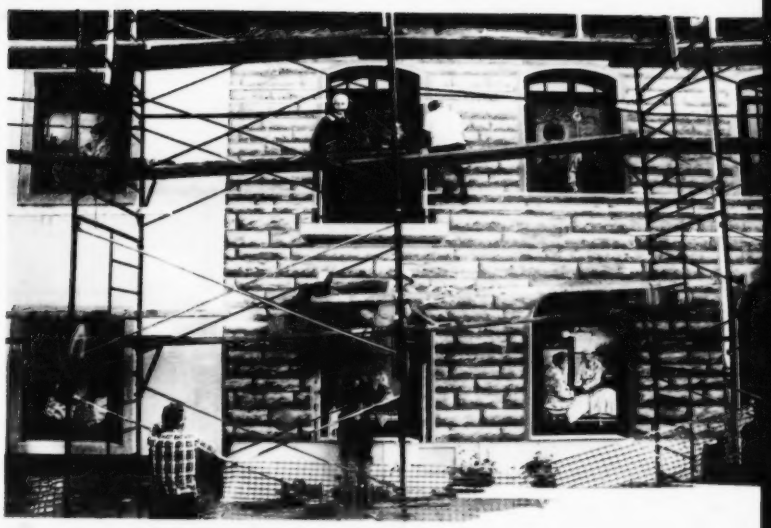

Chantier de *La Fresque de l'Hôtel-Dieu de Québec*, rue Charlevoix.

LE RAYONNEMENT DE LA CAPITALE EN RÉGIONS

Le statut de capitale nationale et les fonctions qui s'y rattachent sont bien connus des résidants de l'agglomération car ils marquent son développement économique, social et culturel. Il n'en va pas de même en régions. Ce manque de notoriété de la capitale est renforcé par le peu de place fait à la représentation des régions à Québec qui est, depuis près de 400 ans, le lieu d'exercice du pouvoir.

En conséquence, la Commission souhaite favoriser la représentation de toutes les composantes du Québec dans la capitale afin que les résidants des régions développent à son égard un sentiment d'appartenance. Cela prendra diverses formes : des gestes de commémoration et de reconnaissance symbolique des régions dans la capitale (plaques odonymiques, plaques commémoratives, places publiques, etc.), le soutien à la tenue d'événements permettant l'affirmation de la personnalité des régions et le recours à des actions publicitaires, à des concours populaires et à des campagnes de relations publiques faisant la promotion, à l'échelle du Québec, des attraits historiques et culturels de la capitale nationale. Ces actions seront menées en collaboration avec divers partenaires, dont les grandes institutions culturelles.

CONSEILLER LE GOUVERNEMENT sur la mise en valeur de la capitale nationale

LE CONTEXTE

En vertu des articles 15 et 15.1 de sa loi constitutive, la Commission de la capitale nationale du Québec a pour mission de conseiller le gouvernement afin que la capitale soit aménagée en mettant en valeur ses attributs de lieu central d'exercice du pouvoir politique et administratif et de symbole national de rassemblement de tous les citoyens du Québec.

CONNAÎTRE POUR MIEUX CONSEILLER

Pour bien jouer son rôle-conseil, la Commission doit fonder ses avis sur des données fiables permettant des analyses rigoureuses sur la présence des institutions de l'État dans la capitale, de même que sur la réalité socioéconomique de l'agglomération. Dans ce contexte, elle poursuivra la réalisation sur une base récurrente des études concernant :

- le profil socioéconomique de l'agglomération de la capitale ;
- l'impact dans la capitale de l'industrie gouvernementale ;
- le profil de localisation de l'effectif, des dirigeants, des bureaux centraux des ministères et des sièges sociaux des organismes gouvernementaux.

CONSEILLER LE GOUVERNEMENT SUR L'AMÉNAGEMENT DE LA CAPITALE NATIONALE ET LA PRÉSENCE DE L'INDUSTRIE GOUVERNEMENTALE

La Commission entend continuer à donner des avis au gouvernement en ce qui concerne les éléments suivants :

- l'aménagement du territoire de la communauté métropolitaine de Québec et de ses constituantes, soit les villes de Québec et de Lévis de même que les municipalités régionales de comté de L'Île-d'Orléans, de La Côte-de-Beaupré et de La Jacques-Cartier, notamment à l'égard de la répartition et de l'insertion urbaine harmonieuse du parc immobilier du gouvernement, des infrastructures de transport, de la constitution d'une ceinture verte et du recyclage des immeubles religieux et des autres grands ensembles publics et privés ;
- la définition de règles de nature à préserver la visibilité, l'accessibilité et le caractère institutionnel des édifices parlementaires, gouvernementaux et administratifs établis sur la colline Parlementaire ;
- les questions reliées au statut de la capitale et à la place de l'industrie gouvernementale dans l'économie de la capitale ;
- le contenu du programme de grands travaux gouvernementaux dans le cadre de la commémoration en 2008 du 400e anniversaire de Québec, notamment en ce qui a trait à la mise en valeur des lieux fondateurs.

ÉTATS financiers 2001 2002

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Commission de la capitale nationale du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Commission conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Président et directeur général

Québec, le 2 août 2002

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission de la capitale nationale du Québec au 31 mars 2002 ainsi que l'état des résultats, l'état de l'évolution des soldes de fonds et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive de la modification apportée à la méthode et au taux d'amortissement des équipements et logiciels informatiques, expliquée à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,

Doris Paradis

Doris Paradis, CA

Québec, le 2 août 2002

63-76

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

Micromedia
ProQuest

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

RÉSULTATS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2002

	2002			2001
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total (note 3)
PRODUITS				
Subventions du gouvernement du Québec (note 4)	15 476 729 $	– $	15 476 729 $	16 929 617 $
Contributions des partenaires (note 5)	12 230 575	–	12 230 575	2 063 068
Intérêts	423 800	56 940	480 740	477 848
Revenus de location	60 456	–	60 456	40 333
Autres	149 733	–	149 733	30 176
	28 341 293	**56 940**	**28 398 233**	**19 541 042**
CHARGES				
Aide financière	2 818 097	87 725	2 905 822	11 164 567
Traitements et avantages sociaux	2 357 223	–	2 357 223	2 004 702
Taxes	706 669	–	706 669	756 786
Services professionnels et administratifs	16 673 023	2 052 776	18 725 799	5 000 352
Transport et communication	484 395	–	484 395	386 482
Entretien et réparations	488 903	–	488 903	389 441
Fournitures et approvisionnements	878 797	23 738	902 535	295 621
Loyers	577 185	–	577 185	527 523
Amortissement des immobilisations	829 418	–	829 418	790 717
Intérêts sur la dette à long terme	416 660	–	416 660	149 111
	26 230 370	2 164 239	28 394 609	21 465 302
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**2 110 923 $**	**(2 107 299)$**	**3 624 $**	**(1 924 260)$**

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2002

	2002			2001
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total (note 3)
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT				
Solde de fonds déjà établi	2 110 144 $	2 966 354 $	5 076 498 $	7 004 054 $
Redressement (note 3)	(37 259)	–	(37 259)	(40 555)
Solde de fonds redressé	**2 072 885**	**2 966 354**	**5 039 239**	6 963 499
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	2 110 923	(2 107 299)	3 624	(1 924 260)
Virement interfonds (note 6)	(2 681 013)	2 681 013	–	–
SOLDES DE FONDS À LA FIN	**1 502 795 $**	**3 540 068 $**	**5 042 863 $**	5 039 239 $

RÉSULTATS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2002

	2002			2001
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total (note 3)
PRODUITS				
Subventions du gouvernement du Québec (note 4)	15 476 729 $	– $	15 476 729 $	16 929 617 $
Contributions des partenaires (note 5)	12 230 575	–	12 230 575	2 063 068
Intérêts	423 800	56 940	480 740	477 848
Revenus de location	60 456	–	60 456	40 333
Autres	149 733	–	149 733	30 176
	28 341 293	**56 940**	**28 398 233**	**19 541 042**
CHARGES				
Aide financière	2 818 097	87 725	2 905 822	11 164 567
Traitements et avantages sociaux	2 357 223	–	2 357 223	2 004 702
Taxes	706 669	–	706 669	756 786
Services professionnels et administratifs	16 673 023	2 052 776	18 725 799	5 000 352
Transport et communication	484 395	–	484 395	386 482
Entretien et réparations	488 903	–	488 903	389 441
Fournitures et approvisionnements	878 797	23 738	902 535	295 621
Loyers	577 185	–	577 185	527 523
Amortissement des immobilisations	829 418	–	829 418	790 717
Intérêts sur la dette à long terme	416 660	–	416 660	149 111
	26 230 370	2 164 239	28 394 609	21 465 302
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**2 110 923 $**	**(2 107 299)$**	**3 624 $**	**(1 924 260)$**

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2002

	2002			2001
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total (note 3)
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT				
Solde de fonds déjà établi	2 110 144 $	2 966 354 $	5 076 498 $	7 004 054 $
Redressement (note 3)	(37 259)	–	(37 259)	(40 555)
Solde de fonds redressé	**2 072 885**	**2 966 354**	**5 039 239**	**6 963 499**
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	2 110 923	(2 107 299)	3 624	(1 924 260)
Virement interfonds (note 6)	(2 681 013)	2 681 013	–	–
SOLDES DE FONDS À LA FIN	**1 502 795 $**	**3 540 068 $**	**5 042 863 $**	5 039 239 $

BILAN

AU 31 MARS 2002

	2002			2001
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total (note 3)
ACTIF				
À court terme				
Encaisse (note 7)	11 765 592 $	1 092 881 $	12 858 473 $	6 886 247 $
Débiteurs et intérêts courus	116 934	1 918	118 852	50 935
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	–	2 681 013	–	–
Frais payés d'avance	228 915	–	228 915	185 732
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 8)	1 435 031	–	1 435 031	531 000
Contributions à recevoir (note 9)	1 049 352	–	1 049 352	1 879 287
Actifs destinés à la vente	2 153 202	–	2 153 202	–
	16 749 026	**3 775 812**	**17 843 825**	**9 533 201**
Encaisse réservée pour des acquisitions d'immobilisations	2 088 450	–	2 088 450	–
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 8)	13 184 409	–	13 184 409	–
Frais reportés	99 393	–	99 393	–
Immobilisations (note 10)	6 993 482	–	6 993 482	2 589 158
	39 114 760 $	**3 775 812 $**	**40 209 559 $**	**12 122 359 $**

Pour le conseil d'administration

Pierre Boucher

Jacques Lemieux

BILAN

AU 31 MARS 2002

	2002			2001
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total (note 3)
PASSIF				
À court terme				
Créditeurs et frais courus	2 745 069 $	235 744 $	2 980 813 $	654 862 $
Provision pour vacances	129 115	–	129 115	142 089
Intérêts courus	218 683	–	218 683	33 780
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	2 681 013	–	–	–
Subventions du gouvernement du Québec reportées (note 12)	7 019 488	–	7 019 488	1 912 483
Contributions reportées (note 13)	260 004	–	260 004	2 100 904
Portion de la dette échéant à moins d'un an (note 14)	1 946 862	–	1 946 862	616 212
	15 000 234	**235 744**	**12 554 965**	**5 460 330**
Subventions du gouvernement du Québec reportées (note 12)	1 319 900	–	1 319 900	–
Contributions reportées (note 13)	88 991	–	88 991	128 859
Dette à long terme (note 14)	15 842 041	–	15 842 041	1 218 931
Avance du gouvernement du Québec sans intérêt ni modalités de remboursement	275 000	–	275 000	275 000
	32 526 166	**235 744**	**30 080 897**	**7 083 120**
AVOIR				
Apport du gouvernement du Québec (note 15)	5 085 799	–	5 085 799	–
Solde de fonds	1 502 795	3 540 068	5 042 863	5 039 239
	6 588 594	3 540 068	10 128 662	5 039 239
	39 114 760 $	**3 775 812 $**	**40 209 559 $**	**12 122 359 $**

ENGAGEMENTS (note 16)

Pour le conseil d'administration

Pierre Boucher

Jacques Lemieux

BILAN

AU 31 MARS 2002

	2002			2001
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total (note 3)
ACTIF				
À court terme				
Encaisse (note 7)	11 765 592 $	1 092 881 $	12 858 473 $	6 886 247 $
Débiteurs et intérêts courus	116 934	1 918	118 852	50 935
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	–	2 681 013	–	–
Frais payés d'avance	228 915	–	228 915	185 732
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 8)	1 435 031	–	1 435 031	531 000
Contributions à recevoir (note 9)	1 049 352	–	1 049 352	1 879 287
Actifs destinés à la vente	2 153 202	–	2 153 202	–
	16 749 026	**3 775 812**	**17 843 825**	**9 533 201**
Encaisse réservée pour des acquisitions d'immobilisations	2 088 450	–	2 088 450	–
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 8)	13 184 409	–	13 184 409	–
Frais reportés	99 393	–	99 393	–
Immobilisations (note 10)	6 993 482	–	6 993 482	2 589 158
	39 114 760 $	**3 775 812 $**	**40 209 559 $**	**12 122 359 $**

Pour le conseil d'administration

Pierre Boucher

Jacques Lemieux

	2002			2001
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total (note 3)
PASSIF				
À court terme				
Créditeurs et frais courus	2 745 069 $	235 744 $	2 980 813 $	654 862 $
Provision pour vacances	129 115	–	129 115	142 089
Intérêts courus	218 683	–	218 683	33 780
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	2 681 013	–	–	–
Subventions du gouvernement du Québec reportées (note 12)	7 019 488	–	7 019 488	1 912 483
Contributions reportées (note 13)	260 004	–	260 004	2 100 904
Portion de la dette échéant à moins d'un an (note 14)	1 946 862	–	1 946 862	616 212
	15 000 234	**235 744**	**12 554 965**	**5 460 330**
Subventions du gouvernement du Québec reportées (note 12)	1 319 900	–	1 319 900	–
Contributions reportées (note 13)	88 991	–	88 991	128 859
Dette à long terme (note 14)	15 842 041	–	15 842 041	1 218 931
Avance du gouvernement du Québec sans intérêt ni modalités de remboursement	275 000	–	275 000	275 000
	32 526 166	**235 744**	**30 080 897**	**7 083 120**
AVOIR				
Apport du gouvernement du Québec (note 15)	5 085 799	–	5 085 799	–
Solde de fonds	1 502 795	3 540 068	5 042 863	5 039 239
	6 588 594	3 540 068	10 128 662	5 039 239
	39 114 760 $	**3 775 812 $**	**40 209 559 $**	**12 122 359 $**

ENGAGEMENTS (note 16)

Pour le conseil d'administration

Pierre Boucher

Jacques Lemieux

FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2002

	2002			2001
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total (note 3)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	2 110 923 $	(2 107 299)$	3 624 $	(1 924 260)$
Éléments sans incidence sur les liquidités :				
Amortissement des immobilisations	829 418	–	829 418	790 717
Amortissement des frais reportés	3 659	–	3 659	–
	2 944 000	(2 107 299)	836 701	(1 133 543)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 17)	(5 103 705)	(1 221 883)	(6 325 588)	1 827 437
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités d'exploitation	**(2 159 705)**	**(3 329 182)**	**(5 488 887)**	**693 894**
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Actifs destinés à la vente	(2 153 202)	–	(2 153 202)	–
Acquisitions d'immobilisations	(5 233 742)	–	(5 233 742)	(280 105)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	**(7 386 944)**	**–**	**(7 386 944)**	**(280 105)**
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Encaisse réservée pour des acquisitions d'immobilisations	(2 088 450)	–	(2 088 450)	–
Frais reportés	(103 052)	–	(103 052)	–
Dette à long terme	17 347 767	–	17 347 767	40 475
Remboursement de la dette à long terme	(1 394 007)	–	(1 394 007)	(616 212)
Avance du gouvernement du Québec	–	–	–	275 000
Apport du gouvernement du Québec	5 085 799	–	5 085 799	–
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités de financement	**18 848 057**	**–**	**18 848 057**	**(300 737)**
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	9 301 408	(3 329 182)	5 972 226	113 052
ENCAISSE AU DÉBUT	5 145 197	1 741 050	6 886 247	6 773 195
Virement interfonds	(2 681 013)	2 681 013	–	–
ENCAISSE À LA FIN	**11 765 592 $**	**1 092 881 $**	**12 858 473 $**	**6 886 247 $**

NOTES

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Commission de la capitale nationale du Québec, personne morale instituée en vertu de la Loi sur la Commission de la capitale nationale (L.R.Q., chapitre C-33.1) a pour objet de:

- contribuer à l'aménagement et à l'amélioration des édifices et équipements majeurs qui caractérisent une capitale;
- établir des places, des parcs et jardins, des promenades, des monuments et œuvres d'art;
- contribuer à l'amélioration de la qualité de l'architecture et du paysage;
- contribuer à la conservation, à la mise en valeur et à l'accessibilité de places, de parcs et jardins, de promenades et voies publiques de même que de sites, ouvrages, monuments et biens historiques assurant l'embellissement ou le rayonnement de la capitale;
- contribuer à la réalisation de travaux destinés à améliorer l'accès à la capitale;
- contribuer à l'organisation et à la promotion d'activités et de manifestations à caractère historique, culturel et social destinées à mettre en valeur la capitale.

La Commission conseille le gouvernement sur:

- la localisation des bureaux et des effectifs du gouvernement, de ses ministères et de tout organisme gouvernemental;
- la construction, la conservation, l'aménagement et le développement sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec, des immeubles où logent le gouvernement, ses ministères et tout organisme gouvernemental;
- l'aménagement, sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec, des infrastructures de transport et de communication qui donnent accès à la capitale, la désignation des parcours cérémoniels, la localisation des missions diplomatiques et des organisations internationales et les conditions d'une présence internationale;
- l'aménagement et le développement du territoire de la communauté métropolitaine de Québec ainsi que de celui des municipalités locales et des municipalités régionales de comté qui en font partie.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Comptabilité par fonds

En vertu de sa loi constitutive, les sommes reçues par la Commission doivent être affectées au paiement de ses obligations et le solde doit être versé dans le Fonds pour la mise en valeur de la capitale dont l'utilisation a été autorisée par le gouvernement.

Constatation des produits

La Commission applique la méthode du report pour comptabiliser les apports, soit les subventions du gouvernement du Québec et les contributions des partenaires. Les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Aide financière

L'aide financière est comptabilisée aux charges lorsque surviennent les faits qui lui donnent lieu, dans la mesure où elle a été autorisée et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

Actifs destinés à la vente

Les actifs destinés à la vente sont comptabilisés au moindre du coût d'acquisition et de la valeur de réalisation nette.

Frais reportés

Les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de la dette.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile selon les méthodes d'amortissement et les taux suivants:

Équipement et logiciel informatiques	Linéaire	33 1/3%
Équipement et mobilier de bureau	Solde dégressif	20%
Aménagement dans les parcs	Linéaire	20%
Équipement et logiciel informatiques loués en vertu de contrats de location-acquisition	Linéaire	33 1/3%

FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2002

	2002			2001
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total (note 3)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	2 110 923 $	(2 107 299)$	3 624 $	(1 924 260)$
Éléments sans incidence sur les liquidités:				
Amortissement des immobilisations	829 418	–	829 418	790 717
Amortissement des frais reportés	3 659	–	3 659	–
	2 944 000	(2 107 299)	836 701	(1 133 543)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 17)	(5 103 705)	(1 221 883)	(6 325 588)	1 827 437
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités d'exploitation	**(2 159 705)**	**(3 329 182)**	**(5 488 887)**	**693 894**
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Actifs destinés à la vente	(2 153 202)	–	(2 153 202)	–
Acquisitions d'immobilisations	(5 233 742)	–	(5 233 742)	(280 105)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	**(7 386 944)**	**–**	**(7 386 944)**	**(280 105)**
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Encaisse réservée pour des acquisitions d'immobilisations	(2 088 450)	–	(2 088 450)	–
Frais reportés	(103 052)	–	(103 052)	–
Dette à long terme	17 347 767	–	17 347 767	40 475
Remboursement de la dette à long terme	(1 394 007)	–	(1 394 007)	(616 212)
Avance du gouvernement du Québec	–	–	–	275 000
Apport du gouvernement du Québec	5 085 799	–	5 085 799	–
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités de financement	**18 848 057**	**–**	**18 848 057**	**(300 737)**
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	9 301 408	(3 329 182)	5 972 226	113 052
ENCAISSE AU DÉBUT	5 145 197	1 741 050	6 886 247	6 773 195
Virement interfonds	(2 681 013)	2 681 013	–	–
ENCAISSE À LA FIN	**11 765 592 $**	**1 092 881 $**	**12 858 473 $**	**6 886 247 $**

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Commission de la capitale nationale du Québec, personne morale instituée en vertu de la Loi sur la Commission de la capitale nationale (L.R.Q., chapitre C-33.1) a pour objet de :

- contribuer à l'aménagement et à l'amélioration des édifices et équipements majeurs qui caractérisent une capitale ;
- établir des places, des parcs et jardins, des promenades, des monuments et œuvres d'art ;
- contribuer à l'amélioration de la qualité de l'architecture et du paysage ;
- contribuer à la conservation, à la mise en valeur et à l'accessibilité de places, de parcs et jardins, de promenades et voies publiques de même que de sites, ouvrages, monuments et biens historiques assurant l'embellissement ou le rayonnement de la capitale ;
- contribuer à la réalisation de travaux destinés à améliorer l'accès à la capitale ;
- contribuer à l'organisation et à la promotion d'activités et de manifestations à caractère historique, culturel et social destinées à mettre en valeur la capitale.

La Commission conseille le gouvernement sur :

- la localisation des bureaux et des effectifs du gouvernement, de ses ministères et de tout organisme gouvernemental ;
- la construction, la conservation, l'aménagement et le développement sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec, des immeubles où logent le gouvernement, ses ministères et tout organisme gouvernemental ;
- l'aménagement, sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec, des infrastructures de transport et de communication qui donnent accès à la capitale, la désignation des parcours cérémoniels, la localisation des missions diplomatiques et des organisations internationales et les conditions d'une présence internationale ;
- l'aménagement et le développement du territoire de la communauté métropolitaine de Québec ainsi que de celui des municipalités locales et des municipalités régionales de comté qui en font partie.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Comptabilité par fonds

En vertu de sa loi constitutive, les sommes reçues par la Commission doivent être affectées au paiement de ses obligations et le solde doit être versé dans le Fonds pour la mise en valeur de la capitale dont l'utilisation a été autorisée par le gouvernement.

Constatation des produits

La Commission applique la méthode du report pour comptabiliser les apports, soit les subventions du gouvernement du Québec et les contributions des partenaires. Les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Aide financière

L'aide financière est comptabilisée aux charges lorsque surviennent les faits qui lui donnent lieu, dans la mesure où elle a été autorisée et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

Actifs destinés à la vente

Les actifs destinés à la vente sont comptabilisés au moindre du coût d'acquisition et de la valeur de réalisation nette.

Frais reportés

Les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de la dette.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile selon les méthodes d'amortissement et les taux suivants :

Équipement et logiciel informatiques	Linéaire	33 1/3 %
Équipement et mobilier de bureau	Solde dégressif	20 %
Aménagement dans les parcs	Linéaire	20 %
Équipement et logiciel informatiques loués en vertu de contrats de location-acquisition	Linéaire	33 1/3 %

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Commission ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

Les équipements et logiciels informatiques acquis ou loués en vertu de contrats de location-acquisition sont maintenant amortis selon la méthode linéaire sur une durée de 3 ans.

Auparavant, ces immobilisations étaient amorties selon la méthode du solde dégressif au taux de 30%. L'application rétroactive de cette modification a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers :

	2002	2001
Résultats		
Amortissement des immobilisations	2 520 $	(3 296)$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(2 520)	3 296
Bilan		
Immobilisations	(39 779)	(37 259)
Soldes de fonds	(39 779)	(37 259)

4. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2002	2001
Fonctionnement	12 199 400 $	16 911 100 $
Remboursement des intérêts sur la dette à long terme	319 440	–
Projets spécifiques	2 957 889	18 517
	15 476 729 $	**16 929 617 $**

5. CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES

	2002	2001
Société immobilière du Québec	621 098 $	704 448 $
Hydro-Québec	378 184	213 234
Gouvernement du Québec	3 387 473	1 047 645
Infrastructures Transport	4 000 000	–
Ville de Québec	2 734 660	12 531
Autres	1 109 160	85 210
	12 230 575 $	**2 063 068 $**

6. VIREMENT INTERFONDS

Le montant de 2 681 013 $ représente l'excédent des sommes reçues par la Commission qui doivent être affectées au paiement de ses obligations au 31 mars 2002 et qui, selon sa loi constitutive, doivent être versées dans le Fonds pour la mise en valeur de la capitale.

7. ENCAISSE

L'encaisse porte intérêt au taux préférentiel moins 1,75%. Le taux au 31 mars 2002 est de 2,00%. Un montant de 4 634 694 $ est réservé pour les travaux de réaménagement de l'autoroute Dufferin-Montmorency.

8. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme correspondent aux intérêts courus sur la dette à long terme et aux remboursements de capital sur la dette à long terme au cours de la prochaine année.

Quant à celles présentées à long terme, elles représentent le total des engagements du gouvernement du Québec relatifs à la dette à long terme concernant des immobilisations et le projet de réaménagement de l'autoroute Dufferin-Montmorency, diminué des remboursements de capital effectués et de ceux à faire au cours de la prochaine année.

9. CONTRIBUTIONS À RECEVOIR

	2002	2001
Société immobilière du Québec	61 117 $	143 116 $
Hydro-Québec	163 371	–
Gouvernement du Québec	390 798	1 177 900
Autres	434 066	558 271
	1 049 352 $	**1 879 287 $**

10. IMMOBILISATIONS

	2002			2001
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrain	5 085 799 $	– $	5 085 799 $	– $
Équipement et logiciel informatiques	195 949	155 920	40 029	43 499
Équipement et mobilier de bureau	272 845	141 021	131 824	75 504
Aménagements dans les parcs	3 829 873	2 140 626	1 689 247	2 436 426
Application informatique en cours de développement	16 500	–	16 500	–
Équipement et logiciel informatiques loués en vertu de contrats de location-acquisition	52 290	22 207	30 083	33 729
	9 453 256 $	**2 459 774 $**	**6 993 482 $**	**2 589 158 $**

11. EMPRUNT BANCAIRE

La Commission dispose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 500 000 $ portant intérêt au taux préférentiel.

12. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC REPORTÉES

Les subventions du gouvernement du Québec reportées présentées dans le fonds des opérations courantes se rapportent aux subventions reçues ou à recevoir au cours des exercices considérés qui sont destinées à couvrir les charges des exercices futurs. Les variations survenues dans les subventions du gouvernement du Québec reportées sont les suivantes :

	2002	2001
Solde du début	1 912 483 $	– $
Montant constaté à titre de produit de l'exercice	(592 583)	–
	1 319 900	**–**
Montant reçu ou à recevoir pour les exercices subséquents	7 019 488	1 912 483
	8 339 388	**1 912 483**
Subventions destinées à couvrir les charges du prochain exercice	(7 019 488)	(1 912 483)
	1 319 900 $	**– $**

13. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les contributions reportées présentées dans le fonds des opérations courantes se rapportent aux contributions des partenaires reçues ou à recevoir au cours des exercices considérés qui sont destinés à couvrir les charges des exercices futurs et aux aménagements dans les parcs. Les variations survenues dans les contributions reportées sont les suivantes :

	2002	2001
Solde au début	2 229 763 $	1 754 756 $
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	(2 122 662)	(1 521 152)
	107 101	233 604
Contributions destinées à couvrir les charges des exercices futurs	241 894	1 996 159
	348 995 $	**2 229 763 $**
Contributions destinées à couvrir les charges du prochain exercice	(260 004)	(2 100 904)
	88 991 $	**128 859 $**

Au 31 mars 2002, le solde comprend des opérations entre apparentés qui s'élèvent à 348 995 $ (2001 : 1 753 470 $).

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Commission ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

Les équipements et logiciels informatiques acquis ou loués en vertu de contrats de location-acquisition sont maintenant amortis selon la méthode linéaire sur une durée de 3 ans.

Auparavant, ces immobilisations étaient amorties selon la méthode du solde dégressif au taux de 30%. L'application rétroactive de cette modification a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers:

	2002	2001
Résultats		
Amortissement des immobilisations	2 520 $	(3 296)$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(2 520)	3 296
Bilan		
Immobilisations	(39 779)	(37 259)
Soldes de fonds	(39 779)	(37 259)

4. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2002	2001
Fonctionnement	12 199 400 $	16 911 100 $
Remboursement des intérêts sur la dette à long terme	319 440	–
Projets spécifiques	2 957 889	18 517
	15 476 729 $	**16 929 617 $**

5. CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES

	2002	2001
Société immobilière du Québec	621 098 $	704 448 $
Hydro-Québec	378 184	213 234
Gouvernement du Québec	3 387 473	1 047 645
Infrastructures Transport	4 000 000	–
Ville de Québec	2 734 660	12 531
Autres	1 109 160	85 210
	12 230 575 $	**2 063 068 $**

6. VIREMENT INTERFONDS

Le montant de 2 681 013 $ représente l'excédent des sommes reçues par la Commission qui doivent être affectées au paiement de ses obligations au 31 mars 2002 et qui, selon sa loi constitutive, doivent être versées dans le Fonds pour la mise en valeur de la capitale.

7. ENCAISSE

L'encaisse porte intérêt au taux préférentiel moins 1,75%. Le taux au 31 mars 2002 est de 2,00%. Un montant de 4 634 694 $ est réservé pour les travaux de réaménagement de l'autoroute Dufferin-Montmorency.

8. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme correspondent aux intérêts courus sur la dette à long terme et aux remboursements de capital sur la dette à long terme au cours de la prochaine année.

Quant à celles présentées à long terme, elles représentent le total des engagements du gouvernement du Québec relatifs à la dette à long terme concernant des immobilisations et le projet de réaménagement de l'autoroute Dufferin-Montmorency, diminué des remboursements de capital effectués et de ceux à faire au cours de la prochaine année.

9. CONTRIBUTIONS À RECEVOIR

	2002	2001
Société immobilière du Québec	61 117 $	143 116 $
Hydro-Québec	163 371	–
Gouvernement du Québec	390 798	1 177 900
Autres	434 066	558 271
	1 049 352 $	**1 879 287 $**

10. IMMOBILISATIONS

	2002			2001
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrain	5 085 799 $	– $	5 085 799 $	– $
Équipement et logiciel informatiques	195 949	155 920	40 029	43 499
Équipement et mobilier de bureau	272 845	141 021	131 824	75 504
Aménagements dans les parcs	3 829 873	2 140 626	1 689 247	2 436 426
Application informatique en cours de développement	16 500	–	16 500	–
Équipement et logiciel informatiques loués en vertu de contrats de location-acquisition	52 290	22 207	30 083	33 729
	9 453 256 $	**2 459 774 $**	**6 993 482 $**	**2 589 158 $**

11. EMPRUNT BANCAIRE

La Commission dispose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 500 000 $ portant intérêt au taux préférentiel.

12. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC REPORTÉES

Les subventions du gouvernement du Québec reportées présentées dans le fonds des opérations courantes se rapportent aux subventions reçues ou à recevoir au cours des exercices considérés qui sont destinées à couvrir les charges des exercices futurs. Les variations survenues dans les subventions du gouvernement du Québec reportées sont les suivantes :

	2002	2001
Solde du début	1 912 483 $	– $
Montant constaté à titre de produit de l'exercice	(592 583)	–
	1 319 900	**–**
Montant reçu ou à recevoir pour les exercices subséquents	7 019 488	1 912 483
	8 339 388	**1 912 483**
Subventions destinées à couvrir les charges du prochain exercice	(7 019 488)	(1 912 483)
	1 319 900 $	**– $**

13. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les contributions reportées présentées dans le fonds des opérations courantes se rapportent aux contributions des partenaires reçues ou à recevoir au cours des exercices considérés qui sont destinés à couvrir les charges des exercices futurs et aux aménagements dans les parcs. Les variations survenues dans les contributions reportées sont les suivantes :

	2002	2001
Solde au début	2 229 763 $	1 754 756 $
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	(2 122 662)	(1 521 152)
	107 101	233 604
Contributions destinées à couvrir les charges des exercices futurs	241 894	1 996 159
	348 995 $	**2 229 763 $**
Contributions destinées à couvrir les charges du prochain exercice	(260 004)	(2 100 904)
	88 991 $	**128 859 $**

Au 31 mars 2002, le solde comprend des opérations entre apparentés qui s'élèvent à 348 995 $ (2001 : 1 753 470 $).

14. DETTE À LONG TERME

	2002	2001
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, garantis par le gouvernement du Québec:		
5,62 % remboursable par versements annuels en capital de 602 720 $, échéant le 1er décembre 2003	1 205 440 $	1 808 160 $
5,37 % remboursable par versements semestriels en capital de 171 198 $ à compter du 1er juin 2002 et un versement final de 2 225 779 $ le 1er décembre 2010*	5 135 952	–
6,06 % remboursable par versements semestriels en capital de 345 842 $ échéant le 1er décembre 2010*	6 225 156	–
6,06 % remboursable par versements semestriels en capital de 103 333 $ à compter du 1er juin 2002 et un versement final de 1 343 333 $ le 1er décembre 2010*	3 100 000	–
6,06 % remboursable par versements semestriels en capital de 42 000 $ à compter du 1er juin 2002 et un versement final de 1 386 000 $ le 1er décembre 2010*	2 100 000	–
Obligations découlant de contrats de location-acquisition:		
10 % remboursable par versements mensuels de 1 124 $, échéant le 1er avril 2003	13 492	26 983
11,63 % remboursable par versements mensuels de 492 $ à compter du 1er octobre 2001 et d'un versement final de 10 $ le 1er octobre 2003	8 863	–
Versements échéant en deçà d'un an	(1 946 862)	(616 212)
	15 842 041 $	**1 218 931 $**

* Les versements en capital sur ces emprunts sont acquittés annuellement à même les subventions du gouvernement du Québec prévues à cette fin.

Les montants prévus de versements en capital à effectuer sur les emprunts au Fonds de financement du gouvernement du Québec au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

2003	1 927 467 $
2004	1 927 467
2005	1 324 747
2006	1 324 747
2007	1 324 747

Les paiements minimums exigibles sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition s'établissent comme suit:

2003	22 123 $
2004	3 300
Total des paiements minimums exigibles	**25 423**
Montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	(3 068)
Paiements minimums exigibles	**22 355 $**

15. APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le montant de l'apport du gouvernement du Québec correspond au coût des terrains financés par un emprunt à long terme dont les versements en capital seront assumés par une subvention du gouvernement du Québec.

16. ENGAGEMENTS

La Commission s'est engagée à participer financièrement à la réalisation de divers projets pour la mise en valeur, la promotion et le rayonnement culturel de la capitale. Au 31 mars 2002, la Commission a des engagements avec la Ville de Québec de 1 000 000 $ (2001: 8 625 953 $) et avec l'Assemblée nationale du Québec de 1 815 023 $ (2001: 3 651 282 $). De plus, la Commission a des engagements de 4 634 694 $ relatifs au projet de réaménagement de l'autoroute Dufferin-Montmorency (2001: 7 695 000 $).

17. FLUX DE TRÉSORERIE

Variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation

	2002			2001
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total
Débiteurs et intérêts courus	(73 869) $	5 952 $	(67 917) $	(29 174) $
Frais payés d'avance	(43 183)	–	(43 183)	35 254
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(14 088 440)	–	(14 088 440)	(531 000)
Contributions à recevoir	829 935	–	829 935	164 807
Créditeurs et frais courus	2 320 719	5 232	2 325 951	(194 077)
Provision pour vacances	(12 974)	–	(12 974)	5 151
Intérêts courus	184 903	–	184 903	(11 014)
Subventions du gouvernement du Québec reportées	6 426 905	–	6 426 905	1 912 483
Contributions reportées	(1 880 768)	–	(1 880 768)	475 007
Créances interfonds	1 233 067	(1 233 067)	–	–
	(5 103 705) $	**(1 221 883) $**	**(6 325 588) $**	**1 827 437 $**

Intérêts versés

Les intérêts versés au cours de l'exercice s'élèvent à 228 098 $ (2001 : 160 125 $).

18. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Les membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur; ces cotisations imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 48 506 $ (2001 : 50 044 $).

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Commission est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles à l'exception de la disposition d'immobilisations en faveur du ministère des Transports qui a été conclue pour une contrepartie symbolique mais comptabilisée à la valeur comptable. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

14. DETTE À LONG TERME

	2002	2001
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, garantis par le gouvernement du Québec :		
5,62 % remboursable par versements annuels en capital de 602 720 $, échéant le 1er décembre 2003	1 205 440 $	1 808 160 $
5,37 % remboursable par versements semestriels en capital de 171 198 $ à compter du 1er juin 2002 et un versement final de 2 225 779 $ le 1er décembre 2010*	5 135 952	–
6,06 % remboursable par versements semestriels en capital de 345 842 $ échéant le 1er décembre 2010*	6 225 156	–
6,06 % remboursable par versements semestriels en capital de 103 333 $ à compter du 1er juin 2002 et un versement final de 1 343 333 $ le 1er décembre 2010*	3 100 000	–
6,06 % remboursable par versements semestriels en capital de 42 000 $ à compter du 1er juin 2002 et un versement final de 1 386 000 $ le 1er décembre 2010*	2 100 000	–
Obligations découlant de contrats de location-acquisition :		
10 % remboursable par versements mensuels de 1 124 $, échéant le 1er avril 2003	13 492	26 983
11,63 % remboursable par versements mensuels de 492 $ à compter du 1er octobre 2001 et d'un versement final de 10 $ le 1er octobre 2003	8 863	–
Versements échéant en deçà d'un an	(1 946 862)	(616 212)
	15 842 041 $	**1 218 931 $**

* Les versements en capital sur ces emprunts sont acquittés annuellement à même les subventions du gouvernement du Québec prévues à cette fin.

Les montants prévus de versements en capital à effectuer sur les emprunts au Fonds de financement du gouvernement du Québec au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2003	**1 927 467 $**
2004	**1 927 467**
2005	**1 324 747**
2006	**1 324 747**
2007	**1 324 747**

Les paiements minimums exigibles sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition s'établissent comme suit :

2003	22 123 $
2004	3 300
Total des paiements minimums exigibles	**25 423**
Montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	(3 068)
Paiements minimums exigibles	**22 355 $**

15. APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le montant de l'apport du gouvernement du Québec correspond au coût des terrains financés par un emprunt à long terme dont les versements en capital seront assumés par une subvention du gouvernement du Québec.

16. ENGAGEMENTS

La Commission s'est engagée à participer financièrement à la réalisation de divers projets pour la mise en valeur, la promotion et le rayonnement culturel de la capitale. Au 31 mars 2002, la Commission a des engagements avec la Ville de Québec de 1 000 000 $ (2001 : 8 625 953 $) et avec l'Assemblée nationale du Québec de 1 815 023 $ (2001 : 3 651 282 $). De plus, la Commission a des engagements de 4 634 694 $ relatifs au projet de réaménagement de l'autoroute Dufferin-Montmorency (2001 : 7 695 000 $).

17. FLUX DE TRÉSORERIE

Variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation

	2002			2001
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total
Débiteurs et intérêts courus	(73 869) $	5 952 $	(67 917) $	(29 174) $
Frais payés d'avance	(43 183)	–	(43 183)	35 254
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(14 088 440)	–	(14 088 440)	(531 000)
Contributions à recevoir	829 935	–	829 935	164 807
Créditeurs et frais courus	2 320 719	5 232	2 325 951	(194 077)
Provision pour vacances	(12 974)	–	(12 974)	5 151
Intérêts courus	184 903	–	184 903	(11 014)
Subventions du gouvernement du Québec reportées	6 426 905	–	6 426 905	1 912 483
Contributions reportées	(1 880 768)	–	(1 880 768)	475 007
Créances interfonds	1 233 067	(1 233 067)	–	–
	(5 103 705) $	**(1 221 883) $**	**(6 325 588) $**	**1 827 437 $**

Intérêts versés

Les intérêts versés au cours de l'exercice s'élèvent à 228 098 $ (2001 : 160 125 $).

18. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Les membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur; ces cotisations imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 48 506 $ (2001 : 50 044 $).

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Commission est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles à l'exception de la disposition d'immobilisations en faveur du ministère des Transports qui a été conclue pour une contrepartie symbolique mais comptabilisée à la valeur comptable. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

Annexe

CEINTURE VERTE

Arc du nord à prédominance forestière

Arc du sud à prédominance agricole

ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS EXCEPTIONNELS ET BOISÉS DIGNES D'INTÉRÊT

1. Domaine de Maizerets
2. Parc des Champs-de-Bataille
3. Parc du Bois-de-Coulonge
4. Domaine Cataraqui
5. Boisé Irving
6. Boisé des Compagnons-de-Cartier
7. Boisé de Marly
8. Chênaie rouge à érables à sucre
9. Prucheraie du lac Saint-Augustin
10. Hêtraie de Saint-Augustin-de-Desmaures
11. Base de plein air de Sainte-Foy
12. Berges des rivières Saint-Charles et du Berger et parc de l'Escarpement
13. Mont Bélair
14. Montagne des Roches
15. Berges de la rivière Montmorency et parc de la Chute-Montmorency
16. Parc des Chutes-de-la-Chaudière
17. Ferme Jean-Charles-Chapais
18. Boisé Davida
19. Pointe De La Martinière

Parc, aire de conservation, d'interprétation et récréotouristique

ARRONDISSEMENTS DE QUÉBEC

1 Arrondissement de La Cité

2 Arrondissement des Rivières

3 Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery

4 Arrondissement de Charlesbourg

5 Arrondissement de Beauport

6 Arrondissement de Limoilou

7 Arrondissement de La Haute-Saint-Charles

8 Arrondissement Laurentien

ARRONDISSEMENTS DE LÉVIS

1 Arrondissement de Desjardins

2 Arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est

3 Arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest

LIMITES

Municipalités / arrondissements de Québec et de Lévis

Communauté métropolitaine de Québec

RÉSEAU DE TRANSPORT

Autoroute (chaussées séparées / chaussées contiguës)

Route nationale (chaussées séparées / chaussées contiguës)

Chemin de fer

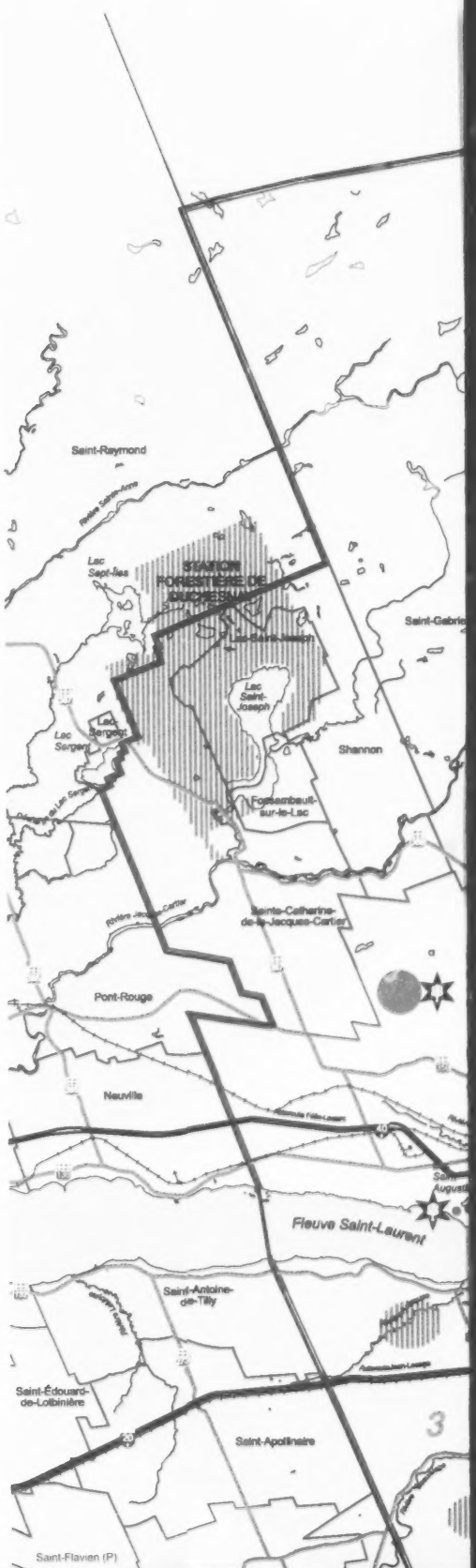

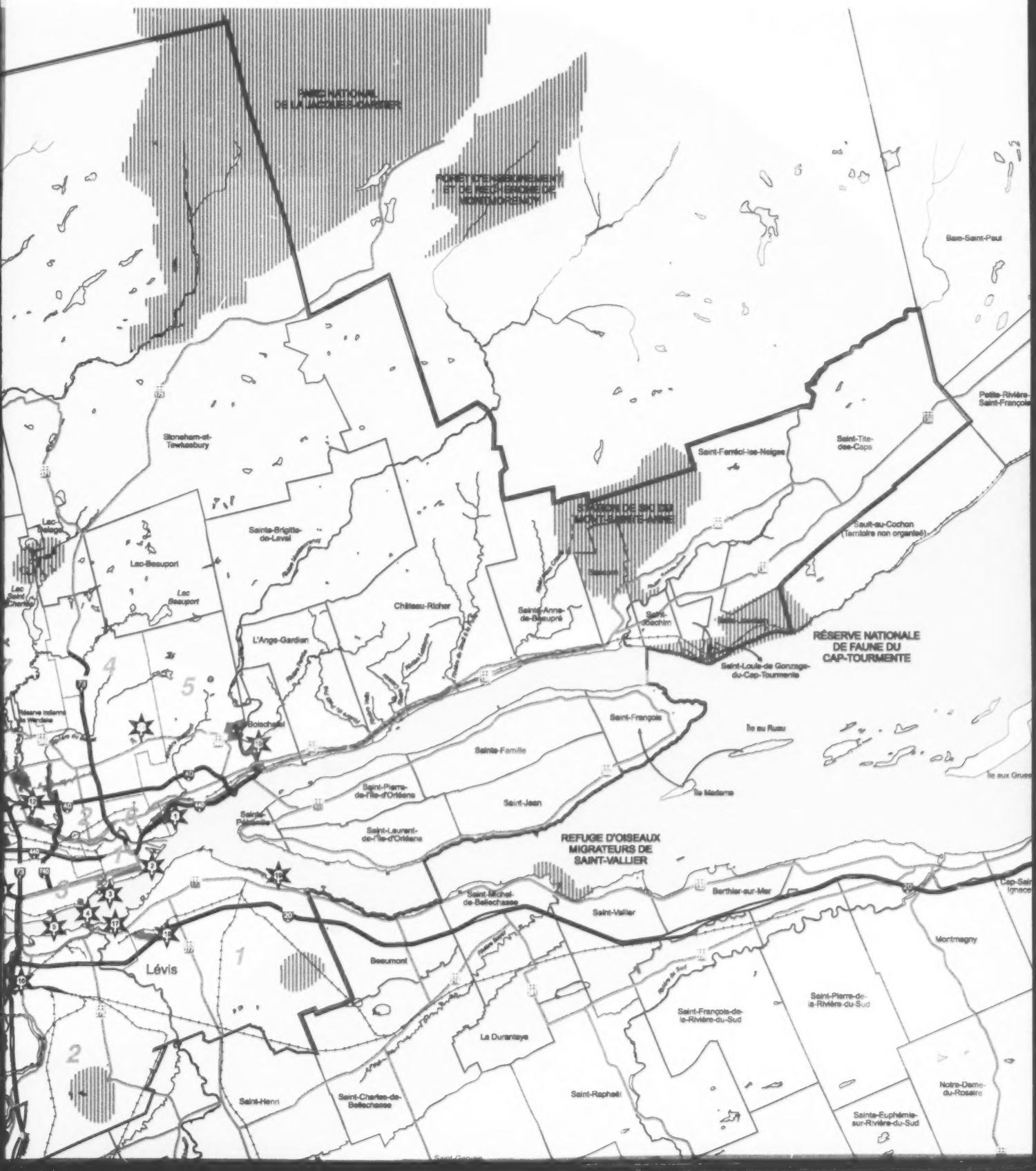
PARC NATIONAL DE LA JACQUES-CARTIER
PARC DE CONSERVATION ET DE MISE EN VALEUR DE MONTMORENCY
Baie-Saint-Paul
Petite-Rivière-Saint-François
Stoneham-et-Tewkesbury
Saint-Ferréol-les-Neiges
Saint-Tite-des-Caps
STATION DE SKI DU MONT-SAINTE-ANNE
Lac-Beauport
Sainte-Brigitte-de-Laval
Lac-Beauport
Lac Beauport
Lac Saint-Charles
Château-Richer
Saint-Anne-de-Beaupré
Saint-Joachim
Sault-au-Cochon (Territoire non organisé)
L'Ange-Gardien
RÉSERVE NATIONALE DE FAUNE DU CAP-TOURMENTE
Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente
Réserve indienne de Wendake
Boischatel
Saint-François
Île au Ruau
Sainte-Famille
Île Madame
Île aux Grues
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans
Saint-Jean
Sainte-Pétronille
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans
REFUGE D'OISEAUX MIGRATEURS DE SAINT-VALLIER
Saint-Michel-de-Bellechasse
Berthier-sur-Mer
Saint-Vallier
Cap-Saint-Ignace
Montmagny
Lévis
Beaumont
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
La Durantaye
Saint-Henri
Saint-Charles-de-Bellechasse
Saint-Raphaël
Notre-Dame-du-Rosaire
Saints-Éuphémie-sur-Rivière-du-Sud

LISTE DES GRAPHIQUES ET TABLEAU

GRAPHIQUE 1
Sommaire des investissements selon les axes d'intervention (incluant les partenaires) Exercices 1995-1996 à 2001-2002 **16**

GRAPHIQUE 2
Sommaire des investissements selon les sources de fonds Exercices 1995-1996 à 2001-2002 **16**

GRAPHIQUE 3
Sommaire des investissements selon les axes d'intervention (incluant les partenaires) Exercice 2001-2002 **16**

GRAPHIQUE 4
Évolution des clientèles du programme Découvrir la capitale nationale **22**

GRAPHIQUE 5
La part de l'emploi de l'administration publique **27**

GRAPHIQUE 6
Niveau moyen annuel d'emploi dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Québec **27**

GRAPHIQUE 7
Évolution de la subvention versée par le gouvernement du Québec de 1995-1996 à 2001-2002 **36**

TABLEAU 1
Le traitement applicable aux cadres de la Commission **36**

PHOTOGRAPHIES ET ILLUSTRATIONS

Page couverture – **Jean-François Bergeron**/Enviro Foto
Benoit Gauthier Pages 17, 39, 51 et 57
Graph Architecture Page 19
Pierre Joosten Pages 7, 9, 10,11, 17, 18, 23, 30, 32, 33, 35, 63
Eugen Kedl Page 54
Office du tourisme et des congrès de Québec Page 62
Ville de Québec Pages 28 et 34
Commission de la capitale nationale du Québec
Marc Couture Page 36
Guy Couture Page 63
Marc-André Grenier Pages 15, 20, 23, 50 et 59
Jocelyn Paquet Pages 24, 65

Publié par la Direction de la promotion et des communications
Lucille Lord
Chargée de l'édition
Richard Lacasse
Textes
Mélissa Lepage Fillion
Secrétariat
Karine Blouin, Joane D'Auteuil et Mélissa Lepage Fillion
Relecture
Pouliot Guay graphistes
Conception graphique
Imprimerie Transcontinental Québec
Photogravure et imprimerie

© Commission de la capitale nationale du Québec, 2002

Dépôt légal – 2002
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1206-2073
ISBN 2-550-39936-6

400 ans
Québec se prépare